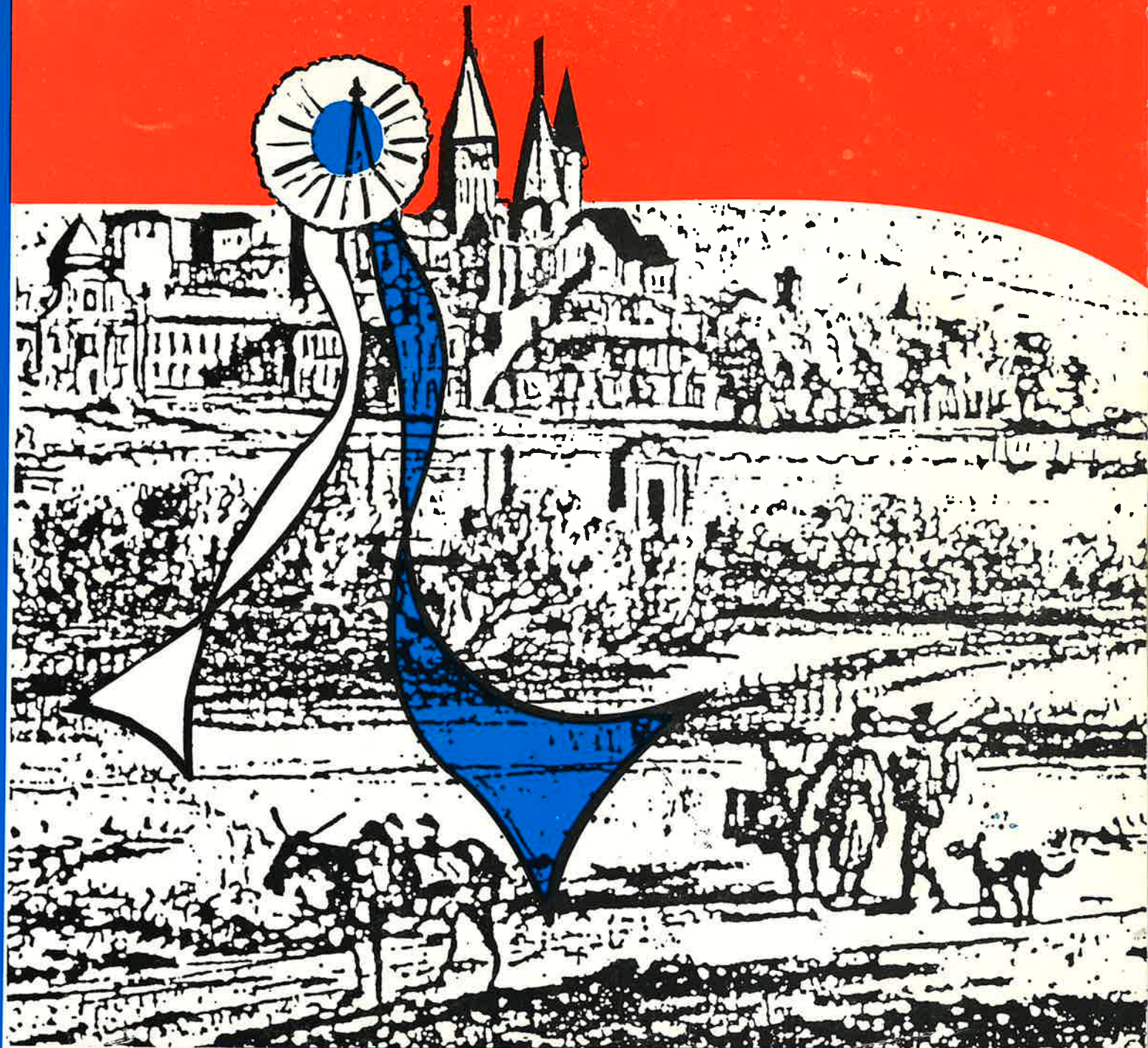


**LIBERTE
EGALITE
PROPRIETE**

**1789
A
CLUNY**

CHRONIQUE HISTORIQUE EN 5 ACTES



" Aux Clunisois d'hier
et d'aujourd'hui "

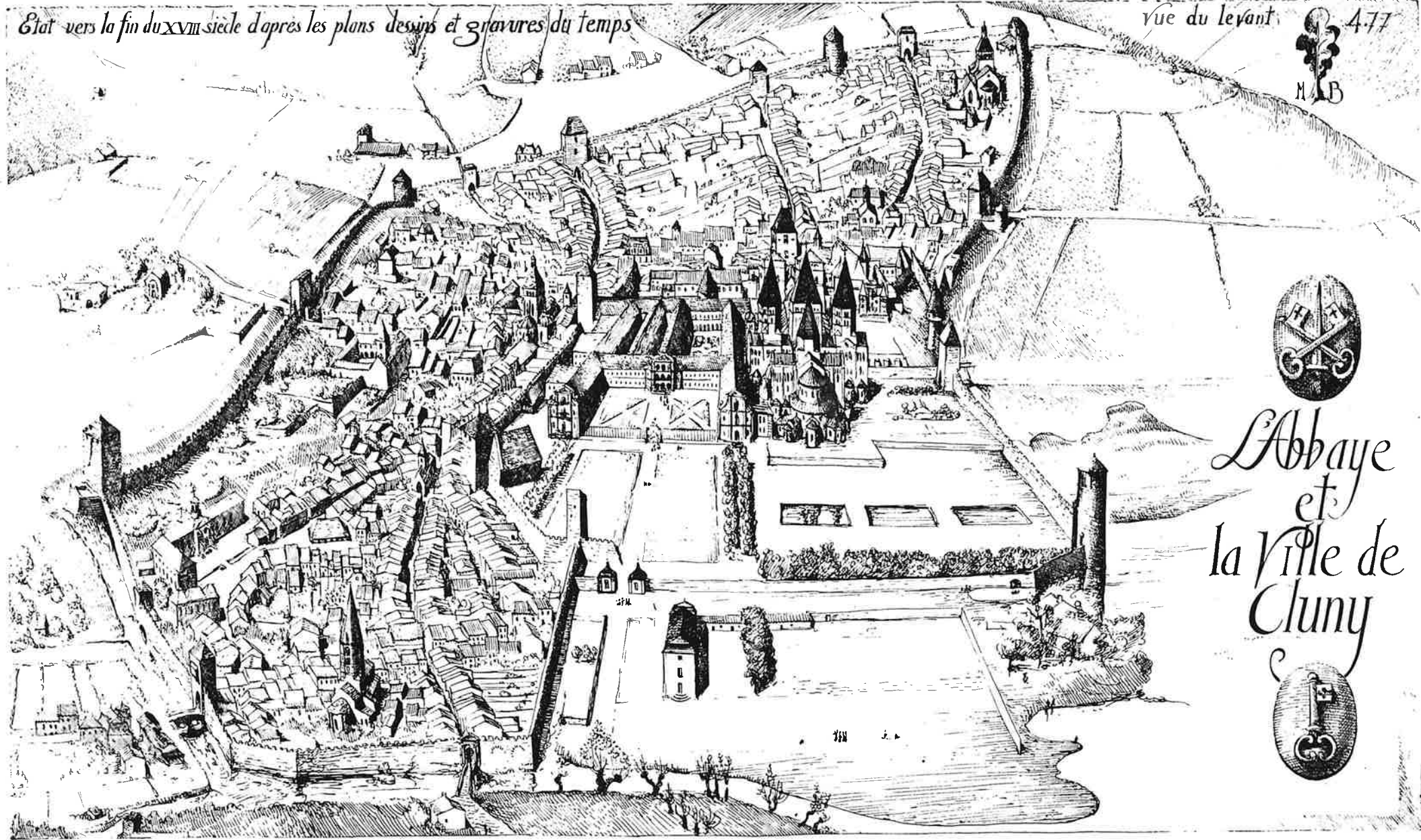
L'ABBAYE ET LA VILLE DE CLUNY
vues de l'Est. C'est ce que
découvrirent les paysans du
vignoble mâconnais le 29
Juillet 1789 en descendant du
bois de Bourcier.

Etat vers la fin du XVIII^e siècle d'après les plans dessins et gravures du temps

Vue du levant

477

M B



*L'Abbaye
et
la Ville de
Cluny*



La maquette de la couverture a été réalisée
par Guy Thomas d'après un dessin de
J.B. Lallemand.

Michel BOUILLLOT a gracieusement mis ses dessins
à notre disposition pour ajouter au témoignage
des archives, la réalité des paysages de Cluny
et du Mâconnais. Nous le remercions de ce pré-
cieux apport documentaire et artistique.

Le texte de "LIBERTE, EGALITE, PROPRIETE -
1789 à Cluny" a été déposé à la Société
des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
(S.A.C.D.).

Tous droits de reproduction, de traduction
et de représentation réservés pour tous
pays.

UFOLEA DE CLUNY

Cette oeuvre théâtrale est née de la collaboration d'un groupe d'animateurs qui, depuis 1957, ont présenté à Cluny de grands spectacles de plein air : "L'Alcade de Zalamea", "Dom Juan", "Les sorcières de Salem", "Le Mariage de Figaro", "Printemps 71", "Le Mystère Bouffe", réalisés au cours de stages d'art dramatique organisés par l'UFOLEA : Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Artistique" - Service culturel de la Fédération des Oeuvres Laïques de Saône-et-Loire.

Jean PAUTET, après avoir rassemblé, pendant plusieurs années, la documentation historique nécessaire, a établi une première proposition de texte qu'il a soumise à ses amis.

José Manuel CANO LOPEZ, Charles DUPUIS et Jacques PELLISSARD se sont attachés plus particulièrement à la construction dramatique générale de l'oeuvre.

Tout au long de l'élaboration, Claude BORALY a perfectionné la structure interne des séquences et précisé, affiné l'écriture ; parfois, son intervention a été beaucoup plus fondamentale lorsqu'elle a proposé le texte de scènes entières.

Guy THOMAS a été chargé d'étudier tous les problèmes esthétiques liés à la réalisation du spectacle envisagé à Cluny en Juillet 1989.

A ces gens de théâtre, nous associerons :

Françoise GODDET et Brigitte MAURICE,
Conservateurs du Musée Ochier de Cluny,

Armand LAPALUS, Directeur, et Marguerite LACROIX, Directrice adjointe
de la Bibliothèque municipale de Mâcon,
qui ont facilité notre accès aux archives et à la documentation.

Michel BOUILLOT et Raymond MICHEL de Cluny,

Emile MAGNIEN et Marcel VITTE de Mâcon,
qui ont été nos premiers lecteurs et nous ont guidés de leurs
critiques d'historiens.

Nos remerciements vont aussi à la Direction régionale des Affaires culturelles de Bourgogne et à la Municipalité de Cluny qui, dans un plan d'aide globale à la réalisation d'un spectacle pour 1989, ont accepté d'inclure la phase d'écriture du texte.



CLUNY

1789

Tout est parti d'une communication présentée à l'Académie de Mâcon le 14 Mai 1959 par Paul DEGUEURCE, professeur à l'E.N.S.A.M. de Cluny : "BOURGEOIS ET MOINES DE CLUNY EN FACE DE LA GRANDE PEUR". Notre regretté ami y décrivait l'attitude de chacun des partenaires avec une telle clarté, une telle objectivité que nous eûmes envie d'en savoir plus.

Comment expliquer cette scission au sein du même ordre - le Tiers Etat - entre la bourgeoisie d'une petite ville et le prolétariat rural, alors que la bourgeoisie parisienne s'était appuyée sur le petit peuple de la capitale pour prendre la Bastille ?

Comment expliquer que le prolétariat urbain de Cluny n'ait pas témoigné sa solidarité avec ses frères du vignoble alors que de tels mouvements ont été perçus à Mâcon ?

Nos recherches, traduites en dialogues, n'apportent pas de conclusions à ces questions mais elles s'efforcent de donner à voir, à sentir, à comprendre des comportements humains.

Au début de l'année 1789, nous voyons des notables instruits, bien adaptés à l'Ancien Régime, qui maîtrisent admirablement la gestion de leur ville malgré les difficultés soulevées par l'Abbaye, se transformer en pédagogues, inventer la première campagne électorale pour convaincre leurs concitoyens pauvres qu'aucune amélioration matérielle ne sera obtenue si le Tiers ne met pas en tête de ses revendications la LIBERTE et surtout l'EGALITE.

Quelques mois plus tard, nous verrons ces mêmes notables soucieux de protéger la PROPRIETE - pour eux, premier signe de la CITOYENNETE - réprimer avec férocité le soulèvement des gens du vignoble mâconnais, misérables et affamés.

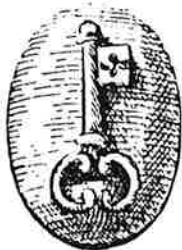
En fin d'année, la classe bourgeoise sera conduite à changer une équipe municipale critiquée, usée par les premiers mois de la Révolution ; mais elle conservera le pouvoir en investissant toutes les places offertes par la nouvelle Constitution.

Riches lorsqu'il s'agit de décrire les conditions de vie et les doléances du menu peuple, les archives sont muettes sur son comportement pendant les journées dramatiques de Juillet-Août 1789. Est-il figé par la crainte de la milice bourgeoise ? Est-il lié par un chauvinisme local qui engage à "casser du paysan" ? Pourtant, il est bien là, ce peuple misérable, pesant sur la ville de ses deux mille individus, exposé aux accapareurs de tout poil. Il lui faudra attendre quelques années pour se révéler.

Enfin, quelques caractères étonnants se dessinent parmi les meneurs des paysans révoltés, tel Pierre MAZILLIER, de St-Gengoux-de-Scissé. Certes, on ne peut parler d'un complot, d'un soulèvement organisé ; mais on voit que la campagne électorale qui a fortement concerné les paroisses rurales, que la pression du menu peuple mâconnais sur l'Assemblée de bailliage ont marqué le monde rural et créé des liens entre le peuple de Mâcon et le peuple des campagnes.

Ce sont ses cadres officiels - collecteurs d'impôts, députés des paroisses - qui entraînent la population dans une grande fête révolutionnaire où l'on boit en découvrant les pigeonniers et les toits des riches demeures, en jetant des meubles par les fenêtres, en brûlant les terriers ; mais aussi, où l'on essaie de rencontrer des responsables de la noblesse et du clergé pour négocier.

Aurait-on évité le massacre si les bourgeois clunisois avaient averti les paysans que l'Abbaye venait de déclarer ses privilèges rachetables ?



CHRONIQUE HISTORIQUE
EN CINQ ACTES

LIBERTE
EGALITE
PROPRIETE

1789

à Cluny

UNE CREATION
"UFOLEA DE CLUNY"

PERSONNAGES

DE L'ABBAYE

le sous-prieur : DOM BERTHELON
le procureur : DOM TALMEUF
le trésorier : DOM THIVOLET
le cellerier : DOM BAUDERON
moines, domestiques et gardes, dont Joseph RAIFFORT

DU CONSEIL DE VILLE

le maire : Jacques BLAIS, médecin
le 1er échevin : Michel MUTIN, avocat
les échevins, le procureur du Roi, le Secrétaire, valets de ville et tambours

DE LA JUSTICE-MAGE

le juge-mage : Claude-Louis FROPIER
le procureur fiscal : Jean-Baptiste CHACHUAT
huissiers

PARMI LES NOTABLES DE LA VILLE

des avocats : Hugues LEFEBVRE, Claude ROLLET, Archimbaud GUICHARD
des procureurs, dont Joseph-Thomas GIRAUD
des marchands blanchisseurs : Jean-Baptiste SIMYAN, Hugues PENNET
des bourgeois, propriétaires, gros fermiers, laboureurs

PARMI LE MENU PEUPLE

des artisans, des compagnons, des manouvriers, des domestiques, des pauvres
dont François DOVENEAU, tailleur de pierre
Catherine DEBIONNE, domestique

PARMI LES GENS DE LA CAMPAGNE

des paysans du Clunisois, des vigneronns du Mâconnais
dont Pierre MAZILLIER, cabaretier, expert, à St-Gengoux-de-Scissé

La plupart des personnages sont fidèles à leur modèle de 1789. Cependant, afin de limiter la distribution, nous avons parfois rassemblé sur un seul nom les caractéristiques de deux ou trois individus. L'amour entre François Doveneau et Catherine Debionne n'a aucune source historique.

ACTE 1

● SCENE 1 - La teppe

Une teppe dans la campagne clunisoise. Des femmes armées de pioches sont occupées à combler un fossé et à arracher les jeunes arbres d'une haie.

PAYSANNE 1 - Dieu, qu'y est dur !

PAYSANNE 2 - Autant piocher de la pierre.

PAYSANNE 3 - Oui, y est gelé à 2 pouces de fond.

PAYSANNE 4 - Pour sûr.

Nicolas Delorme, le propriétaire de la terre les surprend.

NICOLAS - Z'avez pas le droit d' dommager pareillement not' bordure.

PAYSANNE 1 - Y a point d' raison d' border une terre qu' est l' bien de tout un chacun ...

PAYSANNE 2 - ... et d' y creuser un fossé tout pareil qu' si c' était un château.

NICOLAS - D' abord al est plus à tout le monde. La teppe est à nous, moi et la mère. Ces messieurs de l' Abba-ye " nous en ont donné la jouissance " .

PAYSANNE 1 - Donné, vraiment ! Donné une terre qu' est point à eux. Une terre qu' a d' tout temps appartenu à la communauté de la paroisse ! Et vous v' là bien mal avisés d' y planter une clôture pour que nos bêtes soient empêchées d' y paître. V' là où qu' il est, le droit !

Raiffort, le garde de l' Abbaye, surgit

RAIFFORT - Qui parle de droit ici ?

NICOLAS - Joseph Raiffort, al sait bien lui qu' cette terre est à moi, Nicolas Delorme et à Marie Buffet, veuve de Benoît Delorme, ma mère ; " que nous avons reçu de l' Abbé de Cluny par devant Maître Gacon, notaire à Cluny, un terrain vacant appelé " La Teppe " de 78

mesures de semence " et que j' ons bien le droit d' empêcher que tous animaux y viennent gâcher mes cultures.

PAYSANNES 1 et 2 (*se précipitant sur lui, pioches levées*)

- Tu vas voir ton droit.

- N' y a point de droit qui tienne.

- Plus souvent qu' on t' laissera nous faire tort !

Les autres femmes sont restées prudemment en retrait.

RAIFFORT - Holà, Jeanne Cléaud et toi la femme Ducroux, suivez-moi.

Vous avez arraché les saules et le plan vif et comblé les fossés sur plus de 100 toises. Vous en répondrez devant la Justice-mage.

Il les emmène.

● SCENE 2 - En forêt de Cotte

Raiffort, garde de l' Abbaye, armé d' un fusil double, guette à un détour du sentier dans les bois de Cotte. François Doveneau, François Descombes et le petit Maréchaux sortent de la forêt portant chacun un fagot de bois mort.

RAIFFORT, leur barrant la route et mettant sa baïonnette.

- Vous vous chargez bien.

DOVENEAU - Oh, y est pas lourd.

Raiffort s' approche lentement. Les autres posent leur fagot.

DOVENEAU - T' peux tâter, y est que du bois mort. Et encore tout pourri.

RAIFFORT, de sa baïonnette éprouvant avec suspicion chaque fagot en commençant par celui du gamin - Dom Talmeuf est trop bon d' vous autoriser à prendre du bois mort exceptionnellement à cause du grand froid. J' vous connais. C' est facile de cacher du bon bois au milieu d' un fagot.

DESCOMBES - En tout cas, y en a pas.

Descombes ricane. Raiffort, dépité, cherche une mauvaise raison.

MARECHAUX - L'autre jour, vous m'avez pris une serpe, faudrait bin m'y rendre.

DESCOMBES, à Raiffort - Pourquoi qu't'as pris la serpe à c't'enfant ?

RAIFFORT - J'en prendrai bien à d'autres, qui s'privent pas d'couper du bois vif.

(à Descombes) - J't'en dois depuis longtemps et si t'étais seul avec moi, t'causerais pas tant. Et j'te donnerais ce qu'il te faut.

DESCOMBES - Tu m'f'rais pas d'mal. Tu m'frapperais sûrement point.

RAIFFORT *(indiquant un coin opposé au groupe)* - Tiens, vins t'en donc par là et coupes y du bois.

DESCOMBES - J'y vas mais j'couperai pas d'bois. T'serais bien trop content d'me prendre en défaut.

Raiffort et Descombes s'éloignent du groupe en s'observant.

RAIFFORT - Mets ta serpe à terre.

Descombes se penche pour poser sa serpe. Raiffort lui donne un coup de baïonnette pendant qu'il se relève.

DESCOMBES - Au secours ! J'suis un homme perdu.

Raiffort essaie de retirer la baïonnette mais Descombes tient à deux mains l'extrémité du fusil. Doveneau approche.

RAIFFORT - Si t'approches davantage, j'te donne les deux coups d'fusil au travers du corps.

Mais le fusil est toujours coincé dans la ceinture de Descombes. Doveneau s'approche encore. Raiffort lâche le fusil et s'enfuit.

RAIFFORT - On s'verra devant le juge !

Doveneau dégage le fusil. Descombes s'en empare et tire les deux coups en direction de Raiffort sans l'atteindre et veut briser le fusil contre un arbre.

Doveneau le retient. Descombes s'arrête, épuisé ; sa blessure semble grave. Doveneau et l'enfant aident le blessé à rentrer.

● SCENE 3 - Les gabelous

Dans la maison de Joseph Debionne à Sologny. Le père tresse un panier, la mère - Marie - tricote, et le fils Pierre joue avec un cheval taillé dans une branche.

MARIE - Tu crois qu'on pourra acheter une vache ?

JOSEPH - Oui, à la foire des Rameaux.

J'ai vendu une pièce de vin pour douze livres.

Et Maître Sacazan de Cluny veut bien m'avancer le reste.

MARIE - On fera des fromages. Et je les porterai en ville au marché.

Trois gabelous, dont Joseph Vachez, sous-brigadier, apparaissent brusquement cernant la maison et entrent brutalement dans la pièce suivis de leur témoin Jean Chardigny, syndic de la paroisse.

VACHEZ - Au nom du Roi, au nom des Etats du Mâconnais et de la Ferme générale, je vous somme de me présenter vos feuilles de gabelle et le sel dont vous avez usage, en présence de Jean Chardigny, syndic de la paroisse.

Debionne s'est levé, muet. L'enfant s'est réfugié dans le giron de sa mère. Vachez s'installe à la table pour le procès-verbal. Debionne va chercher la feuille de gabelle, le sel restant dans un linge et un pot de lard salé. Un gabelou prend le sac de sel et le pèse, l'autre goûte le lard d'un doigt. Vachez lit la feuille.

VACHEZ - Deux quarts et un octave de sel acheté il y a 2 ans au grenier de Cluny.

LE GABELOU - 9 livres de sel dans ce linge.

L'AUTRE - Et du lard salé.

Un temps.

VACHEZ - C'est pas possible qu'en deux ans, vous ayez consommé aussi peu de sel.

Marie pleure sans bruit.

JOSEPH - Nous ne sommes que trois vu que notre fille est placée à Cluny chez dame Bailie, veuve de Maître Leclerc, l'avocat. C'est la promesse de François Dove-neau, tailleur de pierre à Cluny. Vous le connaissez peut-être.

Grognement de Vachez.

- Et puis nos deux vaches sont mortes l'été dernier.
Un temps.

VACHEZ - Perquisitionnez. Ouvrez tout ce qui est fermé à clef.

Les gabelous ouvrent sans ménagement et en ricanant. Tout en rédigeant son P.V., Vachez surveille les Debionne. Un gabelou trouve un pot.

LE GABELOU - C'était caché dans un trou du mur.

VACHEZ - Et pour ça, t'en as une de feuille de gabelle ?
Allons, réponds !

Les employés pèsent le sel trouvé.

JOSEPH - J'en ai pas.

VACHEZ - Où t'es-tu procuré ce sel ?

JOSEPH - Je l'ai acheté à un homme qui passait ... et que je connais pas.

UN GABELOU - Deux livres.

VACHEZ - Au nom du Roi, je saisis ton sel. Tu vas nous suivre au grenier à sel de Cluny où nous le remettrons au Receveur, M. Lavalette. Tu rentreras demain ou après-demain.

Les employés cachètent le sac de sel saisi avec étiquette. Vachez fait signer l'étiquette par les gabelous. Chardigny ne sait pas signer. Il appelle Debionne.

VACHEZ - Et toi ?

JOSEPH - Je sais pas ... Deux livres de sel, c'est pas beaucoup. On pourrait pas s'arranger ?

CHARDIGNY - Joseph est un pauvre homme.

Vachez rédige toujours.

JOSEPH - Douze livres, c'est tout ce que j'ai.

VACHEZ - Si M. LAVALETTE est d'accord, je veux bien accepter ta proposition.

Tout le monde signe à nouveau, sauf Chardigny et Debionne. Les gabelous sortent. Chardigny fait un signe d'impuissance ; il est rappelé par Vachez. Marie est repliée sur sa chaise, secouée de sanglots.

JOSEPH - C'est pas encore cette année que tu porteras des fromages au marché de Cluny.

● SCENE 4 - Seigneur, Pasteur et Juge.

La cellule-bureau de Dom Talmeuf, procureur de l'Abbaye. Dom Talmeuf et Maître Chachuat, procureur fiscal de la Justice-mage, terminent leur entretien.

TALMEUF - Oui, mon cher Maître, j'accepte votre proposition. En raison de l'échauffement des esprits, vous ne requerrerez pas une peine de prison pour les habitants de Lournand qui ont refusé de se rendre à la corvée, mais seulement une forte amende.

La dureté des temps, dites-vous en parlant du menu peuple. Croyez-vous qu'il n'en soit pas de même pour notre communauté. Notre Abbé, Monseigneur de la Rochefoucault, est puissant, mais il est loin, partagé entre son siège épiscopal de Rouen et ses charges à la Cour. Or, il ne se passe pas de jour où je n'apprenne quelque manquement au respect de nos droits : on conteste la dîme, on conteste notre propriété ...

CHACHUAT - Certains voudraient renégocier les contrats qui lient les différents groupes sociaux ...

TALMEUF - J'y vois surtout un grave manquement à l'obéissance que chacun doit à son Seigneur. Prenez garde, Me CHACHUAT, vous lisez trop Rousseau. Soyez sûr que si nous pouvions compter sur le réel soutien du gouvernement royal, je vous recommanderais une sévérité exemplaire.

CHACHUAT - Un peu embarrassé.

- D'autres signes de mécontentement m'ont été signalés : des laboureurs soupçonnent certains échanges de terres faits par l'Abbaye, d'être des acquisitions déguisées ... sous des noms empruntés, même, disent-ils ...

TALMEUF - Laissons cela, c'est sans importance.

Il est encore un point sur lequel je veux insister. Même si un certain clergé conçoit la nécessité de réformes pour l'adoucissement des charges pesant sur le menu peuple, en particulier par une meilleure répartition des impôts, il est un domaine où nous serons tous intraitables : c'est la protection des mœurs et le maintien de toute la pureté de la religion catholique, apostolique et romaine. La gangrène gagne les couches les plus saines de la population. Enfin ...

Que des cabaretiers douteux reçoivent leurs clients pendant l'office divin ou pendant la procession du St-Sacrement, on peut s'y attendre ... Mais pas un Marc-Antoine Pétré, épicier notable et membre de la fabrique de Notre Dame !

CHACHUAT - Mon très Révérend Père, vous pouvez compter sur ma vigilance. En un an, plus de 25 cas sont passés en jugement de police avec une amende de 10 livres et la menace de 200 livres en cas de récidive.

TALMEUF - Vous faites votre devoir de chrétien, mon cher ami. Dieu vous inspire.

● SCENE 5 - La comédie des bourgeois.

La scène se passe au théâtre de Cluny à la fin de la représentation de la "Comédie de Colas". Izabiau vient de dénoncer le manque de bonne foi de Colas. Maître Symion considère sévèrement Colas. Florimont et Sifrine qui croyaient être séparés reprennent espoir.

IZABIAU - J'aime mieux renoncer d'être jamais ta femme, Que de te voir ainsi petefiner ton âme.

Applaudissements du public.

COULAS - Y est vrai ça qu'al a dit, ça qu'al a raconté, Je ne peux plus cacher la franche varité. Y est le droit pusqu'enfin je m'y su engagé. Izabiau, te m'auras ; cinqui est tout jugé.

Me. SYMION (Me. LEFEBVRE) - Et Florimont aura sa Sifrine après çan ?

COULAS - Si vous y voulez bin par ma foi j'y consens.
Me. SYMION - Vous, Monsieur Florimont, vous aurez ma Sifrine. Al'est faite pre vous, le ciel vous la dastine. Ayez en bin du soin, vivez en gens d'honneur. Et contre Symion n'ayez ran sur le coeur.

Applaudissements. A la réplique de Me. Symion, Antoinette Desvignes, ravie de l'heureux dénouement, se lève, enthousiaste. Pierrette Thevenet qui veut profiter du spectacle, la tire par sa robe pour le faire asseoir.

ANTOINETTE - Holà, que me veut-on ?

Pierrette lui fait signe de s'asseoir.

ANTOINETTE - Comment, voyez l'impertinente.

PIERRETTE - Posez-vous donc, la belle. N'est point encore fini.

ANTOINETTE - La sottie que voilà qui prétend en remontrer aux gens.

PIERRETTE - Sotte vous-même. Et sauterelle, même. Sais-je point de quoi je parle ?

Vve LECLERC, *se levant* - Il ferait beau voir ...

ANNE PACHON, *se levant* - Tout vu que c'est. Z'avons nous-mêmes confectionné les biaux habits. Et nous connaissons assez que point n'est finie la comédie.

Vve LECLERC - Quelle audace !

ANTOINETTE - Taisez-vous !

PIERRETTE - Péronnelle !

ANNE - Greluche !

PIERRETTE - Attifée, Dieu sait comme !

Cris, piailllements, coups d'ombrelle. Les comédiens se sont arrêtés de jouer, les amoureux qui s'étaient jetés aux pieds de Symion se sont relevés.

Mutin, 1er échevin, du haut de la tribune des bourgeois, excédé, fait signe au garde qui, intimidé par Antoinette et la Veuve Leclerc, expulse Anne et Pierrette malgré leurs protestations. Les deux "dames" toujours debout et indécises, sont ramenées à leur place par Mutin qui reste à leur côté pour les dernières répliques.

FLORIMONT - Mon père, je ressens mon coeur bien trop bénin
Pour pouvoir contre vous couvrir quelque venin.

SIFRINE - Mon père, puisqu'enfin votre condescendance
De Monsieur Florimont couronne la constance,
Prosternée à vos pieds, souffrez que je vous dise
Que vous aurez toujours une fille soumise.

SYMION - Et ben, y ne nous faut plus rin que le noutaire
Moussieu, vous aurez soin de nous l'envoyer quaire
Pour passer le contrat. A peu je vous farai
Publier promptement à Moussieu le Queuré.

SIFRINE - Il faut donc acheter deux bans.

SYMION - Oui, a peu vite.

Pour quéque peu d'argent, plus tôt j'en serons quitte.

COULAS - Y nous vaut mieux garder l'argent qui coûtero
Et attendre après Pâques.

IZABIAU - Deux mois, oui, j'attindro.
Car d'acheter les bans la dépense en est grosse.
Gardons peutôt l'argent pour faire not'noce.

Rideau sur les acteurs. Applaudissements. Le public sort lentement. Les deux "dames" se lèvent. Catherine apparaît, apportant le châle de la Veuve Leclerc.

MUTIN (à Antoinette) - De grâce, Mesdames, daignez rester encore quelques instants parmi nous pour bien montrer que vous ne nous tenez pas rigueur de ce malheureux accident. D'ailleurs, je suis sûr que vous voudrez complimenter le talentueux auteur et interprète (à Lefebvre qui apparaît devant le rideau).

- Venez-vous en donc par ici, Me. Lefebvre, que je vous fasse rencontrer cette charmante personne, Mlle Desvignes qui préfère, pour l'heure, notre cité à sa grand'ville de Lyon.

ANTOINETTE - Vous m'avez ravie, Monsieur.

LEFEBVRE - Mille grâce. Ce n'est là qu'une amusette mais

j'ai dans l'esprit certaines aventures de trois sultans dont vous entendrez parler, je crois.

MUTIN (à Me. Chachuat qui sort) - Me. Chachuat, vous nous quittez si tôt ?

Me. CHACHUAT - Vous m'en voyez fâché, mais je siège demain à la première heure et dois régler encore quelque affaire pressante. Serviteur, Mesdames.

UNE BOURGEOISE - Il est donc vrai, Mademoiselle, que vous faites ici un agréable séjour ?

ANTOINETTE - Certes, Madame. Et je n'eusse point imaginé que ma villégiature pût être aussi riche en agréments.

MUTIN (se rengorgeant) - Assurément, Cluny a la prétention d'être une vraie petite capitale ; surtout depuis que nous sommes venus à bout de l'affaire des alignements

ANTOINETTE - Qu'entendez-vous par là ?

MUTIN - Hé mais que depuis plusieurs années et après bien des débats, nous avons enfin triomphé du mauvais vouloir de MM. les Bénédictins ; et nos rues élargies de la Porte de Mâcon à la Porte de Paris, la rue Mercière, la rue du Merle offrent à l'oeil une perspective satisfaisante.

PENNET - Moi qui reste précisément à la Porte de Mâcon, je peux vous dire qu'il n'y a pas quinze ans, Cluny n'avait pas un chemin praticable avec aucune ville ; par la faute de l'Abbaye qui redoutait la charge du trafic et avait repoussé la route de Mâcon à Charolles.

MUTIN - Désormais, le négoce pourra fleurir ; et nous avons grand espoir qu'un jour, vous rendant à Paris par la poste, vous passiez à nouveau dans nos murs grâce à une nouvelle route directe.

LEFEBVRE (à Antoinette) - En attendant, je m'offre à vous faire l'honneur de nos nouvelles promenades sur les remparts. Je gage que vous n'en avez point d'aussi belles à Lyon.

PENNET - Par ma foi, elles nous ont coûté - et pour longtemps - assez gros. Vous oubliez le service annuel de blé froment que ces Messieurs de l'Abbaye ont gagné à nous en céder la disposition.

LEFEBVRE - Allons mon cher Pennet, trêve de récriminations. Je vous convie tous au café Compagnon.

A Antoinette - Entre nous, belle dame, c'est un peu le club des beaux esprits de cette ville.

PENNET - Oui, oui, allez devant.

Vve LECLERC - C'est bien Catherine. Tu peux rentrer à la maison. Emporte la chaufferette.

PENNET (*retenant Mutin et Rollet*) - Ah ça, Me. Rollet, où en sommes-nous ? Sait-on le succès de la requête de ce gremlin de Durut pour obtenir le droit de flottage sur la Grosne ?

ROLLET - Il semble bien qu'en plus du soutien du Procureur de l'Abbaye - Dom Talmeuf - il ait reçu l'appui des marchands et échevins de la ville de Lyon : ils y ont intérêt pour l'approvisionnement de leur cité en bois de chauffage.

MUTIN - J'ai même ouï dire qu'il a écrit au Ministre d'Etat - M. NECKER - pour se plaindre des propriétaires qui, comme vous, s'opposent au stockage de ses bois.

PENNET - Mais, sang Dieu, en empilant ses maudites bûches sur nos terres, il ruine nos prairies et nos chenevières ; sans compter que, quand les bûches flottent, les moulins cessent de moudre ...

Ils sortent en continuant leur conversation.

● SCENE 6 - Dom Talmeuf

DOM TALMEUF, *procureur de l'Abbaye, seul à sa table de travail, finit d'écrire une lettre, pose sa plume et sonne, et relit la fin de sa missive.*

- "Vous savez combien nous sommes intéressés à la réussite de l'entreprise de M. Durut, visant à organiser le flottage à bûches perdues sur la Grosne jusqu'à la Saône ; et vous en connaissez tout l'avantage. Il serait fort heureux que cet homme estimable, chargé de l'exploitation des bois de l'Abbaye, obtînt le droit de commencer les travaux d'aménagement du cours.

J'espère que vous ferez tout ce qui dépendra de vous auprès de Monseigneur et des Elus pour les déterminer à prendre tous les moyens nécessaires pour que

les Etats ou Elus de Bourgogne travaillent de concert afin de faire lever le plus promptement possible les obstacles que les différents propriétaires de moulins ou héritages situés le long de ladite rivière pourraient faire naître".

Un moine est entré, un papier à la main.

DOM TALMEUF - Ayez soin de faire parvenir au plus vite cette lettre à M. le Syndic des Etats du Mâconnais.

- Y a-t-il autre chose ?

LE SECRETAIRE - Mon Très Révérend Père, le Maire de Cluny a fait parvenir une proposition pour le tracé du nouveau chemin de Cluny à Cormatin.

DOM TALMEUF - Voyons le génie de nos ingénieurs locaux ! Eh bien ! Ce projet ne manque pas d'outrecuidance ! Il se permet tout simplement de traverser - donc de couper en deux - la grande prairie de l'Abbaye.

LE SECRETAIRE - Dans une note jointe, le Maire et les échevins reconnaissent le fait, mais en remarquant que la plus petite partie sera encore d'une très belle contenance tandis qu'en faisant passer la route plus au couchant, elle réduirait à d'infimes parcelles les terres des petits propriétaires.

DOM TALMEUF - Monseigneur le Cardinal de la Rochefoucauld, Notre Abbé, m'a confié la charge de défendre l'intégrité des biens de notre communauté. Je ne laisserai pas ces Messieurs de l'Hôtel de Ville disposer de notre domaine.

Faites-leur savoir que le chemin projeté ne passera pas sur l'Abbaye.

Et faites venir Joseph Raiffort que j'ai mandé.

Le Moine-Secrétaire sort et fait entrer Joseph Raiffort qui semble inquiet, s'attendant à quelque remontrance.

DOM TALMEUF - On m'a rapporté avec quelle énergie vous défendez les droits de l'Abbaye.

L'état du blessé du bois de Cotte s'améliorant, vous n'avez donc aucune raison de vous inquiéter. Ces premiers froids de novembre fournissent à nos manants un prétexte fort commode pour piller nos forêts. Continuez d'y mettre bon ordre.

Notre protection s'étendra sur vous autant que nous serons assurés de votre fidélité et de votre zèle. Allez.

Raïffort sort après avoir salué avec humilité. Dom Talmeuf se remet à écrire.

● SCENE 7 - A la Justice-mage.

La scène se passe à l'auditoire de la Justice-mage. Ferrière, l'huissier, reconduit deux clients dont l'affaire vient d'être jugée.

FROPIER (Juge-mage) - L'ordre du jour appelle maintenant l'affaire de la paroisse de Lournand.

(Il consulte le dossier. A Maître Chachuat :)

- Mais dites-moi, Maître, c'est une rébellion ?

CHACHUAT (procureur, le coupant) - Non Monsieur le Juge, une simple affaire de voirie. En ces temps de troubles, ne donnons pas à cette affaire un retentissement regrettable qui pourrait encourager d'autres paroisses. Sanctionnons-la avec nos moyens de police. Laissez-moi faire.

FROPIER (à Ferrière) - Faites entrer Jean Aumonier.

FERRIERE - Me. Jean-Baptiste Chachuat, avocat au Parlement, procureur fiscal de la Justice-mage de Cluny où il demeure - demandeur - contre Jean Aumonier, collecteur syndic de la paroisse de Lournand où il demeure - défendeur, comparant en personne.

CHACHUAT - Dimanche dernier, j'ai chargé Jacques FERRIERE, l'un de nos huissiers - ici présent - d'avertir les collecteurs syndics de Lournand, d'avoir à envoyer le lendemain lundi ainsi que les autres jours de la semaine, 15 des habitants manouvriers de ladite paroisse avec pioches, pics et pelles pour travailler à la réparation du chemin qui conduit de Cluny à Lournand, sous peine d'y être contraints par amende. Il s'agissait d'une partie proche du grand chemin, en un endroit appelé la Petouze, que les moindres pluies rendent absolument impraticable.

Nonobstant, l'avertissement donné aux collecteurs syndics en la personne de Jean Aumonier ici présent, aucun des habitants manouvriers ne s'est transporté sur le lieu à réparer. J'ai donc fait citer Jean Aumonier à cette présente audience pour faire condamner à l'amende qu'il vous plaira de prononcer et connaître les motifs pour lesquels aucun desdits habitants ne s'est transporté sur le chemin. Je rappelle qu'il s'agit d'un fait de voirie requérant célérité et que la condamnation sera prononcée par toutes voies même par corps ce qui sera exécuté nonobstant opposition ni appel.

Aumonier n'est pas surpris par le cérémonial et le langage des hommes de loi. Sa fonction l'a habitué à ces formes, mais il pense à l'amende pour lui et les autres.

FROPIER - Expliquez-vous.

AUMONIER - J'ai fait publier l'avertissement à l'issue des vêpres le dimanche même. J'ai même prévenu en particulier Jean Laroche, Jean Griseau, Louis Martin, André Letienne et tous les autres en suivant le rôle.

FROPIER - Et pour quelle raison ne sont-ils pas venus ?

AUMONIER - Ils ont dit qu'ils payaient la corvée au Roi en même temps que la taille et qu'ils n'avaient plus à délaissier leur propre travail pour aller faire les chemins.

FROPIER - C'est vrai pour la corvée royale qui concerne les grands chemins. Mais le chemin dont il s'agit ressort du domaine seigneurial et vous devez obéir à Monseigneur l'Abbé de Cluny.

AUMONIER - Ils ont dit qu'ils ne voulaient point y aller. Le supplément de contribution qu'ils payaient pouvait bien faire pour les petits comme pour les grands chemins.

FROPIER - Enfin, vous n'avez pas su vous faire obéir !

AUMONIER - Ils ont dit qu'ils se moquaient des ordres ...

CHACHUAT (*l'interrompant et désireux d'éviter qu'il aggrave son cas*) - Les faits sont clairs : c'est un fait de voirie - Le collecteur-syndic de Lournand n'a pas

fait exécuter les ordres du Seigneur Abbé, les 15 manouvriers désignés ne se sont pas rendus à la corvée. Je demande donc que, tant ledit Aumonier que lesdits habitants désignés soient condamnés à une amende de 20 livres.

AUMONIER - Vingt livres ! C'est plus de 30 journées de salaire.

FROPIER - Il en sera déféré à la Chambre pour être dit droit ainsi qu'il appartiendra.
Affaire suivante.

AUMONIER (*sortant*) - Vingt livres d'amende.

● SCENE 8 - La préparation du Conseil de Ville.

ANIME, le Secrétaire, dispose des dossiers à la place du Maire sur la grande table du Conseil. Entre Michel MUTIN, 1er échevin. On sent qu'il a marché vite pour lutter contre le froid.

MUTIN - Ces Messieurs ne sont pas encore arrivés ?

ANIME - Non, vous êtes le premier. Comme d'habitude.

ANIME met quelques bûches dans la cheminée pendant que Mutin pose rapidement son manteau, se chauffe une seconde les mains et va jeter un coup d'oeil sur les dossiers du Maire.

Pennet et Symian arrivent à leur tour. Ils sont plus marqués par le froid car ils arrivent de plus loin ; Pennet surtout, à cause de son âge.

ROLLET, *pose son manteau et se chauffe* - Bigre, quel froid ! Mille grâce à vous, Me. Animé, de nous avoir préparé un si bon feu.

PENNET, *a gardé son manteau et reste près de la cheminée* - Oui. Et au diable cette neige qui nous tient depuis la mi-novembre ! J'ai failli me rompre le cou plus de 10 fois depuis la rue de la Pescherie, en heurtant les tas de boues amassées devant les maisons.

Blais et Dumolin arrivent à leur tour.

BLAIS - Bonjour, Messieurs.

Ils posent leur manteau et se chauffent rapidement.

BLAIS - Vous avez fait un bon feu, Me. Animé. Heureusement.

Blais et les autres prennent place, sauf Pennet qui va chercher sa chaise et s'installe près du feu.

PENNET - Veuillez me pardonner, je reste près de la cheminée.

M. le Maire, il faut faire quelque chose pour la propreté des rues. Les boues ménagères et la neige glacée s'entassent jusqu'au milieu de la chaussée.

BLAIS - Je sais. Et pourtant Me. Chachuat, le procureur fiscal de la justice-mage vient de faire condamner 15 habitants de la ville qui n'avaient pas balayé devant leur maison.

MUTIN - Ils enlèvent les boues quand elles sont bonnes pour leur jardin, mais les laissent dans la rue si elles ne valent rien.

ROLLET - Oui. Et Jean Janot, chargé de ramasser les boues l'a appris à ses dépens. Il en faisait le reproche au domestique d'Ignace Tarlet et celui-ci lui a retourné une panière de gravats et de poussière sur la tête.
Petit rire général.

DUMOLIN - Il faudrait un règlement plus précis.

BLAIS - Me. Animé, vous nous préparerez pour le Conseil de ville du 23 Décembre, un rappel des règles de nettoyage que nous avons rédigées en accord avec Me. Chachuat, le procureur fiscal.

Ce sera utile pour la population et pour les 5 boueurs de la ville : même si les particuliers veulent conserver les boues, ils doivent balayer devant chez eux dès que la cloche les a avertis ; une heure après, les boueurs passent et enlèvent tout ce qui reste ; ils sont autorisés à dénoncer les particuliers qui auraient négligé de balayer.

ANIME, *qui a pris des notes* - Ce sera fait.

BLAIS - Mais, Messieurs, ces grands froids ont des conséquences bien plus graves pour nos malheureux concitoyens. L'absence saisonnière de travail est venue s'ajouter aux maux dont souffre notre cité : stagnation du commerce, découragement de l'industrie, chute totale

de certaines manufactures, désertion de nos marchés, les pères de famille sans travail n'auront plus d'argent pour acheter le pain qui constitue l'essentiel de leur nourriture. Les routes et les fleuves gelés ne permettent pas l'acheminement des blés. Les moulins de la Grosne - comme sur la Saône d'ailleurs - sont immobilisés par les glaces.

ROLLET - Les boulangers risquent de manquer de farine. Si cela continue, je crois qu'il faudra remettre en état de marche certains moulins à vent. Je pense en particulier à celui de BERZE-LA-VILLE.

DUMOLIN - L'enquête sur les récoltes nouvelles et sur les provisions de l'an passé ordonnée par M. le Directeur Général des Finances, sa décision de supprimer les exportations de blé, la dernière déclaration de sa Majesté en date du 23 Novembre, témoignent de l'extrême intérêt que le gouvernement porte à cette question.

MUTIN - Oui, mais la sollicitude de M. NECKER n'a fait que développer la crainte générale d'une disette et exciter le penchant au lucre des accapareurs ; le blé se cache et les prix montent.

BLAIS - Messieurs, nous veillerons à ce que les boulangers de la ville respectent les tarifs.

Dans l'immédiat, nous devons nous occuper de la distribution de pain au bénéfice des plus pauvres que nous devons faire le 23 de ce mois de décembre. Vous savez que la somme allouée d'ordinaire fournit 24 mesures de blé.

ANIME - MM. les curés de Notre Dame, de St-Marcel et de St-Mayeul m'ont fait parvenir l'état des plus pauvres de leur paroisse : ils sont 752. Et je dois dire que nos 24 mesures de blé suffiraient à peine au tiers.

PENNET - Il faut réduire le nombre des assistés ainsi que la ration distribuée.

MUTIN - Cela serait très mal venu à l'entrée de l'hiver. Et vous savez que la période la plus critique se situera au printemps, à l'épuisement des réserves,

DUMOLIN - Et nous allons aborder une période de campagne électorale pour les Etats Généraux qui nécessite le calme des esprits.

BLAIS - M. le Procureur du Roi, Messieurs, je crois que nous n'encourrons pas les reproches de M. l'Intendant de Bourgogne et qu'au contraire, nous serons fidèles à ses recommandations en ouvrant une dépense extraordinaire destinée à compléter la dotation insuffisante.

- Me. Animé, écrivez donc que "les officiers municipaux désirant procurer un soulagement essentiel et indispensable aux malheureux citoyens de Cluny en feront cuire la quantité de 752 livres de pain".

Blais s'arrête, marquant la fin de la réunion.

Animé ferme ses dossiers.

Et pourtant, personne ne bouge.

Qui va lancer la discussion ?

BLAIS - Alors, avez-vous des nouvelles ?

DUMOLIN - Non, il nous faut attendre le Conseil du Roi du 27 Décembre où M. Necker doit présenter son rapport et d'où sortira le règlement des Etats Généraux.

BLAIS - Les richesses mobilières et les emprunts du gouvernement ont associé le Tiers Etat à la fortune publique dont seul le Tiers est instruit. Le voeu du Tiers sera toujours le voeu de la Nation. Il faut donc un nombre de députés du Tiers égal à celui des députés des 2 autres ordres réunis. Et il faudra recueillir les voix par tête et non par ordre.

DUMOLIN - Les notables ainsi que les Princes de sang s'opposent à tout changement. Pourtant, il n'y a pas 15 jours, le Parlement de Paris, lui, a fini par accepter le doublement du Tiers.

MUTIN - Mais sans se prononcer pour le vote par tête ! Et pourtant, que craignent-ils donc de nous ? Nous ne prétendons point nous attaquer à leurs privilèges. Nous voulons seulement parvenir à une égalité devant l'impôt - dont déjà beaucoup de nobles sont partisans.

● SCENE 9 - La saisie.

La scène se passe devant la maison des Debionne.

L'huissier et ses deux aides ont sorti tous les meubles et en ont déjà mis quelques-uns sur la charrette. Chardigny, le témoin amené par l'huissier, regarde, impuissant. Doveneau, arrivé le dernier, est prêt à intervenir. Marie Debionne ayant son fils contre elle, serre encore une trappe de terre sur son ventre. Debionne va de l'un à l'autre des assistants pour se justifier.

DEBIONNE (à l'huissier) - J'suis pas malhonnête, j'ai pas eu d'chance. Notre dernière vache est morte l'an dernier.

(Suivant les aides de l'huissier qui portent un coffre sur la charrette).

Et pis l'an d'avant, y m'avait manqué deux années de blé pour la semence. J'avais reçu que 6 années pour ma part et il m'en fallait 8 pour ensemençer la terre de Maître Sacazan.

(au témoin) - J'me suis endetté pour acheter 2 années de semence, pour acheter notre nourriture et pour payer le fermage. 220 livres.

(à un autre) - Et puis, j'ai payé 15 livres à l'Abbaye parce que ma chèvre avait été dans le bois.

(à Doveneau) - J'suis pas malhonnête, j'ai pas eu d'chance. Dis-le toi, mon François.

DOVENEAU - Je sais, Joseph. Tout l'monde le sait.

Les meubles sont tous entassés sur la charrette. Un aide vient prendre la trappe des mains de Marie. Marie éclate en sanglots.

Debionne se précipite sur la charrette qu'il couvre de ses bras en hurlant. Il se tait, regarde l'assistance et dit, le regard fou :

DEBIONNE - J'vais foutre malheur à tout le monde !

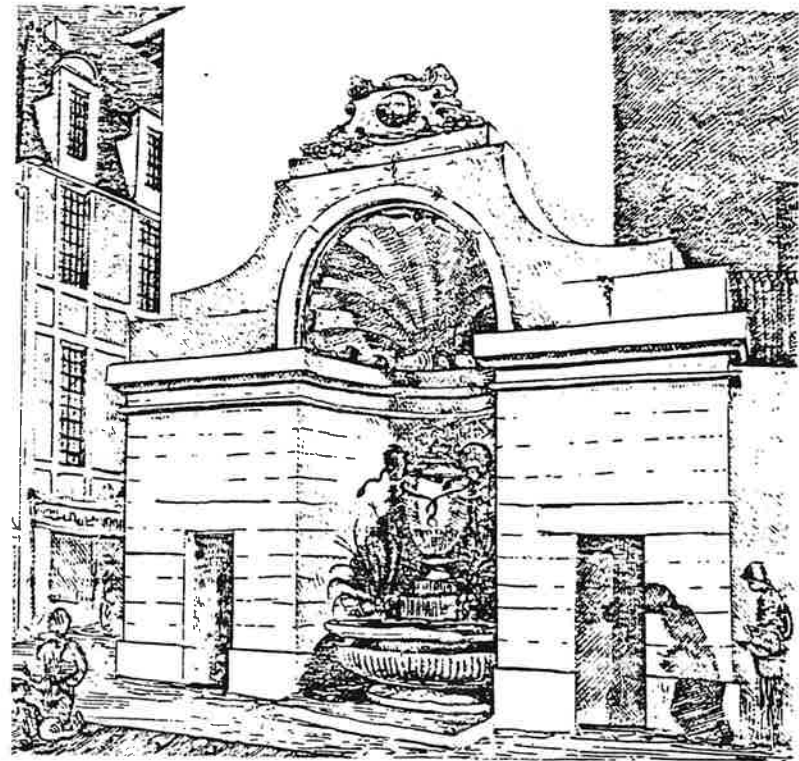
(il veut saisir une cognée dans la charrette).

DOVENEAU (se précipitant) - Pas ça, Joseph ! Pas ça ! Il le ramène vers sa famille.

DEBIONNE - Y a pus qu'à partir. T'prendras bien soin de Catherine, François. Elle aura plus que toi.

DOVENEAU - Je vous l'promets.

L'HUISSIER - Ce jourd'hui 28 Décembre de l'an 1788, à la réquisition de Me. Chachuat, procureur fiscal à la Justice mage, agissant en vertu d'un jugement du 15 Novembre dernier pour non paiement de dette, nous Joseph Ferrière, huissier de justice, nous sommes transportés en la paroisse de Sologny, au domicile de Joseph Debionne ...



LA FONTAINE DES SERPENTS

Cet élégant monument, construit en 1789, marque la fin de l'entreprise d'alignement des façades menée par le Conseil de Ville sur les axes essentiels de Cluny. A côté de cette affirmation bourgeoise, la foule des pauvres ouvriers, manoeuvres et mendiants s'entassait dans des maisons datant du Moyen Age.

(Dessin de Michel Bouillot)

LEFEBVRE - Mais non, nous sommes simplement chargés de rédiger le Voeu du Tiers.

Pour le reste, il nous faudra attendre la publication du règlement joint à la convocation des Etats Généraux que sa Majesté doit bientôt adresser à toutes les provinces.

MUTIN - Maintenant, il nous faudrait - à l'instar de ce qui s'est passé dans le Dauphiné - réussir à associer le Clergé et la Noblesse à la prochaine Assemblée Générale du Tiers prévue le 8 Février.

BOUCHE - On sera fort embarrassé pour trouver à Cluny un noble vraiment noble ; à part quelques officiers anoblis à titre personnel pour services de guerre. Quant au Clergé, qui le représentera ? Si ces Messieurs de l'Abbaye ne viennent pas, vous ne verrez pas nos trois curés : sortis de familles roturières, pour ne pas dire de la lie du peuple, ils plient sous le joug des évêques et des Bénédictins.

MUTIN - Vous êtes bien sévère avec nos curés. Pendant la saison rigoureuse que nous venons d'éprouver, ils ont tous montré, pour le soulagement des pauvres, une sollicitude vraiment paternelle. Ils doivent être regardés comme le Tiers Etat de l'ordre du Clergé. Mais il est vrai que nous ne créerons à Cluny un mouvement généreux à l'instar du Dauphiné que dans la mesure où les représentants des Bénédictins acceptent de siéger aux côtés du Tiers Etat de la Ville.

GIRAUD - Sachons mesurer nos revendications lorsque nous nous adressons au pouvoir royal. N'oubliez pas que l'Intendant de Bourgogne nous a souvent aidés dans nos démêlés avec les Bénédictins. Il faut craindre aussi que Mâcon, jalouse de son privilège de capitale des Etats, veuille jouer un rôle prépondérant dans la future constitution du Mâconnais. Vous savez que les contraintes fiscales exercées par Mâcon sont presque aussi pesantes que celles de l'Abbaye.

Et puis, si nous voulons que Cluny devienne le siège d'un tribunal ou même d'un bailliage ... c'est-à-dire l'égal de Mâcon ... Ménageons, Messieurs, ménageons ...

Pendant la réplique de Giraud, un gamin est entré, a remis une lettre à une servante et s'est rapidement esquivé. La servante porte la lettre à Mutin.

MUTIN - Messieurs, un peu de silence. On vient de me faire parvenir une lettre qui est sans doute la contribution patriotique d'un bon citoyen de Cluny à la réflexion du Tiers.

Il parcourt rapidement la lettre pendant que tout le monde s'assemble.

"Toutes les têtes sont remplies d'un esprit de cabale. Et les commissaires choisis le 18 Janvier ne valent rien".

Surprise du public : indignation, ricanements.

"Ce n'est pas par une vie oisive et inutile que l'on mérite d'être élu".

Certains regardent Rollet.

"Encore moins en diffamant les familles et en ne s'occupant qu'à des frivolités comme par exemple en formant des élèves pour le théâtre".

Tout le monde regarde Lefebvre.

LEFEBVRE : C'est une infamie !

MUTIN - "Citoyens, vous n'avez pas senti l'importance de l'élection à laquelle vous avez procédé. Faites d'abord taire vos haines et vos jalousies. Jean-Jacques Rousseau le dit dans "Le Contrat social" : "Quand les intérêts particuliers commencent à se faire sentir et les petites sociétés à influencer sur les grandes, l'intérêt général s'altère ; le meilleur avis ne passe pas sans dispute".

Certains clients se précipitent vers Mutin pour lire avec lui. Mutin met la lettre dans sa poche.

MUTIN - Voilà un "partisan de la justice et de la liberté" plus poussé par la jalousie et la méchanceté que par les sentiments d'un bon patriote.

Brouhaha général. Deux groupes :

- les politiques, offensés,
- les tièdes, craignant les discussions ; ils sortiront du café les premiers, remontés par les sceptiques.

Lefebvre et Mutin restent seuls.

LEFEBVRE - Ces bourgeois craintifs seront de piètres alliés prêts à tout abandonner à la moindre difficulté. Il nous faut à tout prix avoir le soutien des corporations d'artisans et de marchands.

MUTIN - Mais aussi faire de la prochaine assemblée du 8 Février un succès d'unanimité. Je vais m'employer à obtenir la présence des Bénédictins.

● SCENE 2 - Le refus de l'Abbaye.

*Dom Berthelon, le sous-prieur, lit la lettre du Maire de Cluny en silence.
Dom Talmeuf l'a déjà lue.*

TALMEUF - Voilà bien la prétention de ces Messieurs du Tiers. Non contents de contester à l'Abbaye ses droits immémoriaux, l'organisation de la voirie l'exploitation de ses forêts, ils veulent aujourd'hui contraindre le Premier Ordre à cautionner les bouleversements proposés par un quarteron d'avocats. Oser formuler une telle invitation ! quelle audace ! Il ne faut pas que les curés tombent dans ce piège.

BERTHELON - Ils sont proches de la population.

TALMEUF - Il faut les avertir de ne point paraître à cette assemblée.

Quant à nos frères ...

BERTHELON - La communauté se réunit en assemblée capitulaire juste après la grande messe conventuelle. Nous recueillerons leur avis.

Il fait signe au Moine-Secrétaire d'écrire.

"Il n'est pas à propos que des religieux membres du clergé paraissent dans une assemblée de ville pour confirmer des projets faits par Messieurs les Commissaires nommés à cet effet".

Talmeuf consulté approuve et continue la dictée.

TALMEUF - Si le cas l'exige, nous nous réserverons de faire part de nos délibérations au Clergé du Mâconnais comme notre seul et vrai représentant".

● SCENE 3 - L'Assemblée Générale du 8 Février 1789

A la porte de l'Hôtel de Ville de Cluny pendant l'Assemblée Générale des habitants. La porte est ouverte ; on entend des bribes de discours et des applaudissements. Sur le seuil se tiennent des valets de ville avec leur hallebarde et des habitants qui n'ont pas trouvé de place à l'intérieur ou qui n'ont pas le droit d'assister aux Assemblées (non contribuables).

VOIX DE LEFEBVRE - Aussi, le cri général de raison et d'équité élevé à la fois par toutes les communes du Royaume, pour que les vœux soient recueillis par tête et non par ordre, est-il pour vous le présage flatteur du succès de vos demandes.

Applaudissements.

Et la plus intéressante sera l'égalité de contribution à toutes les charges publiques, sans distinction de privilèges, ni de rang : premier devoir du pacte social qui veut que chacun paie à raison de ce qu'il possède, qu'il contribue aux dépenses publiques en proportion de ses richesses et des avantages qu'il en tire.

Longs applaudissements.

ARTISAN 1 - Il veut faire payer les riches ?

UN PETIT NOTABLE - Oui, plus tu es riche plus tu paies d'impôts.

DOVENEAU - Et les Bénédictins ?

LE PETIT NOTABLE - Oui, tout le monde paiera sans distinction de privilège et de rang.

DOVENEAU - Ouah ! Donc, nous on paiera moins.

Il prend ses voisins à témoin et voit les pauvres, impassibles.

T'es pas content ?

PAUVRE 1 - Moi, je suis trop pauvre pour payer la taille.

UN JEUNE GARÇON - Et qu'est-ce que c'est le vote par tête ?

LE PETIT NOTABLE - C'est pour changer les choses. Jusqu'ici les décisions étaient prises en votant par ordre.

LE GARÇON ne comprend pas.

Le petit NOTABLE lui met les bras en croix comme le fléau d'une balance et va chercher des pierres. Une sur une main, deux sur l'autre.

LE PETIT NOTABLE - Le Tiers, le Clergé et la Noblesse.

Qui l'emporte ?

Le Clergé et la Noblesse bien sûr.

Notre Bon Roi a décidé qu'il y aurait autant de députés du Tiers que le Clergé et la Noblesse en ont ensemble.

Il ajoute une pierre à celle qui était seule.

Qui l'emporte ?

Le garçon ne sait répondre.

Tu as raison. Rien ne semble bouger.

La main du Notable part du Clergé et trottine sur les bras de l'enfant jusqu'au Tiers, appuie fort et emporte l'équilibre.

Mais je vois des curés et quelques Seigneurs qui aiment le peuple et qui se rapprochent du Tiers.

Qu'est-ce qui se passe ?

LE GARÇON (*trionphant*) - Le Tiers l'emporte !

DOVENEAU - Oui, à condition que le Tiers choisisse bien ses députés afin qu'ils n'aillent pas défendre le Clergé et la Noblesse !

Doveneau répète en sens inverse le jeu du notable.

DOVENEAU (*aux pauvres, impassibles*) - Ça ne vous fait rien !

PAUVRE 1 - Oh, nous, comme on paye pas de taille, on vote point.

VOIX DE LEFEBVRE - Plus d'une moitié de la population

constituée de manoeuvres et de malheureux ouvriers, de pauvres et de mendiants.

Le pauvre journalier écrasé sous le poids de son travail, ne sera plus obligé de porter encore le fardeau du riche, de payer ses exemptions, ses privilèges et toutes ses faveurs.

C'est sur lui que pèse la plus grande partie des maux qui nous accablent en commun.

Les pauvres, assis sur les marches, se sont relevés ; ils avancent timidement vers la porte. Les autres ne comprennent pas bien ce qui arrive aux pauvres.

Faisons donc, Messieurs, pour le bien général, tout ce que cette classe la plus indigente de nos compatriotes, tout ce que l'humanité souffrante est en droit d'attendre de nos secours.

De longs applaudissements viennent de la salle.

Puis, bruit de tambours. La porte est dégagée. Les élus municipaux et les commissaires apparaissent dans toute leur splendeur. Les gardes dégagent le passage avec leur hallebarde ; les pauvres sont refoulés, certains tombent.

Les notables passent, magnifiques, sous les acclamations.

Les pauvres se retirent en longeant les murs.

● SCENE 4 - L'annonce du Règlement des Etats Généraux.

Bruit de cloche.

LE CURE - Dans les villes de Mâcon, Tournus et Cluny, avant de procéder à l'Assemblée Générale de la communauté, il sera tenu des assemblées de toutes les corporations et de toutes les personnes du Tiers qui n'appartiennent pas à une corporation.

LE CRIEUR - ... où il sera fait choix d'un ou plusieurs représentants chargés de se rendre à l'Assemblée du Tiers Etat de la ville pour y concourir à la rédaction du cahier général de la ville et à la nomination des

députés à l'Assemblée du 16 Mars à Mâcon.

Roulements de tambour.

LES HABITANTS - Vive notre bon Roi.

Vive le Tiers Etat.

Le Roi veut notre bonheur.

ARTISAN 1 - Qu'est-ce qui va se passer ?

DOVENEAU - Le Roi désire connaître nos plaintes et doléances.

ARTISAN 1 - On lui dit nos malheurs et il donne le remède ?

LEFEBVRE - Oui, mais il trouvera ce remède en consultant les députés que le Tiers va élire aux Etats généraux.

FEMME 1 - Alors on peut dire la gabelle, la taille, la vie chère ?

JOURNALIER 1 - Et nos droits volés par l'Abbé, nos salaires de famine ?

DOVENEAU - Bien sûr !

PAUVRE 1 - Et qui parlera pour nous, les pauvres ?

JOURNALIER 1 - J' serai à l'assemblée des tissiers. J' paie 19 sols de taille - 19 sols que je voudrais bien échanger en pain pour mes enfants - quand je parlerai de moi, ça sera tout comme si j' parlais de toi.

LEFEBVRE - Je l'ai dit le 8 Février. Si nous sommes élus comme députés, nous saurons secourir les plus pauvres.

PAUVRE 1 - Oui, mais c'qu'y faudrait, c'est qu'y ait plus de pauvres.

Roulements de tambour.

LE CRIEUR - Le Maire rappelle la liste des corporations, corps et communautés de Cluny : perruquiers, huisiers de la justice-mage, menuisiers, charpentiers, tonneliers, ...

● SCENE 5 - Les cahiers de doléances.

Cette scène a essentiellement pour but de montrer, à côté de la spontanéité des doléances de toutes les

communautés qui s'expriment, les intrigues des notables pour contrôler l'évènement (rédaction des doléances qui remplacent le Voeu du Tiers et élection des 6 députés de la ville) ainsi que les rivalités personnelles.

Pendant les 4 séquences de la scène, on devra donc sentir la vigilance des notables : filtrer les doléances et placer leurs hommes. Noter que très peu de doléances ont été abandonnées dans le cahier général du Tiers ; il s'agit plutôt de vérifier la conformité. Cette conformité sera matérialisée sur scène par un dossier bleu gonflé au départ par les doléances préparées à l'avance. Une doléance apparaissant par une feuille blanche sera confrontée au contenu du dossier bleu, admise après réflexion, ou rejetée comme inutile car elle fait double emploi avec une doléance déjà préparée ou, rarement, jetée avec mépris. Il y a là tout un jeu muet à trouver autour de la table des notables.

lère séquence : Conseil de Ville et juristes.

BLAIS - J'ai fait distribuer aux corporations des classes les moins instruites des formulaires avec des blancs où elles n'auront qu'à indiquer le nom des présents et du député choisi ... Elles ajouteront leurs doléances si elles le désirent.

Et pour vous ?

MUTIN - Les notaires et les gens de justice ne rédigeront pas de doléances : c'est un impératif de prudente réserve. Et puis, ils nous font confiance.

LEFEBVRE - Dans nos contacts avec les maîtres des corporations, nous avons rappelé avec insistance les différents points du Voeu du Tiers : vote par tête, égalité devant l'impôt, etc.

MUTIN (*appuyant sa main sur le dossier bleu*) - Nous nous sommes aussi longuement entretenus avec les bourgeois les plus en vue de Cluny et nous avons déjà préparé une quinzaine de doléances où beaucoup devraient se retrouver : abolition de la gabelle, suppression des offices inutiles, abrogation du Concordat, etc.

BLAIS - Pensez-vous que nous maîtriserons le choix de nos

6 députés à l'Assemblée de bailliage ?

- MUTIN (*va faire la démonstration de la manoeuvre, craie en main*) - Vous savez que les corporations de pauvres artisans auront 7 représentants, les corporations des marchands 9, les bourgeois 2 et les gens de justice ou notaires 14 ...
- LEFEBVRE, *l'interrompant, furieux* - Et ceux qui ont pris l'initiative du mouvement : le corps de ville, les rédacteurs du voeu seront évincés au moment de prendre de si graves décisions ?
- MUTIN, *le calmant* - Non ! Il nous faut associer à l'élection des députés le maire, les échevins (5) et les commissaires aux voeux (5), aux 32 représentants de la population, ce qui nous fera 10 voix favorables de plus.
- Avec les gens de justice et les bourgeois, nous disposerons aussi de 26 voix. Ce qui nous assure le succès à la pluralité.
- LEFEBVRE, *ayant trouvé une autre objection* - Vous ne faites donc pas confiance aux artisans et aux marchands ?
- MUTIN - Que préférez-vous comme députation ? Des tailleurs de pierre, des vanniers, des boulangers ? Ou des juristes avertis pour débattre avec les avocats de Mâcon ?
- BLAIS - Mais sommes-nous sûrs de tous les gens de justice ?
- MUTIN - Pour nous assurer leur fidélité, nous n'avons qu'une solution : leur accorder des places de députés. Et je pense particulièrement à Me. Fropier, juge-mage et à Me. Chachuat, procureur fiscal.
- BLAIS - Qu'en pensez-vous, Messieurs ?
- PENNET - Ces personnalités font régner l'ordre à Cluny avec habileté et sagesse.
- DUMOLIN - Et ce sont des gens de grande compétence.
- BLAIS - Me. Mutin, voudrez-vous leur parler ?
- 2ème séquence : Les tisseurs en toile.
- DUTHION - Le Maire nous a dit que sa Majesté nous ordonnait de faire nos représentations de plaintes et doléances.
- Le Gabriel Descombes qu'est habitué à écrire pour notre communauté va porter sur le papier tout ce que

vous allez dire.

DESCOMBES - Allez-y mais point trop vite.

Lefebvre entre discrètement.

Silence.

DUTHION - Ben quoi, vous avez rien à dire ?

Silence.

- Toi, Jean-Baptiste, avec ta femme et tes 5 enfants.

FICHET - Misère ! Avec mon salaire de 15 sols par jour et le pain bis à 2 sols 2 deniers la livre, j'peux même pas acheter du pain à la suffisance de toute la famille. Alors, le reste ...

CARRE - Les boulangers disent que le blé est rare et renchérit. Mais pendant ce temps, les marchands s'enrichissent en vendant le blé un bon prix à Lyon.

LAFARGE - Moi, pour payer un peu moins cher, j'ai acheté du fromage à un paysan, sur le bord du chemin en dehors du marché. Les huissiers de justice nous ont pris et le procureur fiscal m'a condamné à 3 livres d'amende.

CARRE - Et pas de bois pour se chauffer ! Pas le droit d'emmener la vache ou la chèvre dans la prairie !

DESCOMBES - Attendez, attendez ! J'peux pas écrire tout ça. Faut trouver quelqu'un d'autre !

LEFEBVRE - Je m'offre à vous aider, si vous voulez. A Descombes : Ecrivez.

"Les susnommés ont l'honneur de représenter à sa Majesté que par des manoeuvres odieuses, et par des droits excessifs, les denrées de première nécessité sont à un prix tel que le travail le plus assidu ne peut suffire à notre subsistance et à celle de nos familles".

Tous sont interloqués par la formulation ; ils réfléchissent et s'y retrouvent.

LAFARGE - Bien. Et puis faut mettre aussi : "et lorsque l'administration de la justice y met le comble à notre misère lorsque forcément nous avons recours à elle".

3ème séquence : Bourgeois et Laboureurs.

Les députés de corporations portant leurs doléances à la table des notables deviennent plus nombreux au cours de la séquence.

A la 2ème réplique de Deschaumes, ils se figent sur place prêtant attention aux propos et après la 3ème réplique, ils se font l'écho des revendications des laboureurs.

Pendant cette période d'unanimité, les notables sont d'abord perplexes ; Lefebvre se lance, enlevant la décision des notables.

Animé, secrétaire de l'Hôtel de Ville, est aussi le Secrétaire de l'Assemblée des bourgeois. Il relit une doléance.

ANIME - ... de remontrer à sa Majesté que la classe instruite du Tiers, le disputant en mérite, bravoure et attachement pour son souverain, à la Noblesse, il n'est pas juste qu'elle soit exclue des emplois militaires.

Arrive une délégation de laboureurs conduite par Pierre Deschaumes.

DESCHAUMES, *paysan évolué, a acquis un langage précis et efficace, mais son élocution reste appliquée et lourde* - Je suis Pierre Deschaumes, fermier de Montaudon et voici Jean Père, fermier aussi qui m'accompagne. Nous venons au nom des vingt familles de laboureurs dont les attelages travaillent toutes les terres de Cluny.

Le règlement nous a refusé de nous réunir en communauté ; mais nous avons tout de même tenu à écrire un cahier de doléances particulier.

PENNET - Mes amis, nous achevons la rédaction du cahier des bourgeois de Cluny dont vous faites partie. Je doute que vous puissiez y trouver des plaintes qui vous soient étrangères.

Comme nous, vous possédez des terres et des biens qui vous intéressent à la bonne marche du Royaume : le vote par tête, l'égalité devant l'impôt, l'abolition de la gabelle, la simplification de la justice,

la séparation des Etats du Mâconnais d'avec la Bourgogne ...

DESCHAUMES - Et vous trouvez ça suffisant ?!

De la terre, vous ne connaissez que les rentes qu'elle vous procure ; tandis que nous, nous nous heurtons sans arrêt à ceux qui se sont déclarés les maîtres tout puissants de cette terre : Messieurs les Bénédictins.

Pour eux, tous les moyens sont bons pour agrandir leur domaine : l'intimidation, l'occupation des communaux, les échanges sous des noms empruntés.

Bientôt, nous n'aurons plus de terres à acheter. Voici la liste de nos doléances.

UN BOURGEOIS - Mais nous ne pouvons pas refaire notre cahier.

DESCHAUMES - Allez-vous prendre en compte les doléances de ceux qui veulent travailler, de ceux qui souffrent du régime féodal et qui représentent dans les champs et dans les ateliers la moitié des habitants de Cluny ?

Différents députés de corporations sortent de l'ombre.

UN VANNIER - Oui ! Les moines doivent rendre aux habitants le droit de pâturage dans les prairies.

UN TISSIER - ... et d'user et prendre du bois dans la forêt de Bourcier.

DOVENEAU - Il faut faire valoir les titres qui disent nos droits ... et qui doivent se trouver dans les archives de l'Hôtel de Ville.

Longue acclamation générale.

TOUS - Oui !!! Vive le Tiers libre !

LEFEBVRE, *un instant pris au dépourvu par l'intervention de Deschaumes, reprend le contrôle de la situation.*

Messieurs, je vois une solution. Puisque les laboureurs, qui font partie de la communauté des bourgeois, ont rédigé des doléances particulières, qu'ils les joignent au cahier des bourgeois.

Aux bourgeois - Y voyez-vous une opposition ?

A Blais - Qu'en pense M. le Maire ?

BLAIS - Les représentants des laboureurs ont fait montre d'un tel zèle que nous serions bien mal venus de ne pas être l'écho de leurs préoccupations.
Nous joindrons leur cahier à celui des bourgeois.
Et nous les félicitons.

Nouvelles acclamations.

Deschaumes et Père se voient remettre les 2 cahiers, signe de leur élection comme députés.

4ème séquence : Le cahier et les députés de Cluny.

Les députés des corporations se sont regroupés. Mélange de costumes et de couleurs.

BLAIS - Messieurs, nous vous invitons à vous occuper en premier lieu à la rédaction du cahier général pour le Tiers-Etat de notre ville.

Ensuite, vous choisirez les 6 députés que vous jugerez dignes de bien représenter notre cité à l'Assemblée du bailliage de Mâcon, le 16 Mars.

Il remet le dossier bleu des doléances retenues à Animé ou à un valet qui l'apporte au groupe.

NOIR

On entend une rumeur confuse d'où émergent des expressions, des doléances, des noms de candidat.

LUMIERE

Les 6 élus (en habit noir) sont sur l'estrade face au Maire, Mutin, Lefebvre, Giraud, Rollet, Fropier, Chachuat.

Mutin tient le cahier et le remet à Blais.

Blais le remet à Fropier.

BLAIS - Messieurs, je vous confie le cahier de doléances, plaintes et remontrances du Tiers Etat de notre ville.

FROPIER - Nous promettons de porter ce cahier à l'Assemblée du 16 Mars pour participer à la rédaction du cahier du Tiers-Etat de tout le Mâconnais, tout en défendant les doléances de Cluny, et pour procéder à l'élection des deux députés qui représenteront le bailliage aux Etats généraux de Versailles.

BLAIS - Bénissons le nom de notre bien aimé souverain

qui a permis que la voix de tout son peuple monte sans obstacle et sans crainte jusqu'à lui pour assurer le bonheur de la Nation.

TOUS - Vive le Roi
Vive le Tiers
Vivent nos députés.



*J'sommes du Tiers
Petite rue d'Avril (Michel Bouillot)*

ACTE 3

● SCENE 1 - Au cabaret de Massilly.

Plusieurs groupes de clients occupent les tables du cabaret.

- Pierre Mazillier et François Doveneau sont en grande discussion à voix basse.

- Courtois et Laurencin, marchands de blé, terminent un repas bien arrosé.

- Ducrot et Roberjot, fermiers aisés, sont chacun à une table, à boire.

- Ferrière et Duvernay, huissiers, dans un coin, promènent sur l'assistance un regard abruti qui s'éclaircit parfois à une remarque bruyante.

Pierre MAZILLIER - Oui François, le peuple doit savoir choisir ses représentants. A Mâcon, crois-tu que les pauvres sont restés inactifs pour faire élire André Merle. Pendant l'hiver, on l'avait vu se démenner pour trouver du blé, arrêter des voitures de grain destinées à Lyon, donner du travail aux chômeurs, augmenter le salaire des manoeuvres malgré l'opposition des échevins et des riches bourgeois.

François DOVENEAU - Comment sais-tu ça ?

Pierre MAZILLIER - J'étais à l'Assemblée de bailliage comme député de la paroisse de St-Gengoux-de-Scissé. Le 18 Mars, lorsqu'il a fallu élire les deux députés du Tiers, on a vu les paveurs, les maçons, les charbonniers, les cordiers, les portefaix et leurs femmes venir soutenir André Merle, triques à la main, pour faire échouer le complot des échevins.

François DOVENEAU - Et ils ont cogné sur les riches ?

Pierre MAZILLIER - Non, mais ils ont montré qu'ils n'avaient pas peur de la potence et qu'ils étaient prêts à aller jusqu'au bout.

Si tu avais vu la tête des députés des villes ! Celle

des 6 Clunisois ! de Fropier surtout ! Et au-dessus de tout ça, André Merle souriant, disant : "Cela n'est rien ! Cela n'est rien !".

François DOVENEAU - Alors, nous les pauvres, nous avons un défenseur à Versailles ?

Pierre MAZILLIER - Oui, mais les adversaires des réformes ne s'en vantent pas. Ils mettent uniquement leur confiance dans le 2ème député : M. de la Métairie-Sorbier de la Clayette.

Entre Denis Butaud.

François DOVENEAU - C'est Denis Butaud, boulanger, rue du Merle.

Pierre MAZILLIER - Et il vient s'attabler avec Ducrost, le gros fermier.

BUTAUD - Me. Ducrost, j'allais justement vous voir. Hola, Mariette, apporte chopine.

DUCROST - Comment vont les affaires à Cluny ?

BUTAUD - Mal pour les boulangers. Les officiers municipaux et le procureur fiscal font la chasse aux boulangers qui augmentent le prix du pain. Et mon grenier est vide.

Mariette sert. - Santé !

DUCROST - La récolte dernière a été mauvaise.

BUTAUD - Oui, et nous sommes à quatre mois de la moisson, mais il y a encore du blé en Clunisois ... Il m'en faudrait 2 asnées.

Silence de Ducrost. Courtois pelote Mariette au passage et écoute.

BUTAUD - Je suis nouvellement installé et je n'ai pas de réserve. Je suis venu vous voir parce que vous êtes honnête homme. 60 livres l'asnée, ça vous va ?

Ducrost se détend, il va accepter.

COURTOIS - Me. Ducrost, vous allez faire une mauvaise affaire. Je parcours tout le pays. 60 livres, ça n'est plus le tarif. C'est 66 livres présentement. Et je suis prêt à vous en acheter 10 asnées.

BUTAUD - Mais ... Maître Courtois, à ce prix, les boulangers fabriqueront à perte.

Ducrost fait signe qu'il n'y peut rien.

COURTOIS à Butaud - Demandez au Maire et aux échevins d'augmenter le prix du pain.

à Ducrost - Alors, Me. Ducrost, c'est entendu.

DUCROST - Topez là pour 5 asnées à 66 livres.

COURTOIS - Mes voituriers seront demain à votre ferme pour enlever le grain.

Il dépose des pièces. S'adressant à la ronde - Voici un acompte. Mais j'ai besoin de 5 asnées encore afin de compléter une livraison pour M. Durut de Mâcon. Me. Roberjot, nous avons déjà fait affaire ensemble. Pourriez-vous me satisfaire ?

ROBERJOT - J'ai 5 et même 10 asnées à votre service. Mais je ne cède pas mon blé à moins de 72 livres.

COURTOIS - 72 livres ! Alors que le tarif est 66 livres.

ROBERJOT - Attendez donc la foire de Cray. Si vous y trouvez du blé, vous serez bien content de le payer 72 livres.

COURTOIS - Pour le moment, c'est tout vu !

Il revient à sa table, face à Laurencin - Quelle canaille ce Roberjot !

LAURENCIN - Tu as tort. A ta place, j'achèterais. Dans deux mois, le consulat de Lyon achètera du blé à n'importe quel prix.

COURTOIS - Peut-être, mais j'ai déjà beaucoup emprunté pour acheter une nouvelle voiture et deux chevaux. Je ne peux aller plus loin.

LAURENCIN - Dommage pour toi et dommage pour moi. J'ai de grosses expéditions à faire sur Mâcon et sur Lyon. Je fais passer mes voitures de nuit, le blé caché dans des tonneaux. S'il y avait un ou deux marchands comme moi à Cluny, l'argent ne nous manquant pas, on pourrait acheter tout le blé, louer des greniers pour l'amasser et faire monter le prix à 100 livres l'asnée.

COURTOIS - Et vous n'avez pas peur d'être pris ?

LAURENCIN - J'ai que foutre des gardes et des amendes. Payer 25 livres après en avoir gagné 500 ! Et puis, les autorités auront toujours besoin de Laurencin.

Ils vont sortir.

LAURENCIN - Me. Roberjot, je passerai chez vous demain matin ; votre blé m'intéresse.

Ils sortent.

DUVERNAY à Mariette - Va dire à ton maître qu'on le demande.

MARIETTE - Il vient de descendre à la cave.

FERRIERE - Va, on te dit.

DOVENEAU - Le blé à 100 livres l'asnée ! La moitié des Clunisois ne pourra plus acheter de pain. Et tout ça par la faute de canailles comme Courtois et Laurencin.

MAZILLIER - Avec le vin qui ne se vend point, et la mauvaise récolte en plus, des familles entières ne vivent que par la charité des moins mal lotis de la paroisse ou, pis encore, sont forcées d'aller mendier sur les routes.

DOVENEAU - Je sais.

MAZILLIER - A Cluny, l'Abbaye et la Municipalité ont les moyens d'aider les pauvres. A la campagne, y a personne. Heureusement que tout va changer !

DOVENEAU - Tu crois ?

MAZILLIER - Bien sûr ! Le Roi nous a demandé ce qu'il fallait changer. Crois-tu que ce soit pour rien. La taille, la capitation, le vingtième, la dîme, les cens nous enlèvent la moitié de la récolte. Quand il n'y aura plus de privilèges et de droits féodaux, les pauvres auront le double de revenus.

Ils sortent.

DOVENEAU - Mais les ouvriers de ville ?

MAZILLIER - Il faudra qu'ils demandent de meilleurs salaires. Souviens-toi de ce qui s'est passé à Mâcon. Tes deux mille Clunisois qui vivent chichement, c'est une force, comme la milice de manoeuvres de Merle.

J.B. BUYS, arrivant - Qu'est-ce que c'est ?

Ferrière a sorti sa mesure et son matériel (cire, réchaud, papier, encre).

DUVERNAY - Venez voir, Me BUYS.

Ferrière verse le contenu de la chopine dans sa mesure. J.B. BUYS a compris.

DUVERNAY - Et qu'est-ce qu'on voit ?

FERRIERE - La chopine est trop faible d'un demi-verre !

DUVERNAY (à BUYS) - Alors ?

J.B. BUYS - Montrez voir.

Il regarde la chopine sous toutes les coutures.

Ah ! oui, je me souviens ! C'est une chopine qu'on m'a donnée en remplacement d'une autre qu'on m'avait cassée.

Sans quoi elle se serait trouvée de bonne mesure comme toutes les autres qui sont chez moi.

Pendant ce temps, Ferrière a écrit le nom de Buys sur une bande de papier qu'il cache sur la chopine.

- Vous vous expliquerez avec Me. Chachuat, le procureur fiscal de la Justice-mage. On vous appellera à comparaître.

Ils sortent.

J.B. BUYS - Et mes 3 chopines ?!

DUVERNAY - Et faites donc plus attention à ceux qui fréquentent votre cabaret.

J.B. BUYS reste effondré.

● SCENE 2 - L'émeute du 25 Avril.

Le marché aux grains sous la Halle appuyée à l'Eglise Notre-Dame.

Pendant que la foule attend l'ouverture du marché, les 2 marchandes se concertent pour fixer le prix du blé.

Elles sortent le tarif du dernier marché où on lit 3 l 16 s et 3 l 18 s, et au dos inscrivent le tarif du jour : 4 l 10 s sans que la foule l'ait vu.

Parmi les rumeurs de la foule, on distingue :

- Y a rien que deux marchandes.
- Dame Laurencin et Dame Courtois, bien entendu ...
- Oui, pas beaucoup de grain aujourd'hui.
- Y z'appellent ça la libre circulation du blé.
- Y circule pas beaucoup en Clunisois.

- Bonne occasion d'augmenter de 2 ou 3 sols.

Pierrette THEVENET au garde-tambour - Dis donc, François Chavanon, z'allons prendre racine. Agite voir un peu tes baguettes.

François CHAVANON (tambour) - La cloche de Notre-Dame n'a pas encore sonné.

Pierrette THEVENET - Sa mécanique est rouillée comme tes bras.

La cloche sonne.

Murmures de satisfaction dans la foule.

François Chavanon fait 3 roulements de tambour puis enlève la chaîne qui barre l'accès du marché.

La foule se précipite.

En même temps, les marchandes affichent le tarif : 4 l et 10 s.

La foule s'arrête puis les cris éclatent.

Silence de la foule.

- 4 livres et demi la mesure !

- Au dernier marché, c'était 3 livres 18 sols.

- J'en ai même acheté à 3 livres 16 sols.

- Y z'ont pas le droit d'augmenter pareillement.

- On veut le tarif du dernier marché.

- Et encore, c'était déjà trop cher.

Dame LAURENCIN - Nos maris courent la campagne pour vous trouver du blé et vous n'êtes pas contents.

Dame COURTOIS - Les fermiers en veulent de plus en plus cher.

Dame LAURENCIN - On peut pas vous le vendre à meilleur prix.

François DOVENEAU - J'ai vu Benoît Laurencin à Massilly.

C'est lui qui propose un prix fort aux fermiers pour ramasser tout le blé et l'envoyer à Lyon.

Il s'est vanté d'amener bientôt le blé à 100 livres l'asnée.

Claude BONNETAIN - On va lui faire rentrer dans la gueule son blé à 100 livres.

J.B. MARTINOT - ... et l'âne avec.

François DOVENEAU - Si tout le blé restait au pays, je suis sûr qu'on le paierait pas plus de 3 livres la mesure.

Cris de la foule.

LA FOULE - Oui, c'est ça, le blé à 3 livres, le blé à 3 livres.

MARTINOT - Alors, vous baissez le prix.

Dame LAURENCIN - On peut pas.

Dame COURTOIS - Impossible, nous y perdons.

Dame LAURENCIN - Mon mari veut pas.

TOUTES LES DEUX - On préfère pas vendre.

Aidées de leurs domestiques, elles débarrassent l'étal et tentent de relever les auvents. Les gens se précipitent pour les empêcher.

LES MARCHANDES - Non, on ne vendra pas. A l'aide ! A la garde ! Au voleur !

François Chavanon essaie d'intervenir. Il est refoulé.

BONNETAIN - On n'est pas des voleurs. On va vous le payer votre blé.

LES FEMMES, cramponnées à l'étal - Le blé à 3 livres !

Des hommes sautent dans les échoppes, ouvrent les sacs et forcent les marchandes et les commis à vendre. D'autres corrigent le tarif - Cris - Applaudissements. Quelques personnes - les moins pauvres - se sont écartées : elles ne veulent pas prendre part à la vente forcée.

MARTINOT - Allez, donne-moi 4 mesures. Et voilà 12 livres, dame Laurencin (à sa femme) Aide-moi.

BONNETAIN - Et deux mesures pour moi. Voilà 6 livres.

Anne PACHON - Et trois pour moi - 9 livres.

François DOVENEAU - Une mesure - 3 livres. Approche Catherine.

Catherine fait non de la tête.

D'autres gens viennent acheter. Tumulte.

Le garde va chercher du renfort.

● SCENE 3 - L'avenir radieux.

Soir de mai.

François Doveneau fait les cent pas. Manifestement il guette quelqu'un. Un bruit de pas. Il s'assure de qui vient, se précipite sur le "bouquet de mai" qu'il avait dissimulé, en vérifie la belle apparence et le met prestement dans son dos quand arrive Catherine portant une corbeille avec du linge lavé. Ils restent face à face un peu embarrassés. François ne peut lui porter la corbeille, les mains prises par le "mai". Elle est tendue, inquiète.

Un temps.

FRANCOIS, doucement - Bonsoir, Catherine.

CATHERINE - Bonsoir.

FRANCOIS - Pose donc ta corbeille. Il fait si doux. Le printemps s'en est quand même venu. Veux-tu point rester un moment, mon coeur ?

Catherine ne dit mot et baisse la tête, cramponnée à sa corbeille.

FRANCOIS, ne sachant plus que dire - Tu viens du lavoir ?

CATHERINE - Oui, et j'en ai entendu de belles. Les femmes parlaient de l'affaire de la halle aux grains. On dit que le procureur fiscal interroge les uns et les autres pour connaître les fautifs.

FRANCOIS - Les fautifs ? C'est Laurencin, c'est Courtois !

CATHERINE - Tu sais bien que Me. Chachuat ne voit pas les choses de cette façon. Y a eu une émeute qu'il dit. Vous avez désobéi au Roi qui interdit les assemblées et émotions populaires.

FRANCOIS - Oui. Mais le Maire et les échevins ont tellement bien compris ce qu'on voulait que trois jours après "l'émeute" comme ils disent, ils ont organisé pour les pauvres et les ouvriers, des distributions de blé à 3 livres 10 sols la mesure, deux fois par semaine et qui dureront jusqu'à la récolte. J'en viens. Pierre Mazillier avait raison ; c'est utile de montrer sa force.

Il gesticule un peu et brandit le "mai". Tous deux éclatent de rire devant le comique de sa pose. Il lui tend le bouquet, elle lâche sa corbeille et se jette dans ses bras.

FRANCOIS, *un grand soupîr tremblé* - Ah ! ma douce ! j'ai cru ...

CATHERINE - Tu as cru ... tu as cru ... Et moi, je voudrais bien que tu croies un peu moins ce Pierre Mazillier qui te met dans la tête des idées folles, que j'en frémis depuis des jours. C'est comme un grand froid que j'ai en moi.

FRANCOIS, *la berçant doucement* - L'hiver est fini, ma toute belle à moi et nos beaux jours sont là.

CATHERINE, *secouant la tête* - Il paraît que les fautifs risquent une amende de 30 livres.

François la prenant par la main, l'assoit à côté de lui et lui explique gravement, doucement :

FRANCOIS - Rassure-toi. On n'en est pas encore là. Les choses vont changer. La justice du Seigneur Abbé sera remplacée par une justice égale pour tous qui saura punir les riches et protéger les pauvres.

CATHERINE, *encore incrédule* - Et tu n'auras pas d'amende ?

FRANCOIS - Non ... et c'est Laurencin et Courtois qui seront punis.

CATHERINE - Alors on gardera notre argent ?

FRANCOIS - Oui.

Au fur et à mesure qu'il énumère, il enlève des fleurs du "mai et en "décore" Catherine.

Et on paiera moins d'impôt au Roi. Plus du tout à l'Abbé.

Plus de dîme.

Plus de droits au marché.

Plus de gabelle.

Et on augmentera le salaire des ouvriers.

Et on se mariera.

CATHERINE - Et on louera une maison rien que pour nous.

FRANCOIS - Et on aura un jardin et une chènevière. Et tu pourras mener notre vache dans les prairies de la Grosne. J'irai chercher notre bois en forêt de Bourcier.

CATHERINE *secouant la tête en riant* - Plus la peine. Il n'y aura plus jamais d'hiver, ni de froid, ni de boue.

FRANCOIS, *entrant dans le jeu* - Ni de nuit, ni de peur, ni

de misère.

CATHERINE - Rien que des lilas et des cerises toute l'année.

FRANCOIS - Et des enfants qui rient ... comme des arcs en ciel.

CATHERINE - Et des matins sucrés qui coulent comme du miel.

FRANCOIS - Et ça sent la brioche.

CATHERINE - Et le linge tout propre, tout frais. C'est beau comme un dimanche qui finirait jamais.

François tire une pièce de linge de la corbeille et la drape sur Catherine à la façon d'un voile de mariée. Ils tourbillonnent enlacés, riant aux anges et un peu d'eux-mêmes aussi.

● SCENE 4 - La foire du 1er de Juillet.

La foire bat son plein : bruits, mouvements. Au cabaret 1er plan cour, Fautrière, le joueur de musette, joue un air qui a entraîné deux ou trois couples à danser.

Navoizat, soldat-provincial, est au début en grande conversation discrète avec Colas, dragon du Régiment des 2 Ponts. Ils se quittent et Navoizat accoste un jeune Clunisois qu'il connaît, Gabriel Deau, et qu'il mène au cabaret "cour". Là, ils porteront de nombreuses "santés" que Navoizat paie.

Le joueur de musette s'arrête de jouer, se lève et s'enfonce dans la foule suivi de sa compagne et d'un enfant.

Au cabaret "2ème plan jardin", deux coups de trompe signalent le colporteur. Il a une petite armoire ouverte à côté de lui.

La séquence des pets. (1er colporteur)

LE COLPORTEUR - Habitants de Cluny ! Comme je ne dois rien vous laisser ignorer de tout ce qui peut contribuer au salut et à la bonne disposition, non seulement de

votre âme, mais aussi de votre corps, je me trouve indispensablement obligé de vous apprendre le vrai moyen de conserver votre santé.

Les uns parlent de diète ; d'autres de régime. Pour moi, l'unique moyen, c'est d'avoir le ventre libre.

. Approchez, approchez, demoiselles, belles dames, voyez mes foulards de dentelle, voyez mes parfums.

- Avoir le ventre libre, ce qui absolument ne se peut sans le secours du soupirail d'en bas.

C'est par le trou de ce tonneau à deux colonnes que sortent en divers tons et différentes odeurs, ces exhalaisons zéphiriques qui soulagent nos intestins. Ce sont les vents ou, pour mieux dire, les pets et vesses.

. Approchez les amoureux, voyez mes rubans pour vos promesses. Jeunes gars, voyez mes solides couteaux de Thiers.

LE COLPORTEUR 1 à un badaud - Quoi ? Vous me demandez combien il y a de sortes de pets ?

Au public - Monsieur me demande les différentes sortes de pets ! Il y en a 6.

Je vous les donnerai par ordre, comptez avec moi, les voici :

Il imite chaque sorte avec sa trompe :

- 1er Le pet brutal
- 2 Le pet diminué
- 3 Le pet doucereux
- 4 Le pet bardeur
- 5 Le pet musical
- 6 Le pet timide

. Approchez tous, achetez le portrait de St-Blaise pour protéger votre bétail. Achetez l'almanach du véritable Messenger boiteux.

- J'appelle "Pet brutal" ...

. Non, je ne vais pas plus loin, vous saurez tout sur l'origine et les catégories de Pets en lisant ce petit livre écrit par le Père Barnabé, péteur en chef au village des Vesses, province des Etrons :

"Description de six espèces de pets ou six raisons pour conserver la santé".

Il est à vous pour 2 sols.

- Tenez. Merci.

- Et voici ce livre précieux. Merci.

- Et encore un par ici. Allez en paix.

Il continue à vendre une minute mais en s'estompant dans le jeu général puis il quitte la place pour aller vers le coin du bétail.

La séquence du ruban.

François DOVENEAU, qui a acheté un ruban - Tiens, Catherine. C'est pour toi.

CATHERINE - Merci François. Qu'il est beau. Je le porterai pour le bal de la Revolle.

La mini-séquence du recruteur.

Colas, dragon du Régiment des 2 Ponts, s'installe à la table de Navoizat et de Gabriel Deau. Les "santés" redoublent.

La séquence des vagabonds,

Joseph Debionne (Acte I - La gabelle - la saisie), sa femme et leur jeune fils Pierre, apparaissent au premier plan jardin. Ils sont en vêtements sales. Ils n'osent pas avancer dans la foule.

Les badauds les regardent curieusement (mendiants ou pas ?).

Jacques Ferrière et Philibert Duvernay se précipitent vers eux.

Jacques FERRIERE - Il ne faut pas rester ici.

Il y a déjà trop de mendiants à Cluny.

Allez ailleurs.

François et Catherine les reconnaissent.

CATHERINE - Pierre. Mon petit Pierre. (A ses parents) Vous !?

FRANCOIS - Mes pauvres gens.

nous avons trainé de ville en village à la recherche de travail et de pain. Mais c'est la misère dans tout le vignoble mâconnais. Et personne ne veut de bouches de plus à nourrir.

Jacques FERRIERE - Et à Cluny, pas plus qu'ailleurs. Allez, il faut partir.

FRANCOIS, aux badauds et aux buveurs - Mes amis, voici Joseph Debionne et sa femme, des grangers courageux sur qui le mauvais sort s'est acharné. Je les connais bien. Ce sont les parents de Catherine, la servante de Dame Leclerc. Et ce sont mes futurs beaux-parents. Ils ont besoin de travail.

Silence de la foule.

Regardez dans quel état ils sont. Et pourtant, ils sont braves. Allez-vous les laisser repartir sur les routes ? Qui peut leur donner du travail ?

DUCROST - Je te connais, François, tu as réparé un mur pour moi. Tu es honnête. Je veux bien prendre l'homme et la femme pour les foins et les moissons.

CATHERINE - Et Pierre ?

FRANCOIS - Il viendra chez mes parents.

DUCROST - Présentez-vous demain à la ferme Ducrost de la paroisse de Flagy.

FRANCOIS à Catherine - Emmène Marie et Pierre chez ma mère.

La séquence du recrutement.

COLAS, LE RECRUTEUR - Oui, y a rien de plus beau que la vie militaire.

NAVOIZAT à Gabriel - Mon vieux compagnon, si tu veux t'engager, je m'engagerai bien avec toi.

Gabriel DEAU, ivre - Si tu t'engages ... moi ... je m'engagerai bien aussi ...

COLAS, LE RECRUTEUR - Rien de plus facile. Combien voulez-vous pour votre engagement ?

Gabriel DEAU - Heu ...

NAVOIZAT - Cent vingt livres !

Gabriel DEAU - Oui ... cent vingt livres ... Chacun.

COLAS LE RECRUTEUR - Parfait. Je vais déjà vous donner 12 livres. Et vous aurez le reste sous huitaine.

Gabriel reçoit la bourse et se lève. Hilare, il se mêle à la foule.

lère séquence des vigneron.

François Doveneau, Joseph Debionne et Ducrost ont rejoint d'autres paysans et vigneron dont Mazillier, au cabaret. "Jardin".

DUCROST à Joseph - Allons Joseph Debionne, essaie d'oublier les mauvais jours avec cette chopine.

à Jusseau - Comment ça va dans le vignoble ?

Joseph JUSSEAU - Mal. Déjà les 2/3 des ceps ont péri pendant l'hiver mais le dernier orage avec des grêlons comme des oeufs, c'est la fin de tout.

Jean SOLOGNY - Et le peu de vin de l'année dernière se vend mal. Tu achètes toi-même un tonneau pour mettre ta récolte, tu mènes le tonneau plein au port de Saône. Le marchand te donne 10 ou 12 livres pour l'ensemble et embarque le tout pour Paris. Mais le long du chemin, il faut payer plus de 57 livres de droits et 20 livres de voiturage. Du coup, le marchand doit vendre ton vin 100 livres aux aubergistes parisiens ... qui n'en achètent pas.

Claude JUILLARD - Si ces 57 livres de droits tombaient encore dans les caisses du Roi ! Mais tout au long du chemin, ça va engraisser les propriétaires de péages. Tiens, le chapitre de St-Vincent, de Mâcon, perçoit 700 livres pour le péage du port de Mougé.

Jean SOLOGNY - Sans compter ce qu'il se fait avec les dîmes : chez nous, à St-Gengoux-de-Scissé, il perçoit 400 livres pour les terres qu'il donne à cultiver. Les 2 moines de Cluny, à la Tour de Bassy, détiennent un terrier de 300 livres. Et le curé Pajet, entre les dîmes et ses terres personnelles, se fait un revenu annuel de 900 livres.

MAZILLIER - Si les revenus du Clergé étaient vraiment versés

pour des oeuvres charitables, c'est ainsi plus de 1000 livres qui reviendraient aux pauvres vigneron et manouvriers de St-Gengoux pour manger du pain, car eux, n'ont pas un sou pour acheter du blé.

Jean SOLOGNY - T'as raison, Pierre. Faudrait plus payer la dîme.

MAZILLIER - Mais, ça commence, ça commence.

Séquence du musicien.

Louis Fautrière s'est levé : il joue de la musette tout en parcourant la foire, suivi par sa compagne et l'enfant.

JEUNE PAYSANNE 1 - Quand viendras-tu jouer chez nous, musicien ?

JEUNE PAYSANNE 2 - Et pour nous ?

JEUNE PAYSANNE 3 - Et chez nous ?

FAUTRIERE - J'irai en premier chez la plus gentille.

La jeune paysanne n° 2 l'embrasse.

FAUTRIERE - Ce sera donc chez toi.

JEUNE PAYSANNE 2 - Je suis domestique chez Claude Fouilloux au domaine de la Percille à Jalogny.

FAUTRIERE - Ce 31 de Juillet, je vais à la fête de Berges-serin faire danser la jeunesse.

En revenant, je passerai souper chez ton maître. J'aurai ma musette.

LES JEUNES PAYSANNES 1 et 3 - Et nous ?

Elles l'embrassent.

LA LAUCHERE, compagne de Fautrière, écartant violemment les 2 filles - Vous allez le lâcher, salopes.

FAUTRIERE - En voilà des façons avec mes clientes.

LA LAUCHERE - Tes clientes ! Tes putains, oui !

FAUTRIERE, la giflant - En voilà une, foutre de garce.

LA LAUCHERE - Compte celle-la pour une, tu ne la porteras pas loin.

Elle se perd dans la foule.

FAUTRIERE - Excusez la jalouse.

Il les emmène en discutant.

2ème séquence des vigneron

MAZILLIER - Quand la moisson sera venue, n'attendez pas les gens du seigneur pour rentrer vos gerbes. Et s'ils font opposition, réunissez-vous entre voisins. Des fourches et des faux, ça peut rendre service. Et puis, à l'avenir, exigez de voir les terriers avant de payer le moindre cens.

DOVENEAU - C'est pas si facile que ça de voir les terriers. A St-Mayeul, il y a un vieux coffre sous les cloches de l'église, plein de titres concernant les habitants de Cluny, paraît-il. Le dimanche de ce fameux orage, Ferdinand Roberjot, le marchand de vin, a réquisitionné le juge, le procureur fiscal et un greffier pour procéder à l'ouverture du coffre. Y avait même Jean Douare, le maréchal, avec son gros marteau et ses pinces. Le curé Poncet a refusé. Et depuis, le curé, les Bénédictins et même les échevins, reculent de dimanche en dimanche l'ouverture du coffre.

Séquence du refus d'engagement.

Gabriel DEAU - *Il revient, jette la bourse sur la table de Colas et s'en va.*

V'la la bourse. J'veux pu m'engager.

COLAS LE RECRUTEUR - En voilà des façons. C'qu'est dit est dit. T'as accepté la bourse, t'es engagé.

MUTIN voit l'émotion de Gabriel - Qu'est-ce qui t'arrive Gabriel ?

COLAS - T'es soldat du Roi !

Gabriel DEAU - C'est ce dragon de malheur qui voulait m'engager : il avait payé le Navoizat pour me faire boire et dire qu'on s'engageait ensemble, alors que le Navoizat est déjà soldat provincial.

COLAS - Les déserteurs, on les fusille.

MUTIN - Mon pauvre Gabriel, il a extorqué ton engagement par finesse et dans le vin.

Gabriel DEAU - C'est ça, il a "estroqué". J'ai rendu la bourse, mais je suis prêt à rembourser les dépenses de cabaret du dragon et du Navoizat.

MUTIN - Présente-toi demain matin à 8 H au Secrétariat de la ville avec des témoins et nous essaierons d'arranger l'affaire.

Il l'emmène.

Séquence du 2ème colporteur.

Le colporteur s'approche du cabaret "cœur". Il accroche un tableau à feuilles à un poteau et tient deux marottes "Clergé" et "Noblesse" qui lui parlent comme s'il était le Roi.

On voit le titre de l'histoire.

1er tableau : Les Etats Généraux réunis.

- Les mauvais conseillers.

- Notre bon Roi a réuni les Etats Généraux des 3 ordres. Il a donné autant de députés au Tiers qu'aux 2 autres Ordres réunis. Le Tiers pensait donc qu'on voterait par tête.

C'était compter sans les mauvais conseillers du Roi.

LA NOBLESSE (marotte) - Il faut voter par ordre.

LE CLERGE (marotte) - Il faut voter par ordre.

LE ROI (le colporteur) - Vous voterez par ordre.

2ème tableau. Le Tiers siège seul (par exemple au jeu de Paume).

Les députés des Communes siègent donc seuls mais comme ils représentent 95 % de la Nation, ils se proclament "Assemblée Nationale" et jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France.

LE CLERGE - Les curés sont avec le Tiers. Je perds mes députés. Réunissez-vous vite ensemble.

LA NOBLESSE - Non, réunissez-vous par ordre.

CLERGE et NOBLESSE - Mais de toute façon, il faut mater le Tiers.

LE ROI - Je materai le Tiers.

3ème tableau "Les Etats Généraux" (comme le 1er).

Les 3 ordres sont à nouveau ensemble. Et le 23 Juin, le Roi dit : vous vous réunirez par ordre. Allez, séparez-vous. Mais le Tiers refuse de quitter la salle malgré les soldats du Roi.

Et les curés patriotes et les nobles patriotes rejoignent le Tiers.

Et le 27 Juin, le Roi ordonne à tous les députés de la Noblesse et du Clergé de rejoindre l'Assemblée Nationale.

Le Tiers a gagné.

Mais les mauvais conseillers sont toujours là.

LA NOBLESSE - Les députés du Tiers sont forts parce qu'ils sont soutenus par le Tiers de Paris.

LE CLERGE - Il faut vaincre Paris et vous vaincrez l'Assemblée.

4ème tableau "Paris. Le peuple fraternise avec les gardes françaises".

A Paris, le Tiers est vigilant.

Le Roi le fait surveiller par les Gardes Françaises.

Mais le Tiers et les Gardes françaises fraternisent.

LE CLERGE - Massez des régiments étrangers autour de Paris.

LA NOBLESSE - Et armez la Bastille.

LE COLPORTEUR - Le Tiers de Paris est vigilant.

Mais le Tiers de Province l'est aussi.

- Aidons le Roi à se débarrasser de ses mauvais conseillers.

Il les met dans un sac.

Et pensons au bon grain que nous allons récolter.

Il bat le sac avec un fléau.

Rires, applaudissements de la foule.

● SCENE 5 - Le 14 Juillet vu par les notables.

Les notables se rendant à l'Assemblée Générale du 19 Juillet 1789 commentent les événements.

Blais et Dumolin détiennent les nouvelles. Les autres courent de l'un à l'autre pour savoir.

BLAIS - D'après les nouvelles apportées ce matin par un cavalier, tout a commencé le 12, lorsque Paris a appris que Sa Majesté avait renvoyé le Ministre Necker : une colonne de manifestants, dans le jardin des Tuileries, a été chargée par les cavaliers du Royal Allemand. Le lendemain fut fort agité.

DUMOLIN - Et le 14, les artisans du Faubourg St-Antoine, renforcés par deux détachements des Gardes françaises

et par un certain nombre de bourgeois de la milice ont enlevé la Bastille.

CHACHUAT - C'est très inquiétant. De même que l'élection de Merle a été assurée par la populace mâconnaise, l'Assemblée Nationale devra maintenant son salut et son autorité à la populace parisienne.

BLAIS - L'anarchie et la barbarie se sont vite emparées de ces foules en délire : le Gouverneur de la Bastille - de Launay - et le prévôt des marchands - Flesselles - ont été massacrés.

DUMOLIN - Il faut dire que tous deux avaient trahi la confiance des Parisiens.

- Ces événements se sont accompagnés d'une véritable révolution municipale. Bailly, l'homme du serment du Jeu de Paume, est élu Maire. La Fayette, l'homme de l'indépendance américaine, vient d'être nommé commandant de la Garde bourgeoise. On peut faire confiance à ces deux patriotes qui ont su désarmer les couches populaires dangereuses.

BLAIS - A Cluny, nous avons eu la sagesse d'associer très tôt tous les bons patriotes à la détermination de la politique municipale et à l'encadrement de la milice bourgeoise.

DUMOLIN - C'est une garantie de progrès et de paix civile.

CHACHUAT - Peut-être, mais ici aussi nous devons nous méfier des réactions de la populace.

BLAIS - Sans doute, mais sachons déjà orienter le zèle revendicatif du peuple contre son véritable adversaire : le Seigneur Abbé.

● SCENE 6 - Le 14 Juillet vu par les artisans.

Des artisans se rendant à l'Assemblée Générale du 19 Juillet, suivent Baron - aubergiste - qui connaît les nouvelles de Paris.

BARON - Les patriotes parisiens et les gardes françaises ont pris d'assaut la Bastille. Le courrier de Mâcon qui a apporté des lettres à l'Hôtel de Ville s'est arrêté à l'auberge et a tout raconté.

ARTISAN 1 - Qu'est-ce que c'est la Bastille ?

SIMYAN - Une forteresse qui dominait Paris et où on emprisonnait par lettres de cachet.

ARTISAN 2 - Taisez-vous donc ! A Baron : Allez, continue. Comment ça s'est passé ?

BARON - La foule s'est d'abord portée aux Invalides où elle a pris 32000 fusils sans rencontrer de résistance. A la Bastille, les choses ont changé. Après une première décharge de canons et de fusils, le gouverneur donne des paroles de paix. Lorsque environ 500 Parisiens sont entrés dans la cour, il fait tirer le canon et égorger ainsi de sang froid une foule d'honnêtes gens. Mais en moins de 2 heures, la citadelle est de nouveau attaquée, prise d'assaut et le gouverneur prisonnier. Le grenadier des gardes Dubois a tranché la tête du gouverneur qui a été portée en triomphe dans toute la ville.

TOUS - C'est bien fait. Il l'avait bien mérité.

ARTISAN 1 - Et les prisonniers de la Bastille ?

BARON - Ils ont tous été libérés. Il y avait un vieillard respectable qui était enfermé depuis 40 ans.

TOUS - Bravo. Vive la liberté.

ARTISAN 1 - Heureusement que notre ville est calme.

ARTISAN 2 - Et l'Assemblée Nationale ?

BARON - Le Maire a dû recevoir des lettres de nos députés. Il nous dira.

● SCENE 7 - L'Assemblée des habitants du 19 Juillet 1789 -

A l'Hôtel de Ville de Cluny,

BLAIS - Messieurs, avant de vous parler des affaires particulières qui intéressent la communauté, nous devons nous réunir pour partager les malheurs qui déchirent le Royaume : les nouvelles que vient de nous adresser notre député, M. de la Métairie-Sorbier, sont si cruelles et si affligeantes que tout ferait craindre une subversion générale si nous n'étions rassurés par la sagesse et la fermeté de l'Assemblée Nationale qui est seule capable d'ouvrir les yeux du Roi. Partageons la fermeté de ces généreux défenseurs de la liberté ; investissons-les de cette force de raison

toujours supérieure aux armes et aux Rois : celle de l'opinion publique. N'oublions pas toutefois que l'anarchie n'est jamais la liberté et que nous devons toujours respecter une autorité qui sera légitime.

Applaudissements.

BLAIS - Maintenant, Messieurs, venons-en aux affaires de la communauté.

Regrets des habitants.

Tout d'abord, le coffre qui se trouve sous les cloches de l'église St-Mayeul sera ouvert dès mercredi prochain, (*Satisfaction*) en présence de MM. les Officiers de justice et de MM. les Officiers municipaux. Il faut aussi des représentants des 3 paroisses.

Des habitants lèvent la main et vont s'inscrire auprès de Me Animé.

ARTISAN 1 - Et si les titres du coffre sont illisibles ?

BLAIS - Ils seront déchiffrés par un archiviste aux frais de la ville.

ARTISAN 2 - Et où seront-ils conservés ? Pas à l'Abbaye ?

BLAIS - Non, dans les archives de la ville ou dans les fabriques des paroisses si cela les concerne.

BLAIS - Autres affaires !

PECHARD - Les Bénédictins font construire une clôture pour leur jardin qui joint le mur de la ville près de la rivière. Ainsi, les habitants ne pourront plus jouir du droit de passage entre la rivière et la muraille.

Blais et les échevins échangent un regard. Animé prend des notes.

MONNIER - Le meilleur tracé de la route de Cluny à Chalon traverse la prairie des moines. Ceux-ci font opposition et proposent un tracé sinueux sur des terres de Clunisois.

Même mimique des Municipaux.

PENNET, *solennel* - Je parle au nom de tout le corps des blanchisseurs. Le déchargeoir du moulin des Bénédictins est insuffisant pour évacuer les eaux de la Grosne en cas de crue. Plusieurs maisons de St-Marcel

sont ainsi fréquemment inondées. Il faudrait demander à MM. les Religieux d'agrandir ce déchargeoir et, en attendant, de payer 100 livres de dommages et intérêts pour chaque maison inondée.

NONIN - De plus, les Bénédictins ont fait fermer avec une chaîne les grilles situées entre le mur de la ville et le Pont de Bouillon. A la moindre crue, nous ne pouvons aller ouvrir les vannes et les blanchisseries sont submergées. Il faut que les clés soient remises à la ville.

Même mimique des Municipaux.

BLAIS - Pas d'autres affaires à nous soumettre ?

Remarquons ...

DUMOLIN, *le coupant* - J'ai reçu des instructions de M. l'Intendant de Bourgogne pour attirer votre attention sur les accapareurs de blé. On sait qu'ils ont sévi dans le Clunisois même si la sagesse de vos officiers municipaux a su écarter la famine par de justes mesures. Et il ne faut pas que la nouvelle récolte soit confisquée par les accapareurs. Je vous demande donc d'autoriser les officiers à recevoir des dénonciations autant qu'elles seront accompagnées du nom des témoins et à engager toutes les poursuites nécessaires.

Murmure d'accord.

BLAIS - Nous nous y engagerons, M. le Procureur du Roi.

Il enchaîne très vite.

Remarquons que la plupart des affaires relevées concernent nos relations avec l'Abbaye. Nous luttons depuis des années pour que les besoins et les plaintes des habitants de Cluny soient pris en considération par le Seigneur Abbé. Montrons-nous résolus et formons le vœu que l'Assemblée Nationale dans son travail de réorganisation donne une autonomie complète à notre cité.

Applaudissements.

● SCENE 8 - A la porte de Mâcon, le 26 Juillet 1789.

Des habitants du quartier St-Marcel sont en discussion animée près du poste de garde de la Porte de Mâcon.

Pierrette THEVENET - Vous avez vu, le coffre St-Mayeul ? Rien ! Rien que des parchemins abîmés, illisibles, sans valeur. Les bons titres avaient été enlevés.

Marie DUBOIS - Mais par qui ?

Pierrette THEVENET - Mais par les Bénédictins, pardine. Non contents de leurs titres, ils volent ceux de la Ville.

PECHARD - Pas étonnant, c'est de la race monastique.

Passage d'un jardinier avec 2 seaux. Il sort de la ville pour arroser.

Anne FOREST - Et ces coquins attendaient une livraison d'armes pour nous réduire.

Marie DUBOIS - Qu'est-ce que tu racontes ?

Anne FOREST - Oui, à Mâcon, on a arrêté des guimbardes chargées de poudre et de fusils, Il paraît que c'était pour les Bénédictins.

PECHARD - C'est vrai, on dit que pour réduire l'Assemblée et le Tiers, les aristocrates arment des brigands et des soldats étrangers qui brûlent les récoltes et tuent le peuple.

Marie DUBOIS - Pourvu qu'ils ne viennent pas chez nous !

PECHARD - C'est pour distinguer les bons patriotes des ennemis du peuple que nous portons la cocarde. Ça rappelle l'alliance du Roi (le blanc) et du peuple de Cluny (le bleu). A Paris, elle est blanc, bleu et rouge.

Gabriel DESCOMBES, garde 1 - Et j'ai ordre de ne pas laisser entrer les ennemis du peuple de Cluny. Francine, retiens ton enfant ! Il est toujours à mettre les pattes sur mon fusil !

Une glaneuse et sa fille arrivent à la porte venant de la campagne.

Gabriel DESCOMBES - T'as déjà eu la permission de glaner ?

La GLANEUSE - Oui, chez Joseph Augros, les Bénédictins ont levé leur dîme et les gerbes sont enlevées.

Pierrette THEVENET - Regardez cette poussière là-bas sur la route !

Marie DUBOIS - Les brigands !

François RUET - Grosse bêtasse ! Ce sont les charrettes de Joseph Augros qui rentrent la moisson. Malgré la pluie du début du mois, la récolte sera abondante.

Marie DUBOIS - Nous aurons peut-être assez de blé pour l'hiver.

Anne FOREST - Oui, mais qui empêchera les prix de monter ?

Bruit de tambour.

Marie DUBOIS et d'autres - Qu'est-ce que c'est ?

Gabriel DESCOMBES, le garde - Il est 6 heures. C'est la relève de la garde. Deux heures que je me dessèche ici.

Il rectifie la position. Les gens s'écartent.

Arrivent le tambour, le sergent et 3 miliciens.

LE SERGENT - Attention .. Halte ! Un des gardes a des difficultés pour s'arrêter. Halte j'ai dit ! Pas la peine d'avoir fait l'exercice ce matin.

- Attention pour la relève de la garde !... Marche !

Descombes et le garde qui va le remplacer se mettent face à face en présentant les armes puis ils doivent décrire un demi-cercle, mais Descombes se trompe de sens et bouscule le 2ème garde Fichot.

- Non Soldat Descombes ! Un demi-cercle seulement ! Sans quoi c'est toi qui te retrouves de garde.

- Allez, reprenez les rangs !

- Soldat Fichot, soyez vigilant. Je vous relèverai à huit heures.

FICHOT, 2ème garde - J'y compte bien ! J'ai ma fournée à cuire.

LE SERGENT - Y a pas de "j'y compte bien". On dit "Oui Sergent", c'est tout !

FICHOT - Oui, Sergent !

LE SERGENT - Pour résister aux brigands et aux aristocrates, il faut une milice entraînée et disciplinée ! Allez vous autres, on va faire la relève de la porte de Paris. Tambour ! En avant ... Marche !

*La troupe repart suivie des gamins.
Fichot se remet.*

Pierrette THEVENET - Il est terrible, ce Sergent !

FICHOT - Oui ! Il était à Fontenoy... Il nous apprend le maniement des armes.

*Il fait une démonstration. Admiration des femmes.
Une charrette recouverte d'une bâche se présente à
l'entrée de la ville. Deux hommes dans les brancards,
un sur le côté (Raiffort).*

Marie DUBOIS - Les domestiques des moines rentrent bien tôt aujourd'hui.

FICHOT - Halte ! On ne passe pas !

GALLAND (dans les brancards) - Quoi !

FICHOT - On ne passe pas !

GALLAND - Pourquoi ?

FICHOT - Vous n'avez pas de cocarde : vous ne passez pas.
J'ai des ordres !

RAIFFORT - Qu'est-ce qu'il dit ?

FICHOT - Vous ne passerez pas !

A la garde !

RAIFFORT - Qui est-ce qui m'a foutu un jean-foutre pareil !
Nous sommes de l'Abbaye. Les ordres de l'Hôtel-de-Ville, je m'les mets là.

FICHOT - Abbaye ou pas, vous passerez pas. Et montre ce qu'il y a sous la bâche.

RAIFFORT marche sur lui et l'empêche de regarder sous la bâche.

C'est ce que nous allons voir !

FICHOT - A la garde ! Main forte !

LA FOULE - A la garde.

RAIFFORT - Je vais te les faire rentrer dans la gueule
tes cris de froussard. J'en ai cabossé d'autres.

FICHOT - Au secours. A la garde !

*Arrivent le sergent, les miliciens, le tambour et des
voisins. Les 2 domestiques se sauvent. Raiffort res-
tê seul, gêné par les femmes, est vite maîtrisé.*

RAIFFORT - Vous allez voir ce que ça va vous coûter de
toucher à quelqu'un de l'Abbaye.

LE SERGENT - On va rien te faire. On te conduira en prison comme ennemi du peuple.

RAIFFORT - Et vous, vous irez aux galères !

LE SERGENT - On te mène en prison. Et on attendra que le Procureur de l'Abbaye vienne te réclamer.

Un cortège se forme : miliciens, hommes, femmes, enfants, tambour pour emmener Raiffort.

LE SERGENT - C'est bien, soldat Fichot. Continuez à ouvrir l'oeil.



LA PORTE DE LA CHANAISE
(dessin de Michel Bouillot)
La Porte de Mâcon était
construite sur le même
modèle.

ACTE 4

● SCENE 1 - L'attaque du Château des moines à Domange.

Dans une salle de l'Abbaye.

DOM BERTHELON - Mes frères, je vous ai mandés pour évoquer avec vous l'état préoccupant où se trouve tout le clergé mâconnais, devant les difficultés que font les habitants des campagnes à payer les dîmes. Dom Talmeuf va vous résumer la situation.

DOM TALMEUF - Vous savez déjà qu'à Azé, devant la pression des paysans, les fermiers de la dîme ne perçoivent plus qu'à la 13ème gerbe et non à la 12ème comme il était d'usage ; et ils ont restitué ce qu'ils avaient touché en trop.

Par un courrier de Monseigneur l'Evêque de Mâcon, nous apprenons que trois habitants de Viré revenant du marché de Mâcon, le 18 Juillet, ont annoncé aux moissonneurs qu'il ne fallait plus payer de dîmes et que le curé avait reçu des ordres pour cela à publier. Le lendemain, après les vêpres, les mêmes hommes rassemblèrent les habitants sur le cimetière et soulevèrent des murmures contre le curé pour ne pas avoir publié l'ordonnance.

Le lundi, ils allèrent de maison en maison, défendant encore le paiement de la dîme et soulevant toujours les esprits contre le curé.

DOM THIVOLET - C'est un fait extrêmement grave. Que deviendrons-nous si nos revenus étaient privés des 18000 livres que nous procurent les dîmes ?

DOM BERTHELON - S'attaquer aux dîmes, c'est s'attaquer à la mission même du Clergé qui est d'assurer le culte et d'apporter du secours aux malheureux.

LE MOINE - Monseigneur, Etienne Fichot, le concierge de notre domaine de Domange, demande à être reçu. Il dit que c'est très grave.

DOM THIVOLET - Quel événement a bien pu le contraindre à quitter le domaine en pleine moisson ?

DOM BERTHELON - Faites-le entrer.

FICHOT - Monseigneur ! Ah ! Monseigneur !

DOM BERTHELON - Remets-toi, mon fils. Et dis-nous pourquoi tu as quitté le domaine.

FICHOT - Vous savez, Monseigneur, que les gens d'Igé étaient depuis longtemps en procès au sujet d'une fontaine que leur seigneur avait enclose d'un mur pour leur en interdire l'accès.

Dimanche, ayant fait sonner le tocsin toute la matinée, ils vinrent en grand nombre accompagnés de ceux de Verzé pour démolir ce mur. Ensuite, ils s'en prirent à la grange voisine parce qu'elle était construite sur un communal.

Le Seigneur et sa famille s'étant enfuis et refusant de négocier, la bande s'en prit alors aux arbres de l'avenue et au château dont tous les meubles furent jetés par les fenêtres et brisés.

Vers 7 heures du soir, je vis apparaître chez moi - sur votre domaine - 5 à 6 hommes de Verzé -. Sachant les dégâts qu'ils venaient de faire au château de M. d'Igé, j'ai cru bon de leur offrir à se rafraîchir et j'ai essayé de les convaincre que MM. de Cluny étaient des Seigneurs fort doux et qu'il fallait ménager leurs propriétés.

Craignant qu'ils ne viennent en force, je me suis dit "Allons-nous en, il ne fera pas bon ici pour nous" et je me suis rendu chez Dantony, le tonnelier.

DOM TALMEUF - Ainsi, tu as abandonné notre château à cette bande de brigands, sous la seule sauvegarde de ta femme ? Beau courage !

FICHOT - Je pensais qu'ils n'oseraient pas lui faire de mal. Tandis qu'à moi ...

DOM BERTHELON - Continue.

FICHOT - Peu de temps après mon arrivée chez le tonnelier, un nommé Claude Pain d'Igé m'a apporté un papier écrit

par lequel je devais consentir à ne garder qu'à raison de la 21ème gerbe, les dîmes que j'avais perçues à la 12ème ou à la 13ème gerbe.

DOM TALMEUF - Et tu l'as signé ?

FICHOT - ... et je l'ai signé ...

DOM BERTHELON - Continue.

FICHOT - Une heure et demie après, Claude Pain est revenu avec Myot, garde d'Igé et de Domange pour que je retourne au château de MM. les Bénédictins afin de signer mon renoncement total à la dîme, sans quoi tout serait saccagé.

Je leur ai dit : "Prenez tout ce que vous voudrez, je m'en vais à Mâcon". Et je suis parti. Pas à Mâcon. A Cluny, chez mon cousin Mathieu Fichot, le boulanger.

DOM TALMEUF - Et pendant ce temps, au château de Domange ?

FICHOT - D'après ce que m'a dit un domestique, Claude Pain et sa bande ont expulsé ma femme. Tout notre ménage - linge, effets, provisions - a été saccagé, pillé. Claude Renaud du Martoret, a été le premier à reprendre les gerbes de la dîme. Claude Pain a repris 8 pièces de vin qu'il avait apportées pour la dîme.

DOM TALMEUF - Et c'est seulement ce matin que tu viens nous prévenir ?!

FICHOT - Mon Révérend Père, en arrivant chez mon cousin, j'ai cru mourir tant j'étais las de corps et d'esprit. J'ai eu la fièvre toute la journée et cette nuit.

LE MOINE - Monseigneur, Denis Fèvre, domestique de la Tour de Bassy, demande à être reçu.

● SCENE 2 - Les notables et la révolte paysanne.

Les officiers municipaux et les députés du Tiers sont réunis pour étudier la situation.

MUTIN, arrivant essoufflé, en tenue de colonel de la Milice.

Messieurs, je vous prie d'excuser ma tenue, mais je rentre d'une tournée d'inspection de la Milice et n'ai pas eu le temps de me changer.

BLAIS - Vous êtes tout excusé, Maître ... Et je dois dire que cette tenue de colonel vous sied parfaitement. Messieurs, je vous ai mandés pour évoquer avec vous l'état préoccupant où se trouve tout le vignoble mâconnais.

Partie d'Igé, la révolte s'est étendue hier à Azé, Aisne, St-Maurice, St-Gengoux-de-Scissé, et enfin à Lugny où le château de M. de Montrevel a été incendié. Les propriétés des Moines de Domange, Bassy, Péronne n'ont pas été épargnées.

On m'a rapporté que ce matin, mardi, une bande de brigands se dirigeait vers les châteaux de Viré, de Fleurville, de St-Albain, de La Salle et de Senozan et une autre vers Montbellet, Uchizy et Tournus.

GIRAUD - Font-ils beaucoup de dégâts ?

MUTIN - Ils jettent les meubles, la vaisselle, le linge par les fenêtres, arrachent les rideaux, brisent les glaces, enlèvent les tuiles des pigeonniers, parfois des toits, abattent les girouettes, brûlent les terriers emportent des fusils.

Ils se font servir à boire et à manger dans chaque maison visitée. Vous devinez dans quel état ils sont en permanence.

SIMYAN - Ils s'en prennent donc uniquement aux Nobles et aux Moines ?

BLAIS - Pas du tout. A Viré, chez le Notaire, ils ont brûlé les terriers. Ils ont frappé et rançonné le curé. Ils saccagent les maisons des gros fermiers.

GIRAUD - Et ils volent de l'argent ?

MUTIN - Ils contraignent les gens aisés, même roturiers, à donner de l'argent en les menaçant de brûler leur maison ou de les frapper. A Lugny, des particuliers honnêtes du bourg ont été mis à contribution pour un total estimé à 4 000 livres. Le curé de Viré a dû faire des billets à ordre.

GIRAUD - Savez-vous qui les commande ?

FROPIER - Ils ne semblent pas avoir de chef unique. Mais il apparaît des noms de meneurs particulièrement dangereux : Claude Pain et Courtois d'Igé ont lancé la révolte ; Pierre Mazillier de St-Gengoux-de-Scissé, bien connu comme agitateur depuis les élections, a grande autorité sur les paysans et il exhibe partout un papier portant en gros caractères : "DE PAR LE ROI, il est permis à tous les gens de la campagne d'aller dans tous les châteaux du Mâconnais demander les terriers, et en cas qu'on leur refuse, ils peuvent saccager, brûler et piller ; aucun mal ne leur sera fait".

GIRAUD - Mais que fait la Maréchaussée ?

FROPIER - Comment voulez-vous qu'une douzaine de cavaliers interviennent face à cette multitude. On parle de 2 à 3000 brigands.

SIMYAN - Et à Mâcon ?

CHACHUAT - Le Comité de Mâcon n'a pas confiance dans tous les éléments de sa Milice bourgeoise : le 13 Juillet, la 7ème cinquantaine de la Milice s'est rendue à Flacé pour saccager la maison de M. DAUGY, l'ancien maire ; M. de Vinzelle, capitaine de la 6ème, a dû se rendre sur place pour calmer les esprits. Dans le Faubourg St-Antoine, on se réjouit de la révolte des campagnes.

FROPIER - Que ferons-nous si les brigands se présentent devant les murs de Cluny ?

● SCENE 3 - L'Abbaye cède.

Même lieu que pour la scène 1.

DOM BERTHELON - Mes frères, la situation est très grave. Notre Révérendissime Abbé, Monseigneur de La Rochefoucault, dans son rôle de député du clergé pour le bailliage de Rouen, aux Etats Généraux, a su calmer les représentants du Tiers en opérant la jonction des trois ordres qui donna naissance à l'Assemblée

Nationale. Mais il n'a rien pu contre la populace de Paris attaquant la Bastille.

Que pouvons-nous ici contre les bandes paysannes révoltées dont le nombre va s'accroître de jour en jour ? Avec 40 moines et 30 domestiques pour toute garde.

DOM THIVOLET - Pensez-vous que l'Abbaye soit menacée ?

DOM TALMEUF - Très certainement. Quand les brigands auront saccagé et brûlé tous les châteaux du vignoble, ils passeront la montagne et envahiront la vallée de la Grosne.

DOM THIVOLET - Mais les bourgeois de Cluny ne laisseront jamais les paysans attaquer l'Abbaye ! Ce sont des gens d'ordre !

DOM TALMEUF - Nos beaux patriotes sont pris à leur propre jeu : ils ont monté les classes populaires de Cluny contre l'Abbaye, pensant pouvoir juguler toute révolte urbaine. Maintenant, ils se trouvent comme nous, face à la révolte violente des campagnes.

DOM THIVOLET - Ne peut-on envisager le concours de la Milice bourgeoise pour défendre l'Abbaye ?

DOM TALMEUF - Pour défendre l'Abbaye et la Ville de Cluny, oui. Car leurs maisons et leurs biens seront autant menacés que les nôtres.

Mais il nous faut donner au populaire, des gages de notre esprit de conciliation ... et de notre sentiment patriotique.

DOM BERTHELON - Oui. Nécessité fait loi. En l'absence de Monseigneur, nous allons disposer des droits qui sont la légitime propriété de notre ordre ; abandonnons nos droits sur les prairies et les forêts, à la population, en attendant des jours meilleurs. A cet effet, nous réunirons la communauté ce soir en Assemblée capitulaire. Et nous demanderons à Dom Talmeuf et à Dom Thivolet de prendre contact avec les officiers municipaux.

● SCENE 4 - Solidarité de classe.

Même lieu que pour la scène 2.

CHACHUAT - Oui, que ferons-nous si les brigands se présentent devant les murs de Cluny ?

GIRAUD - Ils en veulent essentiellement à l'Abbaye et aux Seigneurs.

MUTIN - Oui mais, s'ils entrent dans l'Abbaye, ils pilleront la ville.

SIMYAN - Nous devons donc mettre la milice en état d'alerte.

LEFEBVRE - Elle l'est déjà. Mais contre l'Abbaye et le complot aristocratique.

Lutter contre les brigands, c'est faire alliance avec l'Abbaye. Le menu peuple ne comprendra pas ce retournement.

MUTIN - La régénération de la France doit se faire dans le respect de la propriété. Notre adversaire immédiat n'est pas l'Abbaye mais la campagne révoltée.

LEFEBVRE - Je suis de votre avis.

Mais je pense que nous devons monnayer notre participation à la défense des intérêts de l'Abbaye.

Il y a un moyen qui soulèvera la reconnaissance du petit peuple de Cluny à l'égard de ceux qui président aux destinées de la Cité : que MM. les Bénédictins abandonnent leurs droits sur les prairies et les forêts ; et la population unanime se portera au-devant des brigands, les armes à la main.

(Applaudissements).

BLAIS - Messieurs, vos applaudissements prouvent que la proposition de notre éminent ami rencontre votre totale approbation.

J'y souscris volontiers et je charge, en votre nom, Me. Mutin et Me. Rollet d'entreprendre une démarche en ce sens auprès de l'Abbaye.

La lumière baisse sur la scène des notables. Mutin et Rollet sortent du groupe. De l'autre côté, Talmeuf et Thivolet apparaissent. Les 2 groupes se rencontrent,

on se serre les mains (groupe type "nuit du 4 Août").

● SCENE 5 - Le 29 Juillet 1789.

La scène se passe devant le portail de l'église Notre-Dame, lieu de l'Assemblée Générale des habitants convoquée par les officiers municipaux (à l'ordre du jour, défense de la ville contre les révoltes paysannes, traité avec l'Abbaye pour l'abandon des droits de l'Abbaye sur les prairies et la forêt de Bourcier.

Les officiers municipaux (sauf Dumolin), les députés et deux officiers de la Milice bourgeoise bavardent devant le portail de l'église Notre-Dame en attendant les représentants de l'Abbaye.

Des allées et venues entre l'intérieur de l'église et l'extérieur doivent montrer que l'église est pleine. Les gens pauvres (hommes, femmes, enfants) qui ne siègent pas à l'Assemblée, regardent et commentent (texte ou sous-texte à trouver).

MUTIN - Selon vos indications, M. le Maire, en l'absence de M. DUMOLIN, c'est moi qui ferai fonction de Procureur du Roi. A ce titre, je rappellerai les ordonnances du Roi ayant traité au maintien de l'ordre et à la réduction des émotions populaires.

BLAIS, à Mutin - Très bien, Maître.

à tous - Je dois vous avouer, Messieurs, que ce n'est pas sans une certaine émotion que je vois enfin se réaliser à Cluny, sur l'initiative du Tiers-Etat, une assemblée des trois ordres avec le Clergé et la Noblesse.

LEFEBVRE - Nous partageons votre sentiment : notre déception du 8 Février dernier est effacée par notre fierté d'aujourd'hui. Que de chemin parcouru !

GIRAUD - Avez-vous des nouvelles des brigands ?

BLAIS - Aux dernières nouvelles, ils se concentraient aujourd'hui sur Azé. J'ignore leurs prochains objectifs. Auront-ils la folie d'attaquer des villes défendues

par des murailles et une milice ? Je pense plutôt aux châteaux du Beaujolais.

MUTIN - De toute façon, nos précautions sont prises. Des estafettes sillonnent la campagne environnante prêtes à nous prévenir de tout mouvement des paysans. Et les portes de la ville sont fermées.

BLAIS, aux 3 échevins - Je vous rappelle que nous entrerons les premiers dans l'église, devant les représentants de l'Abbaye. Tenez-vous prêts à prendre votre rang.

Rumeurs et remous dans la foule.

BLAIS - Les voici.

- Messieurs, c'est un grand jour pour nous.
- Messieurs les Députés, rejoignez vos places à l'intérieur de l'église.

Et vous, Messieurs les Echevins, prenez place autour de moi.

Tambours et fifres.

Le maire et les échevins montent sur une petite estrade à droite.

Me. Animé, le Secrétaire, conduit les représentants des Religieux sur une autre petite estrade à gauche. Saluts réciproques.

BLAIS - Mon très Révérend Père, qu'il est flatteur pour nous de recevoir les représentants de notre Abbaye. Devant les menaces paysannes, tous les citoyens de Cluny ont pris les armes soit pour leur sûreté, soit pour celle de Messieurs les Religieux.

DOM BERTHELON - Messieurs,

Nous n'avons jamais douté du zèle et de l'attachement des citoyens de cette ville pour notre Maison.

BLAIS - Présentons-nous donc devant l'Assemblée générale des habitants pour signer le traité qui doit entretenir la paix et la concorde dans notre ville.

Les portes de l'Eglise s'ouvrent.

Les curés des 3 paroisses apparaissent.

Musique de Te Deum.

Les curés se retournent et rentrent dans l'église.

Les officiers municipaux se précipitent.

Les représentants de l'Abbaye marquent un temps d'hésitation puis les suivent.

Les officiers de la milice ferment la marche.

On ferme les portes de l'église et on dispose 2 gardes. La foule se groupe devant la porte.

Un retardataire arrive, fend la foule et entre.

LE GARDE - Me. Meunier, le notaire de Salornay-sur-Guye, qui a été commis pour enregistrer le traité.

L'orgue s'est arrêté.

FEMME 1 - L'orgue s'est arrêté : l'assemblée commence.

FEMME 2 - Dommage qu'on n'entende rien.

DOVENEAU - Oui, on va parler de nos droits et on nous tient en dehors.

FEMME 1 - Tu ne pourrais pas entr'ouvrir la porte pour nous laisser écouter ?

LE GARDE - Impossible. Ce sont les ordres du Maire.

FEMME 2, au garde - Mon pauvre Jean-Baptiste, t'as beau avoir un costume tout neuf, tu fais triste figure à côté des Capitaines de la Milice.

LE GARDE - Ils mettent leurs beaux costumes uniquement pour parader sur les promenades ou dans les revues. Nous, c'est notre tenue de tous les jours, on a beau en prendre soin, ça se ternit.

Un homme sort difficilement de l'église.

L'HOMME - Ça y est, Dom Berthelon vient de lire les 4 articles de l'Acte Capitulaire.

Premièrement, l'Abbaye nous reconnaît le droit de parcourir de secondes herbes dans la prairie.

FEMME 2 - Quel bonheur ! Nous pourrions reprendre une vache.

LES AUTRES, à Femme 2 - Tais-toi.

à l'homme - Continue.

L'HOMME - Deuxièmement, l'Abbaye nous reconnaît le droit de prendre du bois dans la forêt de Bourcier.

FEMME 3 - Nous aurons moins froid cet hiver !

LES AUTRES - Oh ! tais-toi.

L'HOMME - Troisièmement, l'Abbaye consent à abandonner tous ses droits seigneuriaux en faveur des habitants de Cluny.

TOUS, heureux, Ah !

L'HOMME - ... Moyennant le remboursement de ses droits.

Tous se calment, douchés.

DOVENEAU - Et combien faudrait-il pour le rachat ?

L'HOMME - D'habitude, c'est au denier 30.

Pour racheter un droit d'une livre, tu dois payer 30 livres.

DOVENEAU - Jamais nous ne disposerons d'assez d'argent pour racheter tous nos droits. Seuls, les riches pourront payer.

L'HOMME - Personne ne se pressera pour payer, croyez-moi. Les réformes ne sont pas encore commencées.

L'Assemblée Nationale n'a encore rien fait dans ce domaine.

TOUS - Elle devrait bien se hâter !

L'HOMME - Attendez, je n'ai pas fini.

Quatrièmement, l'Abbaye abandonne ses mêmes droits, aux mêmes conditions, en faveur des campagnes pour toutes les terres et autres immeubles qui seront dans sa mouvance.

DOVENEAU - La plupart des paysans et des gens du vignoble sont encore plus gueux que nous.

FEMME 1 - Y a-t-il autre chose ?

L'HOMME - Non, c'est tout.

Le sergent, armé d'un fusil, fend la foule en criant,

LE SERGENT - Place ! Place !

et entre dans l'église.

FEMME 1 - Ils n'ont pas parlé des dîmes.

L'HOMME - Non.

Maintenant, les officiers municipaux et le représentant de l'Abbaye signent le traité.

Arrivée du tambour qui bat le rappel.

On entend le tocsin de St-Marcel.

FEMME 1, au tambour - Arrête ton tambour. La cérémonie n'est pas finie.

LE TAMBOUR - Finie ou pas, faut s'arrêter.

Les brigands sortent de la forêt de Bourcier et marchent sur Cluny.

Panique des gens sur le parvis.

Les hommes sortent de l'église. Ils sont regroupés par les capitaines de quartier.

Passez chez vous prendre vos armes et rendez-vous devant la maison de votre sergent.

- Dépêchez-vous.

UN COLONEL - Capitaine, regroupez tous les hommes armés à la porte de la levée.

Les Municipaux et les Religieux sortent de l'église.

BLAIS, à Dom Berthelon - Armez tous vos domestiques.

Blais, Simyan, Bouché quittent leur manteau d'échevin et apparaissent en tenue de Colonel. Un valet de ville leur tend un chapeau et prend les manteaux.

Nous allons vous fournir une compagnie de la milice sous le commandement d'un capitaine de quartier. Toutes les autres compagnies vont se porter au-devant des brigands en effectuant une sortie par la porte de la Levée.

BLAIS - Messieurs, rendons-nous à l'Etat Major.

Doveneau et Catherine restent seuls sur la place.

CATHERINE - Mon Dieu, que va-t-il se passer ?

Vois-les courir comme des furieux !

DOVENEAU - Personne n'a pensé que les paysans pourraient se calmer en apprenant que les Bénédictins proposaient le rachat des droits seigneuriaux.

CATHERINE - Que vont faire les paysans avec leurs bâtons contre les fusils de la milice ?

Le forgeron traverse la scène en courant, brandissant son marteau.

LE FORGERON - Viens vite, François, casser la tête des brigands !



ACTE 5

● SCENE 1 - Le soir du 29 Juillet.

Des soldats de la milice bourgeoise et le tambour sont installés un peu à l'écart de la porte du siège de l'Etat-Major : ils se reposent et vérifient leurs armes. Michel Mutin en colonel, la veuve Leclerc et Catherine sortent de la maison.

MUTIN - C'est bien compris, Catherine : tu te rendras chez moi et tu demanderas à Mme MUTIN de te donner 6 bouteilles de mon vin blanc de Clessé. Fais vite.

Vve LECLERC - Et en même temps, achète un pâté.

MUTIN - Mais c'est inutile, Madame.

Vve LECLERC - Mais si. Vous m'avez fait l'honneur de choisir ma maison comme quartier général de la milice, je veux vous traiter honnêtement : la soirée sera longue ; et des hommes vigoureux comme vous ont bon appétit.

La Veuve Leclerc rentre.

MUTIN - Sergent, veuillez à tenir vos hommes à la disposition de l'Etat-Major pour toute mission urgente et laissez entrer les porteurs de nouvelles.

Mutin rentre.

LE SERGENT - Mes amis, la nuit sera longue. Reposez-vous.

DESCOMBES - Oui, mais après tout ça, je mangerais bien quelque chose.

PECHARD - Tiens, regarde qui arrive.

Les femmes de Descombes, Pêchard et Fichot arrivent avec leurs enfants et des paniers de victuailles.

La femme DESCOMBES - Te voilà, je t'ai cherché partout.

La Femme PECHARD - Mortes d'inquiétude, qu'on était.

La femme FICHOT - Et on a pensé à vous apporter votre

repas pour vous remonter.

FICHOT - Du vin ! Du fromage ! Viens, que je t'embrasse.
La femme FICHOT - Allons, tiens-toi bien.

Alors, comment ça s'est passé ?

LE SERGENT - C'est que, Mesdames, vous avez affaire à des héros. Notre groupe était au premier rang quand la milice a fait sa sortie par la porte de la Levée. Nous étions face à plus de 1000 brigands qui braillaient et brandissaient des bâtons. Notre première décharge en a couché 5 dans la prairie. Aussitôt, tous se sont arrêtés, semblant ne pas comprendre ce qui se passait ; puis, ils ont pris la fuite en aidant les blessés.

FICHOT - Sergent, et vous Me. Voguet, venez partager nos victuailles. Vous êtes célibataires tous deux et n'avez pas une bonne femme pour penser à votre subsistance.

VOGUET - Grand merci. Je suis encore mal remis de ce qui m'est arrivé. J'avais en direction du bois de Bourcier, quand tout-à-coup, en passant près d'un buisson, j'ai vu un homme caché derrière qui s'est brusquement découvert ... J'étais face à lui, hésitant à épauler. Quand l'homme a vu Me Nonin qui me suivait, il a dit : "Ne tirez pas". Il était de Péronne.

Femme NONIN - Et il ne vous a pas fait de mal ?

DESCOMBES - Moi et le Mathieu Fichot, on était dans le chemin au-dessous de la cadole des gardes de MM. les Religieux quand on est tombé sur un vieux.

"Jette ton bâton ou tu es un homme mort", je lui ai dit. Il a obéi et nous a suivis. Il venait de La Salle.

Arrive, essoufflé, le gendarme Fougeroux.

FOUGEROUX - C'est où, l'Etat-Major ?

LE SERGENT - Au 1er étage.

Vous venez d'où ?

FOUGEROUX - De Cormatin.

Il entre dans la maison.

PECHARD - Moi, j'ai vu un garçon de 14 ans armé d'un simple couteau de chasse arrêter un homme de Vérizet.

LE SERGENT - Tout le monde a été brave.

Hein, François, quand tu avançais en première ligne en battant ta caisse ?

François CHAVANON - Ma foi, il faisait plus chaud que lorsque j'ai annoncé les Ordonnances de MM. de la Ville.

Ils rient tous.

LE SERGENT - En tout cas, nous voilà avec plus de 100 prisonniers sur les bras.

Louis Ochier, capitaine, sort et va au sergent.

OCHIER - Restez vigilants tout la nuit. Les brigands sont à Boutavant et à Cortambert ; ils ont pillé la maison de M. Feuillot, notre capitaine, à Varanges. D'autres troupes marchent sur Savigny, Notre Dame de Grâce, Montrachet.

A François Chavanon auquel il remet une feuille :

Tu vas parcourir la ville et annoncer à son de caisse que tous les habitants doivent, cette nuit et les suivantes, mettre des lumières sur le bord des fenêtres pour éclairer les rues et empêcher ainsi que les prisonniers se sauvent ou que des brigands entrent dans la ville.

Louis Ochier rentre.

Chavanon, le tambour, s'éloigne.

On entendra bientôt un roulement de caisse atténué.

VOGUET - On en aura donc jamais fini avec ces brigands !

LE SERGENT - Tiens, encore un prisonnier qu'on amène.

Arrivent le prisonnier et son escorte, un milicien qui le tient solidement et Douare, le forgeron, très violent ; des enfants, des femmes.

DOUARE - C'est là, l'Etat-Major ?

Ça fait une heure qu'on promène cette charogne, de la prison des moines à celle de la ville ! Y a plus de places !

Va demander aux officiers ce qu'on en fait. J'en ai assez de courir.

Le Sergent fait signe à Descombes d'aller à l'Etat-Major. François et Catherine arrivent sur scène, François aidant à porter le vin et le pâté.

DOUARE - Et ça voulait se défendre, cette charogne. D'un coup de barre de fer, j'ai envoyé son bâton voler à 10 toises de là.

- Vous n'avez pas encore du vin ?

Tout le monde boit, délaissant un peu le prisonnier. François s'approche.

François DOVENEAU - D'où tu es ?

LE PRISONNIER - Je suis cordonnier à Bassy.

DOVENEAU - De Bassy ? Tu as vu Pierre Mazillier ?

LE PRISONNIER - Il était avec nous, mais je ne sais pas s'il est pris.

DOUARE - Qu'est-ce que tu fais là, François, à parler à mon prisonnier ?

DOVENEAU - Y a pas de mal. Je lui demandais des nouvelles de gens de Bassy.

DOUARE - Ah oui ! Sans doute de ton ami Mazillier ! Vous étiez toujours fourrés ensemble, ces derniers mois. Eh bien, si tu veux le voir, va en prison car on l'a arrêté sur les 4 heures au bois Bourcier.

Descombes et Louis Ochier sortent.

Louis OCHIER - C'est le prisonnier.

Ton nom ?

LE PRISONNIER - Joseph Lafarge, de Bassy, paroisse de St-Gengoux-de-Scissé.

Louis OCHIER, après avoir noté - Ça doit faire maintenant 150 prisonniers. MM. les Bénédictins mettent à notre disposition tous leurs entrepôts munis d'une solide porte avec serrure.

Conduisez-le donc à la Tour Fabry et restez pour monter la garde. On vous relèvera dans 2 heures.

Louis Ochier rentre.

Le groupe part.

Michel Mutin sort avec le gendarme.

MUTIN - Portez immédiatement ces lettres à l'Hôtel de Ville de Mâcon et au Prévôt.

Vous attendrez les réponses à nous rapporter dès demain matin.

*Le gendarme part pour Mâcon.
Mutin rentre dans la maison.
Catherine et François se dirigent vers la maison.*

CATHERINE - Pourquoi tu es si préoccupé, François ?
L'Abbaye et la Ville sont sauvées du pillage des brigands.

FRANÇOIS - Des brigands ?! Ce sont des paysans du Mâconnais, des artisans, des compagnons comme moi qui ont voulu obtenir tout de suite ce qu'ils avaient demandé dans leurs cahiers de doléances. Parce qu'ils crevaient de faim.

CATHERINE - Fais attention, François.

FRANÇOIS - J'ai peur. On nous trompe, Catherine.

● SCENE 2 - Le Comité de la Ville de Cluny.

La scène se passe à l'Hôtel de Ville, le 31 Juillet dans la matinée.

Le Maire a réuni le Corps de la Ville et les Députés de la Ville pour déterminer ce qu'il faudrait proposer à une Assemblée Générale des habitants en raison de la situation créée par la présence de 160 paysans dans les prisons de Cluny.

Tous les assistants ont conscience de l'importance de leurs décisions.

BLAIS - Messieurs, si la vaillance de notre milice a repoussé les brigands qui s'étaient portés sur la Ville et l'Abbaye pour les saccager, les piller et incendier, le danger d'une nouvelle invasion reste encore bien réel.

D'autre part, notre Ville enferme en ses prisons 160 détenus qu'il faut surveiller étroitement avant de les juger ; 160 paysans qui ont des sympathies ou des parents dans la ville parmi les couches les plus misérables de la population. La juste sentence qui punira ces crimes sera donc entendue aussi bien dans les campagnes que dans notre propre cité.

Dès le soir de notre victoire, nous avons écrit à

MM. de Mâcon et à M. le Lieutenant de la maréchaussée pour savoir quel parti prendre.

Je vous ai réunis pour recueillir votre avis avant l'Assemblée Générale des trois ordres de la Ville que nous avons convoquée pour les 3 heures après-midi. Maître Animé, notre Secrétaire, va vous lire la réponse de MM. de Mâcon.

ANIME - "Dans la circonstance présente où nous sommes, nous avons formé pour notre ville un Comité composé de tous les ordres, et nous nous croyons suffisamment autorisés à en faire pendre, et nous continuerons tandis qu'il se présentera des coupables, et nous les ferons ensuite exposer pour l'exemple public aux fourches patibulaires. Nous vous invitons à en faire autant chez vous dans un cas aussi urgent, ne pouvant pas compter sur M. le Lieutenant de Maréchaussée, étant obligé de se porter à tout instant pour donner des secours. Vous ne devez pas hésiter à prendre la même marche que nous".

DUMOLIN - Quelles que soient les raisons données par Messieurs de Mâcon, l'institution d'un Comité qui n'a pour base que ces deux lettres missives, est illégale et bafoue l'autorité souveraine. Toute ma vie je n'ai fait que respecter la disposition des lois de l'état. Je ne peux donc vous suivre.

FROPIER - M. le Maire, je comprends les scrupules de M. le Procureur. Mais étant données les circonstances, que veut-il que nous fassions ?

Que nous conduisions nos 160 brigands à Mâcon pour être mis dans les prisons de la Maréchaussée ?

Combien faudra-t-il de soldats de la milice pour les escorter et pour traverser sans danger les bandes de paysans qui errent entre Tournus et Beaujeu ?

Que nous restera-t-il alors comme soldats pour défendre la ville contre toute nouvelle incursion ?

BLAIS - Vous avez raison.

D'ailleurs, le Lieutenant de Maréchaussée lui-même déclare son incapacité à intervenir et nous recommande de constituer un Comité.

LEFEBVRE - Je ne peux m'empêcher de vous observer qu'en

matière criminelle, on ne peut donner d'autres juges aux accusés que ceux indiqués par la loi. Rien n'autorise à s'écarter des règles dans des affaires de cette importance : le Comité devrait donc être constitué de personnes ayant une qualité de juge.

CHACHUAT - Lorsqu'il a fallu défendre la Ville, les Citoyens de Cluny ne se sont pas demandé s'ils étaient soldats de métier ou non : ils se sont portés au-devant des bandes de brigands.

Maintenant où il faut trouver une solution au jugement rapide de 160 détenus qui constituent une poudrière dans la ville, les mêmes citoyens de Cluny ont moralement le droit de se constituer en Tribunal.

Approbations.

BLAIS - Il nous faut donc sans tarder dresser la liste des membres du Comité qui sera soumise à l'Assemblée Générale des trois ordres.

D'abord les officiers municipaux.

DUMOLIN - Ma qualité de Procureur du Roi m'interdit de participer à un tel Comité.

BLAIS - M. le Procureur ne fera pas partie du Comité mais sera appelé à donner son avis avant chaque sentence.

Le Procureur accepte d'un signe de tête.

BLAIS - Nous mettrons aussi les 5 capitaines de la milice. Et, pour répondre aux scrupules de Me. Lefebvre et parce qu'il est bien dans notre intention de donner une justice prompte et exemplaire, nous ajouterons les officiers de la justice, avocats et procureurs de la ville et parmi eux, Me. Fropier et Me. Lefebvre. Mais je pense aussi, avec Me. Chachuat, qu'il faut accueillir dans le Comité, un certain nombre de personnalités réputées tant par les biens qu'elles possèdent que par leur participation aux activités économiques de la cité.

Il nous en faudrait une dizaine. Je pense à MM.

Aucaigne, Charles, Dumonceau, par exemple.

FROPIER - Nous devons aussi très rapidement désigner les commissaires enquêteurs chargés des interrogatoires, en leur laissant le soin de se trouver chacun un

greffier.

LEFEBVRE - Et comment se dérouleront les opérations ?

BLAIS - La milice bourgeoise finit d'établir en ce moment les procès-verbaux de capture. Les interrogatoires auront lieu les 1er et 2 Août. Les résultats seront présentés au Comité qui prononcera la sentence.

LEFEBVRE - Et vous n'avez pas prévu d'avocat ?

BLAIS - Non. Le Comité jugera en dernier ressort. Et l'exécution de la sentence sera immédiate.

L'ensemble des participants est satisfait, sauf Lefebvre.

BLAIS - Encore un mot.

Il lit un extrait de la lettre du Lieutenant.

M. le Lieutenant de Maréchaussée demande qu'on lui adresse "quelques exemplaires des affiches dont était nanti le nommé Mazillier, détenu dans vos prisons, qui est un des plus dangereux coquins parmi le grand nombre des brigands. Non seulement il ameutait les autres, mais allait à leur tête et semait le désordre et sonnait le tocsin. Il est bien essentiel de pouvoir découvrir les gens qui font agir cette canaille. Il n'y a pas de doute qu'il n'y ait un imprimeur caché".

- Je demanderai donc aux commissaires-enquêteurs d'être vigilants.

Les participants se groupent pour établir les listes.

● SCENE 3 - Interrogatoires et sentences.

Dans le noir, roulements de tambour, lecture de la sentence du 4 Août.

BLAIS - Disons que les nommés Jean Gagnière, couvreur à Cruzille, Vincent Courtois, domestique à Bassy, Claude Jandard, domestique à Azé et Benoît Varambon, manoeuvre à Igé, sont condamnés à être pendus et étranglés tant que mort s'en suive, chacun à une potence, pour ensuite être exposés aux fourches patibulaires".

Lumière sur 5 lieux d'interrogatoire.

1ère séquence : Giraud - Sologny.

GIRAUD - Et après ?

SOLOGNY - Alors, je me suis mis en chemin avec la compagnie qui avait bu aux tonneaux défoncés chez Madame Vachez et chez le curé d'Azé, pour venir défendre la ville.

GIRAUD - Contre qui voulais-tu venir défendre la ville ?

SOLOGNY - Contre les brigands qu'on disait venir du côté de Cormatin.

GIRAUD - Mais, chemin faisant, on ne t'a pas dit qu'il fallait venir à Cluny pour forcer les Bénédictins à renoncer à leurs dîmes ?

SOLOGNY - Il y en a bien quelques-uns qui le disaient mais moi, je venais pour soutenir la ville et sans intention de faire mal.

GIRAUD - Quels sont ceux qui disaient qu'il fallait forcer les Bénédictins à relâcher la dîme ?

SOLOGNY - Beaucoup de monde le disait, mais je ne me rappelle pas les noms.

GIRAUD - Connais-tu les chefs de votre troupe ?

SOLOGNY - Je ne connais pas de chef.

Nous étions tous volontaires.

2ème séquence : Chachuât - Bernardet.

CHACHUAT - Pourquoi venais-tu à Cluny ?

BERNARDET - Toussaint Janot, l'un des députés de la paroisse de Vérizet à l'Assemblée du Mâconnais avait fait sonner la cloche à Viré et à Vérizet pour assembler les habitants et il leur avait dit qu'il avait reçu une lettre apportée par l'un des postillons du Maître de poste de St-Albain qui disait qu'il fallait aller à Cluny.

CHACHUAT - En venant à Cluny, il n'y avait pas quelques chefs pour vous conduire ?

BERNARDET - Non. J'ai seulement entendu dire à plusieurs de la troupe que Pierre Mazillier était en avant et qu'il avait des lettres.

3ème séquence : Fropiër - Mazillier.

FROPIER - Vos nom, surnom, âge, qualité, demeure ?

MAZILLIER - Je m'appelle Pierre Mazillier, j'ai environ 58 ans et je demeure dans la paroisse de St-Gengoux-de-Scissé.

FROPIER - Quel jour avez-vous été arrêté ?

MAZILLIER - Mercredi 29 Juillet dernier.

FROPIER - D'où veniez-vous et où alliez-vous ?

MAZILLIER - J'ai demeuré chez moi jusqu'à environ 4 heures du soir avec plusieurs particuliers venus pour boire ou pour acheter du sel ou du tabac. Ma femme m'a demandé d'aller à Azé chercher du pain pour mon cabaret. Arrivé à Azé, j'ai demandé pourquoi on avait sonné la cloche tout le matin et j'ai appris qu'un grand nombre d'habitants des environs de la Saône s'étaient arrêtés chez Mme Vachez et étaient ensuite partis pour Cluny. J'ai appris aussi que mon fils Benoît qui habite au hameau de Rizerolles, était parti avec eux pour aider la ville à faire ranger l'Abbaye du côté du Tiers. J'ai alors décidé d'aller chercher mon fils pour le ramener d'avec les brigands.

FROPIER - Et vous l'avez retrouvé ?

MAZILLIER - Non.

4ème séquence : Lefebvre - Bonnet.

LEFEBVRE - Y avait-il quelque chef pour conduire la bande ?

BONNET - Je n'en connais pas.

LEFEBVRE - Dans la bande, n'as-tu pas vu Pierre Mazillier, habitant de la paroisse de St-Gengoux-de-Scissé ?

BONNET - Près du grand chemin d'Azé à Cluny, j'ai vu Pierre Mazillier assis sur une pile de merrains et 50 à 60 paysans autour de lui à qui il parlait, mais je n'ai pas entendu ce qu'il leur disait si ce n'est lorsqu'il est passé devant moi : "Allons, allons, il faut partir". Mais dans la prison où nous étions 98, j'ai entendu des prisonniers dire que c'était Mazillier qui les avait mis dans l'embarras et que, s'ils étaient pendus, Mazillier, lui, méritait bien d'être rompu.

5ème séquence : Giraud - Sologny.

GIRAUD - Sais-tu quel jour on a mis le feu au château de Lugny ?

SOLOGNY - C'est lundi 27 Juillet sur environ les 3 heures de l'après-midi.

GIRAUD - Qui a mis le feu au château ?

SOLOGNY - Plusieurs personnes assemblées ont commencé à démolir le château ; et ensuite, ils ont mis le feu. Moi, je me suis approché avec tous les habitants de la paroisse de Lugny. Et j'ai été témoin qu'on avait jeté tous les meubles par les fenêtres et qu'on en avait fait brûler des pièces au milieu de la cour.

GIRAUD - Y avait-il beaucoup d'hommes ? Et les connais-tu ?

SOLOGNY - Il y en avait peut-être 3 à 400.

Il y en avait quelques-uns de la paroisse d'Azé et de celle de St-Gengoux-de-Scissé que je ne connaissais que de vue, à l'exception de Pierre Mazillier père, qui est expert, qui est de St-Gengoux-de-Scissé et que je connais bien.

6ème séquence : Fropier - Mazillier.

FROPIER - Et le lundi 27 dernier, qu'avez-vous fait ?

MAZILLIER - J'étais à dîner chez le curé de St-Gengoux-de-Scissé avec le curé de Bissy, quand on vint nous dire qu'une bande de paysans dévastait le château des moines de la Tour de Bassy.

J'y suis allé ; j'ai voulu m'opposer aux brigandages : on a menacé de me tuer, on m'a même frappé. J'ai enfin pu m'enfuir et je suis rentré chez moi. Mais un instant après, une bande entra et Claude Pain, brandevinier à Igé, m'a dit : "C'est comme ça que tu viens à Lugny". J'ai donc dû partir. Et quand je suis arrivé, le château était déjà en feu.

FROPIER - Vous ne dites pas la vérité puisque vous vous êtes trouvé à Lugny avant que le feu y soit et que vous avez dit aux paysans : "Il faut brûler les titres et les terriers et non pas le château".

MAZILLIER - Lorsque je suis arrivé, le feu était déjà au château. Je vis une quantité de titres et de terriers

que l'on déchirait. Je leur ai dit : "Vous êtes des malheureux d'avoir mis le feu au château !". Ils m'ont répondu : "C'est à cause des titres" - Mais il fallait sortir les titres et les brûler ! Rien autre chose !".

7ème séquence : Mutin - Bertoux.

MUTIN - N'as-tu pas ouï proférer des plaintes et des imprécations par quelques-uns des prisonniers ?

BERTOUX - Oui, plusieurs personnes - que je ne connais pas - ont dit en ma présence que c'était ce coquin de Mazillier qui était à la tête de la bande et était la cause de leur malheur.

8ème séquence : Fropier - Mazillier.

FROPIER - Au bois Bourcier, quelque temps avant d'être arrêté, n'avez-vous pas dit à une bande de paysans : "Allons, allons, avançons".

MAZILLIER - Non, je n'ai jamais tenu ces propos.

FROPIER - Au moment de votre arrestation, n'avez-vous pas dit en parlant des paysans et en vous adressant aux soldats de la milice : "Attendez, laissez-les venir. Nous sommes tous pour vous".

MAZILLIER - Je n'ai pas tenu ces propos. Mais j'ai bien pu dire que les gens qui venaient étaient pour la ville puisque c'était pour faire rendre l'Abbaye.

FROPIER, *furieux* - Au bois Bourcier, devant les paysans attroupés, n'as-tu pas dit : "Vous m'avez fait voir un beau pays. Je vous en ferai voir un plus joli" et, en montrant l'Abbaye : "Voyez cette belle maison".

MAZILLIER - Non.

FROPIER - Sais-tu s'il y a eu des affiches placées pour engager les campagnes à s'attrouper ?

MAZILLIER - J'ai ouï dire qu'il y en avait du côté de St-Albain ; mais pas de notre côté.

FROPIER - N'es-tu pas monté sur une pile de merrains pour haranguer la bande ?

MAZILLIER - J'ai essayé d'empêcher les paysans de briser les merrains mais je ne suis pas monté sur la pile ;

et je n'ai pas rassemblé les paysans.

Noir.

Roulements de tambour.

Quand la lumière revient, les juges du Comité sont réunis.

BLAIS - Du 5 Août 1789,

le dit Mazillier de St-Gengoux-de-Scissé est déclaré dument atteint et convaincu de s'être trouvé à la tête de l'attroupement de brigands qui se sont présentés à l'orient de cette ville le mercredi 29 du mois de juillet sur les 3 à 4 heures du soir après avoir désolé les campagnes voisines, pillé et incendié plusieurs châteaux des environs, les dits Pioche, granger à Lugny et Vernet, domestique à la Tour de Bassy, de s'être trouvés dans une autre bande qui a pillé à force ouverte plusieurs châteaux, tous trois sont condamnés à être pendus et étranglés tant que mort s'en suive par l'exécuteur de la haute justice, chacun à une potence qui seront plantées à la porte de Paris et ensuite exposés aux fourches patibulaires qui seront placées à l'Orient de cette ville à l'entrée du bois Bourcier, le dit Guichard, meunier à Azé qui a été trouvé à la suite de Mazillier, armé d'un pistolet double sera fouetté et flétri d'une plaque de fer rouge portant les lettres B.V.

Pendant la sentence de Guichard, un soldat met au cou de Mazillier, devant et derrière, un écriteau portant les mots : "Chef de brigands, voleur et incendiaire". Tambour de marche au supplice, les 4 condamnés sortent escortés.

● SCENE 4 - L'absolution.

*Un chemin à la sortie de la ville.
Doveneau apparaît marchant lentement.
Il s'effondre sur une borne.*

DOVENEAU - "Ils n'avaient pas peur de la potence et ils sont allés jusqu'au bout". Pauvre Pierre, lorsque tu me parlais des manouvriers de Mâcon, tu ne te doutais pas du sort qui t'attendait.

DOUARE, *ricanant* - Alors François, ça ne va pas. T'as pourtant bien d'la chance de ne point tenir compagnie au nommé Mazillier sur les fourches patibulaires. Va donc faire une promenade à l'entrée du Bois Bourcier pour te remettre.

Il sort.

Cinq prisonniers passent aussi discrètement que possible.

DOVENEAU - Hé, Joseph, Claude ! Vous voilà libérés !

Les hommes se sont arrêtés, apeurés. Les deux amis de François se détendent un peu et se rapprochent ; les trois autres restent à l'écart, sur la défensive.

Joseph SOLOGNY - N'ayez pas peur, vous autres. C'est un ami du pauvre Pierre Mazillier.

BERNARD - Le juge a dit qu'y fallait rentrer sans délai dans notre paroisse.

BONNET - Sans parler aux meneurs, non plus qu'à leurs amis.

BERTOUX - Sept pendus, ça suffit.

Ils s'éloignent rapidement.

Joseph SOLOGNY - Faut leur pardonner. Al sont malades de peur. C'étaient de bons camarades de Varambon et de Jeandard qu'ont tous deux été pendus.

DOVENEAU - Enfin maintenant vous voilà absous.

Claude LAFARGE - Absous, mais sous contrôle. Ce soir même, y nous faut faire viser ce certificat par le curé de notre paroisse. Il faudra aussi tous les 15 jours faire parvenir un certificat au Comité de Cluny signé du curé et de deux habitants notables comme quoi on n'a pas quitté la paroisse et qu'on se conduit honnêtement.

Joseph SOLOGNY - A c't'heure, toute la paroisse va se méfier de nous, comme des brigands, des voleurs. Et à la plus petite faute, la prison. En ville, même les pauvres ont un sort meilleur.

DOVENEAU - Vous, on vous oblige à regagner votre paroisse.

Et moi, je risque d'être jeté hors de la ville.
Claude LAFARGE - Pourquoi ça. C'est pas le Comité ?
DOVENEAU - Oh, non ! C'est seulement parce que par deux fois j'ai voulu changer de maître sans en avoir l'autorisation. C'est pas à moi de décider, c'est la règle dans la corporation des tailleurs de pierre : six mois de bannissement hors de la ville.

Joseph SOLOGNY - Et c'est pour quand ?

DOVENEAU - J'attends le jugement dans 1 ou 2 mois.

Douare repasse.

DOUARE - Hé, vous deux, vous avez fini de traîner ! Huit jours de cachot, ça vous suffit pas ?

Les prisonniers sortent rapidement.

DOUARE - Et toi, François, tu me cherches, tu me cherches, hein. Deux affaires avec la justice-mage, ça t'suffit pas, à toi aussi ? T'veux être poursuivi comme brigand ?

● SCENE 5 - Préparation de l'accord du 11 Août.

Dom Talmeuf à sa table de travail reçoit Me. Mutin, 1er échevin et Me. Lefebvre, délégués de la ville.

Il se lève et va à leur rencontre.

TALMEUF - Entrez, Messieurs les Délégués. Notre Très Révérend Père Dom Berthelon m'a chargé de recueillir vos observations sur les termes du nouvel accord proposé par Notre Seigneur Abbé, le cardinal de la Rochefoucauld.

MUTIN - Mon Révérend Père, maintenant que la paix semble revenir sur notre malheureuse province - grâce à la détermination des milices bourgeoises et à la présence des armées royales - le Tiers de Cluny souhaite qu'un accord définitif règle le contentieux existant entre l'Abbaye et la Ville.

LEFEBVRE - Et si, en lisant les propositions de Monseigneur le Cardinal, nous avons été très heureux de voir régler avec précision la jouissance des droits

de la Ville sur les prairies de la Grosne et le bois de Bourcier, nous avons été étonnés de constater la disparition de toute possibilité de rachat des autres droits seigneuriaux sur Cluny et sur tous les biens de la mouvance de l'Abbaye contenue dans les paragraphes troisième et quatrième des accords du 29 Juillet dernier.

TALMEUF - Les droits seigneuriaux - comme la dîme - perçus sur les terres dépendant de l'Abbaye, sont notre propriété.

C'est avec le consentement du Roi - donc de la Nation - que l'Eglise a régi tout le long des siècles le domaine qu'elle possède aujourd'hui.

Respecter la propriété de l'Eglise, c'est respecter la propriété de la Nation.

MUTIN - Le Clergé n'est pas propriétaire, à l'instar des autres propriétaires, puisque les biens dont il jouit et dont il ne peut disposer, ont été donnés non pour l'intérêt des personnes, mais pour le service de fonctions : c'est-à-dire assurer le culte et soulager la misère.

LEFEBVRE - Et les droits féodaux, et la dîme accroissent la misère.

Vous souvenez-vous des doléances des gens des campagnes ? Ce n'est pas une Constitution qu'ils ont désirée : ils ont demandé que les droits féodaux puissent être allégés ou échangés.

Et vous avez bien vu que les bandes qui ont marché sur Cluny - mis à part quelques meneurs excités ou quelques voleurs abrutis - étaient essentiellement constituées du menu peuple de la campagne mâconnaise.

TALMEUF - Messieurs, si nous n'avons pas jugé utile de porter le rachat des droits seigneuriaux dans la nouvelle formulation de notre accord, c'est que nous ne voulons pas nous placer au-dessus des lois du Royaume :

comme l'Assemblée Nationale a décidé, les 4 et 5 août, de supprimer tous les privilèges, nous attendons la rédaction des textes d'application de cette loi qui préciseront les conditions du rachat.

En attendant, nous exigerons et la dîme et les droits seigneuriaux.

LEFEBVRE - Considérez, Mon Révérend Père, comme le peuple de Cluny s'est calmé lorsque vous lui avez rendu ses droits sur les prairies et les bois. Vous eussiez prévenu la destruction de vos maisons, de vos fermes, de vos caves, de vos granges, si vous aviez été plus prompts à déclarer que le peuple des campagnes pouvait se libérer de droits qu'il considérait injustes en les rachetant.

Je crains qu'en faisant montre de si peu de bonne volonté, vous ne rendiez vos maisons du vignoble inhabitables.

TALMEUF - Maître, l'Eglise a connu bien d'autres situations difficiles qu'elle a traversées d'un coeur serein.

Mais je vais vous dire : si l'on pense à la prospérité de l'Etat - puisque c'est un Etat prospère que vous voulez rétablir - les rôles des propriétaires libres de la Noblesse et du Tiers et de ceux qui, comme l'Eglise, sont chargés d'un service public ne sont pas tant opposés, le grand intérêt de l'Etat réside dans les propriétés et non dans tel ou tel propriétaire.

Ce qui est important pour l'Etat est que les terres soient bien cultivées et qu'elles paient une forte imposition proportionnelle.

Et pour que les terres soient productives, il faut de bons cultivateurs, il faut des avances considérables.

Ce ne sont pas les petits fermiers ignorants qui sauveront l'Etat, mais les propriétaires nobles et non nobles, avec les propriétaires ecclésiastiques. Croyez-moi, dans l'intérêt de tous, faites adopter cet accord par l'Assemblée Générale des habitants de demain, 11 Août.

MUTIN - Mon Révérend Père, nous rapporterons les termes de cet entretien au Corps de Ville. Je crois qu'il acceptera les formes de l'accord dans la mesure où nous avons tous l'espoir que les délibérations de l'Assemblée Nationale définiront bientôt les conditions pratiques du rachat des droits.

Ils saluent et sortent.

MUTIN - Je n'ai jamais vu un homme aussi sûr de son droit et de son pouvoir. Alors que le Clergé a toujours refusé de participer au renflouement du déficit du Royaume, l'avez-vous entendu nous donner des leçons de politique et de patriotisme ?

LEFEBVRE - Et dur en affaire.

Maintenant que tout danger est écarté, il regrette d'avoir redonné à Cluny le droit de faire paître les troupeaux et de prendre du bois sur les terres de l'Abbaye. Je ne serais pas étonné que dans quelque temps, il veuille nous obliger à racheter ces droits.

MUTIN - Pour l'heure, ne soyons pas trop difficiles : nous rapportons au Conseil de ville "une confirmation de l'accord du 29 Juillet dernier. A la fois par la signature du Seigneur-Abbé au bas de ce nouveau traité et par la promesse de Dom Talmeuf de se soumettre aux décisions de l'Assemblée Nationale".

● SCENE 6 - Retour au calme.

A la porte de la levée, le 1er Septembre 1789, paysans et paysannes se présentent au contrôle du poste de garde pour aller vendre leurs produits à la foire. Un greffier prend les noms, un garde fouille ; on laisse passer certains personnages sûrs. Des Clunisois - hommes et femmes - sont venus en curieux.

1ère séquence : les paysans reviennent à la foire.

PAYSANNE 1 - Marie Jallier d'Azé.

PAYSANNE 2 - Pierrette Lafarge de la paroisse de Donzy.

D'autres paysans passent.

ANIME - Passez, Maître Pommeret.

DOUARE - Oui, mes commères, au château de Senozan, beaucoup de paysans incendiaires ont péri dans les flammes : on a retrouvé 20 à 30 têtes de corps humains dans les cendres.

CLUNISOISE 1 - C'est horrible.

PAYSAN 1 - C'est mon certificat de bonne conduite.

LE GREFFIER - Voyons. Ah ! Tu as été en prison du 29 Juillet au 5 Août ... C'est visé de ton curé et de 2 témoins. Bon. Passe.

FERRIERE, *fouillant rudement le paysan* - Et qu'est-ce qu'il y a dans ton panier ? Hum ! ... Des fromages ? ... sont pas empoisonnés ? *Il lui en flanque un dans la bouche.*

CLUNISOISE 2 - En tout cas, c'est heureux que la paix revienne et que les portes de la ville s'ouvrent aux gens des campagnes : on ne trouvait plus ni oeufs, ni fromages dans nos murs.

CLUNISOISE 1 - Et vous allez acheter à ces gens ? On dit qu'ils empoisonnent leurs produits.

CLUNISOISE 2 - Ce sont des sornettes. Les paysans ont besoin d'argent, donc de vendre de bons produits. Voyez comme ils sont venus nombreux.

ARTISAN 1 - Oui, mais on ne voit pas arriver de sacs de grain.

CLUNISOISE 2 - Me. Laurencin se charge de retenir le blé. Regardez-le au cabaret : il traite des marchés avec les fermiers des environs.

ARTISAN 1 - Heureusement que nous pouvons compter sur la sagesse de M. Blais et des échevins.

Une patrouille de la milice s'arrête devant le cabaret.

LE SERGENT - Je vous rappelle que par ordre de la milice bourgeoise, vous devez prendre les noms de tous ceux qui logent chez vous et en faire le rapport au corps de garde.

Catherine et François Doveneau ayant aperçu des gens d'Igè et d'Azè se rapprochent des paysans.

DOVENEAU - Enfin, vous revoilà, mes amis.

PAYSAN 1 - T'es bien bon de nous aborder, François, alors que tout le monde nous traite comme des pestiférés.

DOVENEAU - Un pestiféré ? J'en suis bien un, moi aussi, puisqu'il me faut quitter la ville dans deux mois.

Catherine se serre davantage contre François.

PAYSAN 2 - Non contents des 7 pendaisons de Cluny, les

seigneurs d'Igè et d'Aisne, ainsi que Dom Talmeuf ont écrit au Procureur du bailliage pour que d'autres habitants soient poursuivis.

PAYSAN 1 - C'est vous dire le désespoir des campagnes. Si on ajoute les tracasseries des nobles qui veulent percevoir leurs droits et la mauvaise récolte prévue à cause de la grêle ... Si ça continue, les gens vont se révolter à nouveau.

2ème séquence : Le novice.

Un jeune homme, tout de noir vêtu, crâne rasé sous chapeau noir, traverse la foule. On le sent gêné, anxieux.

CLUNISOISE 1 - Qui est donc ce pauvre garçon ?

ARTISAN - C'est le fils d'André BERTHAUD, le drapier de la rue de l'Hôpital. Il fait partie de la dizaine de novices que l'Abbaye vient de renvoyer dans leurs familles ainsi que des domestiques et tous les enfants de chœur.

CLUNISOISE 1 - Mais pourquoi ?

SIMYAN - Depuis qu'à l'Assemblée, le Clergé a fait solennellement abandon des dîmes sans indemnité, Messieurs les Bénédictins craignent d'être réduits à leurs simples pensions et veulent limiter leurs dépenses.

GIRAUD - D'autres menaces pèsent sur eux. Un député de la Noblesse, du bailliage de Charolles a demandé que tous les biens ecclésiastiques soient repris par la Nation pour combler la dette publique.

ARTISAN - Mais ce serait un désastre pour l'industrie et le commerce de la ville si les moines quittaient Cluny !

BOURGEOIS 1, *évasif* - Bien sûr, bien sûr ...

BOURGEOIS 2 - Mais ce ne serait pas une mauvaise affaire pour ceux qui veulent agrandir leurs propriétés.

3ème séquence : Les gazettes.

Lefebvre arrive, furieux, accompagné de quelques amis. Il rejoint les bourgeois en brandissant trois gazettes.

LEFEBVRE - Messieurs, c'est une honte !

Avez-vous lu les gazettes de Paris ? ... Les agitateurs parisiens de tous bords se sont emparés des évènements dramatiques de Juillet et les accommodent à leur manière.

Pour l'un, "un avocat de Cluny aurait chargé un imprimeur de Cluny d'imprimer tous les faux édits qui invitaient les paysans à brûler les châteaux". Nous voilà les complices des séditeux !

Pour les autres, "nous avons tué tous les prisonniers. Nous avons enterré pêle-mêle morts et blessés, les villages alentour sont dépeuplés". Nous sommes donc complices des aristocrates !

CHACHUAT - Il nous faut donner un cinglant démenti à ces accusations. Nous demanderons à M. le Maire de réunir au plus tôt une Assemblée Générale des habitants.

● SCENE 7 - Les Droits de l'Homme et du Citoyen.

La scène se passe sur une place de Cluny, le 1er Novembre 1789. Au fond, debout sur une estrade, le Maire, tournant le dos au public, s'adresse à la milice bourgeoise qu'on ne voit pas, si ce n'est le bout des fusils et le drapeau. Au premier plan, les habitants de toutes classes écoutent. Le Maire achève de lire la loi martiale.

BLAIS - "Article 8ème de la loi martiale.

En cas de révolte, ceux qui seront pris, seront punis d'un emprisonnement d'un an s'ils étaient sans armes ; de trois ans s'ils étaient armés et punis de mort s'ils étaient convaincus de quelque violence ; et ceux qui seraient moteurs et instigateurs de la sédition seront de même condamnés à mort".

Roulement de tambour.

Le Maire descend de l'estrade, rejoint la milice qui s'éloigne au son du tambour et du fifre.

CLUNISOISE 1 - Ils n'ont pas fini de nous rebattre les

oreilles avec leur loi martiale ?!

Comme si les paysans avaient encore envie d'attaquer la ville !

ARTISAN 2 - Par leur faute, on passe pour des brutes sanguinaires. Une autre fois, on ne les suivra pas.

ARTISAN 3 - Ces Messieurs du Conseil de Ville n'étaient pas si excités quand il s'est agi de réduire le tarif de la gabelle. Ils ne voulaient rien changer. Heureusement que l'Assemblée Générale des habitants les a obligés à diminuer de moitié le prix du sel.

ARTISAN 1 - Et puis, avez-vous vu comme ils ont accepté les volontés de Dom Talmeuf ? Deux mille livres que la ville devra payer pour nos droits sur les forêts et les prairies. Autant d'impôts supplémentaires pour nous.

Un bourgeois, Guichard, a suivi avec attention les critiques des artisans tout en discutant avec d'autres notables. Il quitte le groupe et, poussé par quelques amis, monte sur l'estrade laissée vide par le Maire.

François Dovenneau et Catherine apparaissent au premier plan, François porte un baluchon et un bâton.

GUICHARD - Mes amis, il est un autre texte qu'on semble vouloir cacher à la population. Le plus doux à nos coeurs, le plus généreux, celui qui va cimenter l'union de tous les Français.

J'en ai reçu une copie.

Voici, en préambule à la Constitution, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen approuvée par l'Assemblée Nationale le 26 Août dernier, qui achève glorieusement notre Révolution.

Article premier : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Applaudissements.

Article deuxième : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et

imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Applaudissements.

Guichard continue mais sa voix est lointaine.

CATHERINE - Alors, il faut vraiment que tu t'en ailles, François ?

FRANÇOIS, *ironique pour ne pas aggraver le chagrin de Catherine* : Mais oui, j'ai la "liberté" de m'en aller, avec toute ma "propriété" (*il montre son baluchon*). Pour ce qui est de "résistance à l'oppression", faudrait pouvoir demander à Pierre Mazillier.

CATHERINE - Ne dis pas ça.

Qu'est-ce que nous allons devenir, François ?

FRANÇOIS - Pour les Clunisois, la Révolution est finie. Pour moi, elle ne l'est pas, parce que nous avons tous droit au bonheur.

Je quitte Cluny, Catherine, c'est vrai. Je te laisse. Mais pour chercher une ville où des gens comme moi voudront continuer la Révolution.

Et pour te rapporter tout ce qu'on s'est promis : les lilas, la brioche, l'arc-en-ciel et les cerises. Tu sais bien ...

Tu m'attendras, hein, Catherine ?

Ce ne sera pas très long.

François étreint Catherine puis traverse la scène et disparaît.

GUICHARD - Article onzième : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Un bourgeois, un officier anobli (Ochier), un curé se sont rapprochés, illuminés. Ils s'embrassent.

LE BOURGEOIS - Mes amis, ces articles nous apportent plus et mieux que tout ce que nous avons demandé dans nos cahiers de doléances.

L'OFFICIER - Nous nous sentons tous fiers d'appartenir à une nation capable d'adresser une telle proclamation au monde.

LE CURE - Oui. Mais quelle lourde tâche nous attend pour faire vivre ces droits. Pensez à l'ignorance des pauvres, au mépris des nantis.

GUICHARD - Article dix-septième - Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé. Si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Longs applaudissements.

GUICHARD - Mes amis, la Révolution est finie. Dans un royaume régénéré, nous veillerons avec vigilance au respect de la Constitution.

Et nous nous remettons ensemble au travail pour la prospérité de notre Cité.

LA FOULE - Vive le Roi
Vive la Nation
Vive la Constitution

Chants et danses.

- FIN -





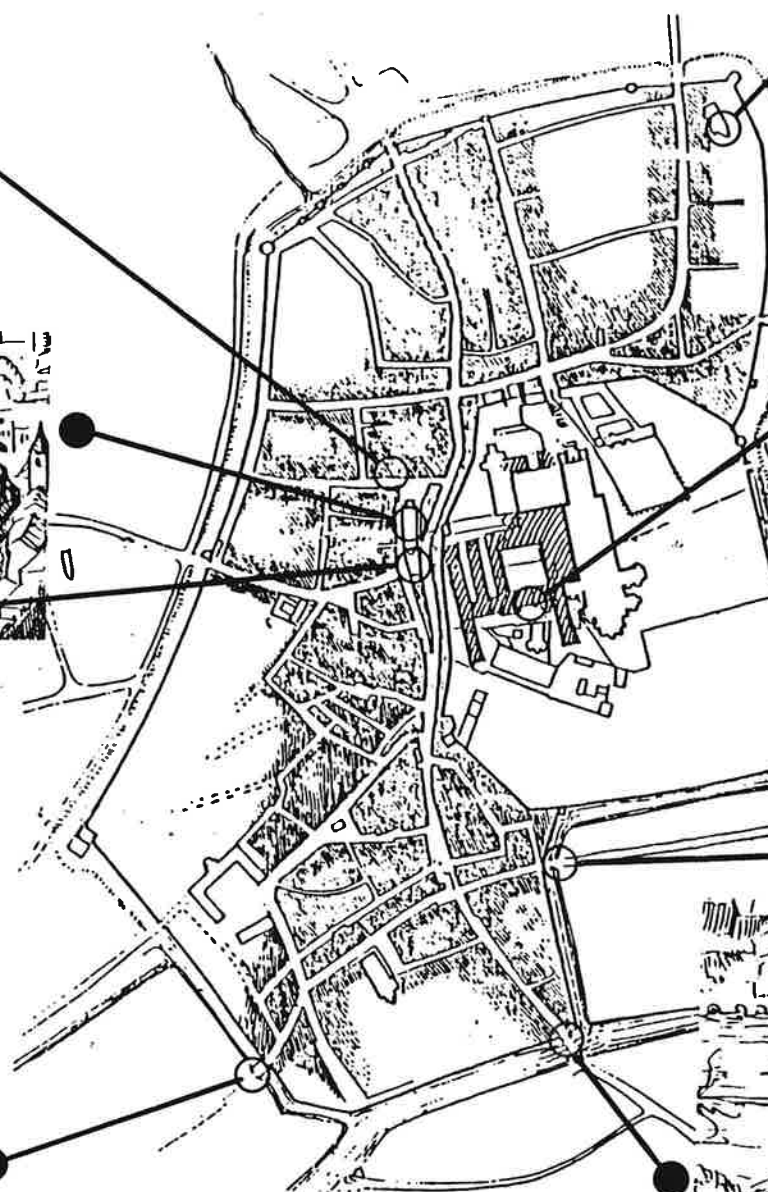
HOTEL DE VILLE
Siège du pouvoir du Tiers : Corps de Ville et Assemblées Générales des habitants - 16 Janvier et 8 Février - (rue Chevalier de la Barre.)

EGLISE NOTRE DAME
Paroisse la plus riche, lieu des grandes Assemblées Générales des 3 ordres - 29 Juillet - 11 Août

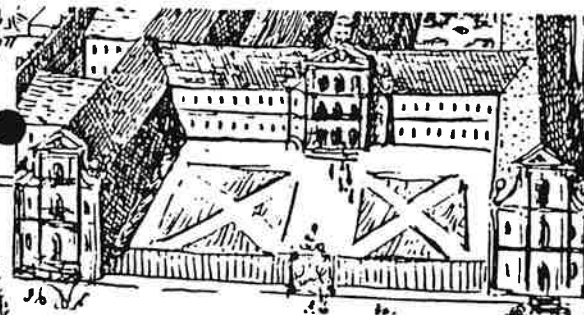


LES HALLES
Lieu de l'éméute du 25 Avril. (Place du petit Marché).

PORTE DE MACON
Incident du 26 Juillet entre un garde bourgeois et un domestique de l'Abbaye. Lieu de supplice : 1 paysan pendu le 4 Août (Place des Fossés).



EGLISE ST-MAVEUL
L'ouverture du coffre contenant des titres, retardée par les notables et le clergé, mobilisa le menu peuple (Juillet)



L'ABBAVE
Lieu de prière ; mais, pour les Clunisois, siège du pouvoir seigneurial.

PORTE DE PARIS
Lieu de supplice : 2 paysans pendus le 4 Août ; 3 paysans pendus le 5 Août dont Pierre Mazillier.



PORTE DE LA LEVEE
Sortie victorieuse de la Milice le 29 Juillet. Lieu de supplice : 1 paysan pendu le 4 Août.

SITUATION DES PRINCIPAUX EVENEMENTS REVOLUTIONNAIRES DE CLUNY EN 1789

REFERENCES HISTORIQUES

& ADAPTATION THEATRALE

A.D. 71 : Archives départementales de Saône-et-Loire.
B.M. Mâcon : Bibliothèque municipale de Mâcon.
A.M. Cluny : Archives municipales de Cluny.

1ER ACTE - L'ANCIEN REGIME -

- SCENE 1 - LA TEPPE - A.D. 71 B 1848/1 pièce 38 (15 Mars 1788).
On trouve de nombreux cas de bris de clôture contre l'Abbaye pour annexion de communaux ou contre des propriétaires s'opposant au droit de passage des troupeaux.
- SCENE 2 - EN FORET DE COTTE - A.D. 71 B 1848/1, pièce 37,38 (11 Février 1788).
Nombreux sont les actes de violence exercés par les gardes de l'Abbaye contre des particuliers même quand ils ne sont pas en infraction.
Ces gardes sont souvent des ivrognes, des brutes qui appartiennent à la couche la plus misérable de la population mais qui détiennent le pouvoir de faire souffrir d'aussi misérables qu'eux.
- SCENE 3 - LES GABELOUS - A.D. 71 C 602, pièce 28 (14 Février 1788).
Le sel coûtait bien plus cher en Mâconnais que dans le Lyonnais voisin. Il y avait donc tout un trafic sur la zone frontalière. Des brigades d'employés de la gabelle à Mâcon, Tramayes et Cluny recherchaient le sel de contrebande dans les maisons et tendaient des embuscades aux contrebandiers. Parfois aussi, les gabelous se faisaient rosser.
- SCENE 4 - SEIGNEUR, PASTEUR ET JUGE - Cette scène inventée aborde deux sujets : les cahiers de doléances du Tiers Etat reprocheront au Seigneur-Abbé d'être juge et partie ; les jugements de police présentent de nombreux cas d'ouverture de cabarets et de boutiques pendant les offices religieux ; interdiction que l'on retrouvera aussi intransigeante dans le cahier de doléances du clergé du Mâconnais.

J. P. Talma

- SCENE 5 - LA COMEDIE DES BOURGEOIS - "La comédie de Colas" qui ouvre la scène, écrite par un Clunisois anonyme, a été présentée pour la première fois le 21 Septembre 1775 (A.M. Cluny).
L'incident se trouve en A.M. Cluny FF4 (20) (4 Mai 1787).
Les conversations des bourgeois s'inspirent des travaux de Raymond Michel et du manuscrit de Philibert Bouché (A.M. Cluny).
- SCENE 6 - DOM TALMEUF - L'affaire du flottage sur la Grosne a été étudiée par Raymond Michel. L'affaire du chemin de Cluny à Cormatin (A.M. Cluny).
- SCENE 7 - A LA JUSTICE MAGE - A.M. Cluny FF4 (21) (28 août 1788).
- SCENE 8 - PREPARATION DU CONSEIL DE VILLE DU 23 DECEMBRE 88 - A.M. Cluny BB6 Conseil du 23 Décembre 1788.
Pour les problèmes de voirie : A.M. Cluny FF4 (21) (10/12/88 et 29/01/89) et AD 71 - B 1848/1, pièce L 25 (9/12/88).
Pour les problèmes de pain : Jean Bouvet (question des subsistances en Mâconnais), le manuscrit 173 (B.M. Mâcon) et Délibérations municipales de Cluny (BB6).
- SCENE 9 - LA SAISIE - C'est une scène inventée qui s'inspire de 2 cas de la Justice-Mage :
- un dépôt de bilan : A.D. 71 Justices locales 5 B Cluny (27/05/82),
- une rébellion pendant saisie : A.D. 71 B 1847/1 (pièce 1).

2ÈME ACTE - LA CAMPAGNE ELECTORALE -

- SCENE 1 - AU CAFE COMPAGNON - La scène inventée se situe le 25 Janvier 1789 entre les deux Assemblées Générales des Habitants du 18 Janvier et du 8 Février ; c'est-à-dire dans la période où les Commissaires chargés de la rédaction du vœu du Tiers cherchent à s'inspirer des informations reçues de Paris, de Dijon et de Mâcon, voient leur désignation contestée par certains, mais sont encouragés par la participation exceptionnelle des Clunisois.
Philibert Bouché a fait un tableau au vitriol de ces événements dans "Le patriotisme des citoyens de la Ville de Cluny démenti par les faits" - "A propos du vœu du Tiers" - "lère lettre d'un partisan de la justice et de la liberté".
Beaucoup d'éléments de la discussion ont aussi été pris dans le texte du Vœu du Tiers.
- SCENE 2 - LE REFUS DE L'ABBAYE - Extrait du registre des Actes capitulaires des Religieux de la Communauté de l'Abbaye de Cluny. A.M. Cluny, AA2, 7 Février 1789.
- SCENE 3 - L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 FEVRIER 1789 - Le compte rendu des assemblées du 18 Janvier et du 8 Février avec le texte intégral de tous les discours a paru si important aux notables clunisois qu'il a fait l'objet d'une publication imprimée à Lyon (A.M. Cluny) sous le titre "Le vœu du Tiers Etat de la Ville de Cluny".
Il est intéressant de le comparer à la "Requête au Roi" des avocats dijonnais et au "discours de M. Sausset à l'ordre des avocats de Mâcon (15/01/89). A Dijon et Mâcon, les avocats vont s'efforcer d'obtenir l'adhésion des différentes corporations ; à Cluny, les notables s'adressent directement à l'Assemblée Générale des habitants. Les fragments du discours de Me. Lefebvre sont extraits du "Vœu du Tiers".

SCENE 4 - L'ANNONCE DU REGLEMENT DES ETATS GENERAUX - A.D. 71 - Lettre du Roi et Règlement (24/01/89).
- Ordonnance de M. le Bailli de Mâcon (24/02/89).

SCENE 5 - LES CAHIERS DE DOLEANCES - Cluny a la chance d'avoir conservé dans ses archives les comptes rendus :

1°/ des assemblées des corporations, corps et communautés qui se sont réunis séparément, entre le 7 et le 12 Mars 1789, pour désigner leurs députés à l'Assemblée de Ville et pour rédiger éventuellement des doléances particulières.

2°/ de l'Assemblée Générale de ces députés le 12 Mars en vue de rédiger le "cahier de doléances du Tiers Etat de la Ville de Cluny" et de désigner les 6 députés à l'Assemblée du bailliage de Mâcon.

En une seule scène, composée de quatre séquences, nous avons voulu évoquer tout le processus : montrer que le Conseil de Ville et les notables ont constamment contrôlé les événements, donner l'exemple d'une réunion de corporation pauvre et situer le seul incident détectable. En effet, les laboureurs n'étaient pas autorisés à constituer une corporation particulière et devaient s'associer aux bourgeois ; ils ont pourtant tenu à rédiger leurs propres doléances et, signe de leur succès, ce sont deux laboureurs qui ont été choisis comme députés des bourgeois.

On peut aussi apprécier la prise de pouvoir des gens de justice puisque le groupe des six députés de Cluny compte un juge, quatre avocats et un procureur.

Enfin, deux hommes de la Justice-Mage, le juge Fropier et le procureur fiscal CHACHUAT, qui avaient été évincés de la Commission de rédaction du Voeu en raison de leur dépendance du Seigneur-Abbé, arrivent à être désignés comme députés du Tiers !

3ÈME ACTE - LA MONTEE DE LA COLERE -

SCENE 1 - AU CABARET DE MASSILLY - Il s'agit d'une scène imaginée à partir de documents mâconnais (Politique de Merle, maire de Mâcon - Assemblée de bailliage - B.M. Mâcon. "Un incident populaire à Mâcon" d'E. Demaizière) et des archives de la Justice-Mage (Poursuites contre les accapareurs de blé - A.D. 71 B 1845/1, p. 15).

Pour le contrôle des chopines : A.M. Cluny FF4 (19) 20/10/86.

SCENE 2 - L'EMEUTE DU 25 AVRIL 1789 - A.M. Cluny FF4 (21) Audiences des 23, 26 mai et 6 Juin 1789.

SCENE 3 - L'AVENIR RADIEUX - C'est la traduction, à travers la tendresse de nos deux amoureux, du fol espoir de tous les Français ruraux ou citadins, après la rédaction des cahiers de doléances.

- Mais -

Noirrot

- SCENE 4 - LA FOIRE DU 1er JUILLET 1789 - Pour la liste des foires, voir A.D. 71 C 602 (N° 12).
 La scène permet une rencontre des Clunisois avec l'extérieur : colporteurs, paysans vendeurs ou acheteurs, mendiants, recruteurs.
 La séquence des Pets est tirée de "La Bibliothèque bleue" de Geneviève Bollène (Juliard). L'affaire du recruteur est rapportée dans les Délibérations municipales BB 6, 18 Février 1788. Les propos des vigneron s'appuient sur les ouvrages de Maurice Charnay (Claude Brosse et le commerce du vin mâconnais) et de Marguerite Maurice (La riche histoire de St-Gengoux-de-Scissé) ainsi que sur le manuscrit 173 (B.M. Mâcon) pour l'affaire du coffre de St-Mayeul. Quelques éléments de la séquence du musicien sont tirés de l'enquête de la Justice-Mage à la suite de l'assassinat d'un joueur de musette (A.D. 71 - B 1846/2 pièces 63 et 64).
 La séquence du 2ème colporteur, complètement inventée, apporte une information sur la situation nationale.
- SCENE 5 - LE 14 JUILLET VU PAR LES NOTABLES - Cette scène et les deux suivantes se placent le 19 Juillet, juste avant l'Assemblée des habitants. La prise de la Bastille était-elle connue ? C'est possible, mais sans certitude : il fallait 4 à 5 jours pour avoir, à Mâcon, des nouvelles de Paris. Mais il est sûr que les notables connaissaient le soulèvement populaire de Paris et s'en inquiétaient.
- SCENE 6 - LE 14 JUILLET VU PAR LES ARTISANS - Nous avons montré les artisans séduits par les informations à sensation telles que les rapporte le maître d'école Descombes dans le manuscrit 173.
- SCENE 7 - L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 JUILLET 1789 - Délibérations municipales du 19 Juillet (A.M. Cluny BB6).
- SCENE 8 - A LA PORTE DE MACON, LE 26 JUILLET 1789 - L'altercation entre un garde de la milice bourgeoise et un domestique de l'Abbaye est rapportée dans le manuscrit 173, mais on n'en trouve aucune trace dans les délibérations municipales ; le conseil de ville allait avoir bientôt des préoccupations d'une autre importance.

4ÈME ACTE - LA REVOLTE PAYSANNE -

- SCENE 1 - L'ATTAQUE DU CHATEAU DES MOINES DE DOMANGE - Le refus total ou partiel de payer la dîme apparaît plusieurs fois au cours du printemps 89 (A.D. 71 B 1717 p. 64 n° 45). Le récit d'Etienne Fichot s'appuie sur son témoignage devant le Présidial de Mâcon (A.D. 71 B 1717 p. 64 n° 4).
- SCENE 2 - LES NOTABLES ET LA REVOLTE PAYSANNE - On trouvera le récit de la révolte paysanne dans l'étude de Fernand Evrard "Les paysans du Mâconnais et les brigandages de Juillet 1789" (B.M. Mâcon - Annales de Bourgogne n° 73 et 74 - 1947). Les détails complémentaires sont apportés par les interrogatoires des prisonniers menés par le Comité de Cluny, la Maréchaussée et le Présidial de Mâcon, ainsi que par les témoignages (A.D. 71 - B 1717 - B 1718).

- SCENE 3 - L'ABBAYE CEDE - L'acte de renonciation de l'Abbaye est publié dans le compte rendu des délibérations municipales du 29 Juillet 1789 (A.M. Cluny BB6).
- SCENE 4 - SOLIDARITE DE CLASSE - Scène inventée qui tient compte de la situation, des mentalités et des résultats.
- SCENE 5 - LE 29 JUILLET 1789 - Le compte rendu de l'Assemblée Générale des habitants fournit beaucoup de détails sur les discours et les événements (A.M. Cluny BB 6).

5ÈME ACTE - LA VICTOIRE DES BOURGEOIS -

- SCENE 1 - LE SOIR DU 29 JUILLET - A.D. 71 B 1717 B 1718
B.M. Mâcon Manuscrit 173
A.M. Cluny BB6
- SCENE 2 - LE COMITE DE LA VILLE DE CLUNY - A.M. Cluny BB6. Délibération municipale du 31 Juillet 1789.

Des Comités permanents avaient été créés dans un certain nombre de villes au lendemain du 14 Juillet pour élargir ou remplacer les anciens corps de ville jugés trop favorables à la Cour et aux privilégiés. Dans le cas de Cluny, il s'est agi de constituer un tribunal d'exception en violant les règlements en vigueur.

- SCENE 3 - INTERROGATOIRES ET SENTENCES - Nous avons voulu, en une seule scène, montrer ce qui s'est passé du 1er au 5 Août 1789, c'est-à-dire :

- interrogatoire de tous les prisonniers - sauf Mazillier - les 1er et 2 Août, avec recherche des motifs d'inculpation contre Mazillier,
- sentence du 4 Août : 1ère charrette de 4 pendus,
- interrogatoire de Mazillier le 4 Août,
- sentence du 5 Août : 2ème charrette de 3 pendus et 1 fouetté flétri.

A.D. 71 - B 1718
B.M. Mâcon - Manuscrit 173.

Noter que la déposition des témoins aura lieu plus tard à Mâcon ... après les exécutions.

- SCENE 4 - L'ABSOLUTION - Scène imaginée pour souligner la fraternité de François Doveneau avec les paysans révoltés.
- SCENE 5 - PREPARATION DE L'ACCORD DU 11 AOUT - Plutôt que de représenter l'Assemblée Générale du 11 Août 1789 rapportée par le registre des Délibérations municipales, nous avons préféré imaginer une rencontre préparatoire entre l'Abbaye et notables.
- Beaucoup des arguments des uns et des autres sont empruntés aux députés de l'Assemblée Nationale rapportés par Jaurès dans son Histoire Socialiste de la Révolution Française en

Mazillier Jaurès

août, septembre et octobre 1789.

SCENE 6 -

RETOUR AU CALME - B.M. Mâcon - Manuscrit 173.

A.M. Cluny - Extraits des Délibérations du 7 Septembre 1789.

SCENE 7 -

LES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN - Nous n'avons pas trouvé mention d'une cérémonie organisée par le Conseil de Ville à l'occasion de la proclamation des Droits de l'Homme et du Citoyen. Par contre, la loi martiale a donné lieu à une grande revue militaire avec lectures du texte sur différentes places de Cluny.

Nous avons cru pouvoir discerner là l'indice d'une scission dans la bourgeoisie patriote, que d'autres événements viennent corroborer :

- le 18 Septembre, l'Assemblée des habitants a obligé le Conseil à réduire de moitié le prix du sel.
- le 19 Septembre, le Conseil accepte l'évaluation des droits portés au traité du 11 Août demandée par Dom Talmeuf.
- aux élections municipales de Janvier-Février 1790, aucun membre de l'ancien conseil n'est réélu. Le nouveau maire sera l'avocat Guichard.
- l'ancienne équipe ne laissera pas la place de bonne grâce puisqu'elle "oubliera" de remettre les clés de la salle de réunions et des archives au nouveau "conseil général de la commune".

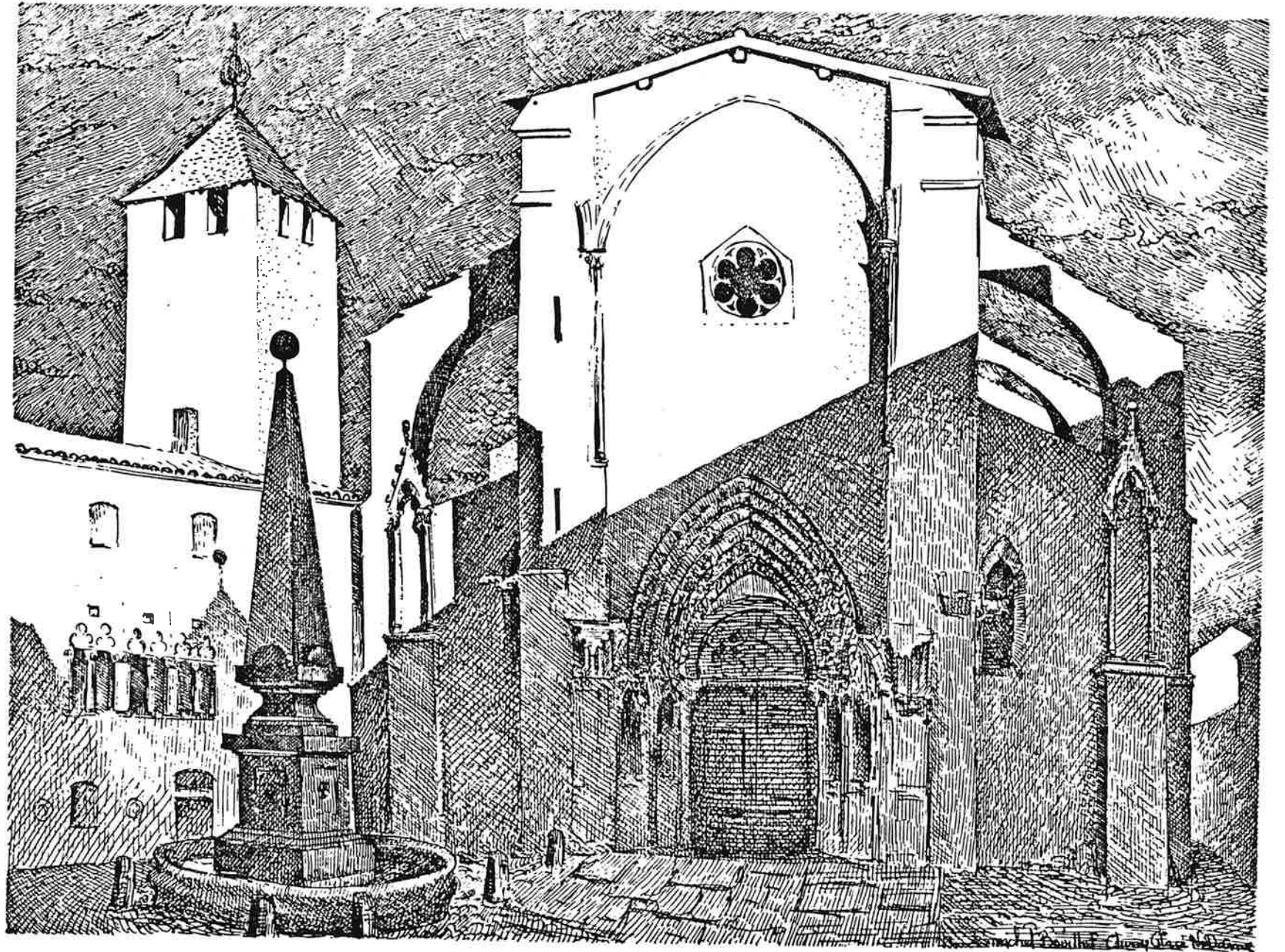
Une nouvelle équipe est donc à la tête de la ville mais qui représente toujours la même classe : les bourgeois. Le rôle des contributions est là pour le prouver..



EGLISE NOTRE-DAME

Paroisse du quartier des Notables
Lieu des "Assemblées des Trois Ordres de Cluny ...
à l'instar du Dauphiné (29 Juillet
et 11 Août 1789)

La Place Notre-Dame, dégagée par le souci
d'urbanisme du Conseil de Ville allait devenir
la Place d'Armes pour les revues de la Milice
bourgeoise (lecture de la Loi martiale, 1er Novembre
1789 - Prestation de Serment, 20 Décembre 1789)



CONTRIBUTION A LA CONNAISSANCE DE LA POPULATION CLUNISOISE

EN 1789

Pour faire parler et agir au quotidien les Clunisois qui ont vécu les événements de 1789, l'apprenti historien chargé de rassembler les éléments du texte théâtral a dû se donner une méthode, consulter les archives et s'imposer une réflexion politique sur les résultats obtenus.

Certes, la plupart des événements eux-mêmes avaient déjà été étudiés mais il manquait une connaissance suffisante de la situation de la population et des tensions qui l'habitaient.

Ces informations ont d'abord été apportées par les premiers rôles d'impôts où les privilégiés n'ont plus été exonérés : ceux de 1790. Elles ont été complétées par l'examen des archives de la Justice-mage de Cluny.

Les composantes

LE CLERGE - On ne sera pas surpris que les trois plus gros contribuables de 1790 soient :

- l'ensemble des 42 moines de l'Abbaye avec 1674 livres d'impôts,
- les fermiers généraux de l'Abbaye 1060 livres 17 sols
- l'Abbé, Monseigneur de La Rochefoucauld 1013 livres 3 sols

Lorsqu'on sait que la contribution moyenne par Clunisois était de 18 livres 2 sols, on mesure la différence.

Des biens immenses donc. Des maisons, des terres, des bois, des vignes sur Cluny et sur la plupart des paroisses environnantes.

Pour un abbé, grand Seigneur à la Cour, Cardinal-Archevêque de Rouen, qui rend visite à Cluny tous les trois ans.

Pour des fermiers généraux soucieux avant tout de gagner le plus possible sur les exploitants des terres louées.

Pour des moines qui se dégagent à peine de leurs querelles internes et dont la vie contemplative est condamnée par la société civile.

Des biens donc, convoités par les riches voisins nobles ou roturiers.

Des hommes "inutiles à la Nation" et qui, pour la plupart, abandonneront assez

facilement la vie monastique.

Mais aussi des responsables d'une rare maîtrise, en particulier le procureur, chargé des relations politiques avec l'extérieur. Autant Dom Talmeuf semble négliger l'intérêt des Clunisois, autant on le voit s'intéresser avec brio à des opérations spéculatives comme la route de Blanzay à Lyon ou comme l'organisation du flottage du bois sur la Grosne pour valoriser les forêts abbatiales sans tenir compte des riverains nobles ou roturiers.

L'indice du préjugé défavorable - même injustifié - qui s'attache au Clergé régulier de Cluny est fourni par l'affaire des Récollets (1787) : deux religieux des Récollets étant morts à quelques jours d'intervalle, la rumeur publique arrive jusqu'à la Justice-mage pour insinuer que les deux hommes se sont battus à mort parce que l'un d'eux rendait des visites scandaleuses à une certaine dame.

Les prêtres des trois paroisses jouissent au contraire du respect et de la reconnaissance de tous les Clunisois ; mais, malgré l'autorité et le soutien de leur supérieur - l'évêque de Mâcon - ils éprouvent des difficultés à être complètement indépendants sur les terres du seigneur du lieu, l'abbé de Cluny.

A l'abbaye, il faut encore rattacher la trentaine de domestiques dont certains - les gardes - sont particulièrement détestés par la population. Appartenant à la couche la plus pauvre, violents, ivrognes, ils veillent sur les biens de l'abbaye - prairies, terres, bois - avec une brutalité que seul peut inventer un malheureux ravi de montrer son pouvoir à aussi malheureux que lui.

LA NOBLESSE - L'emprise ancienne de l'Abbaye sur les terres de Cluny semble avoir écarté l'installation de nobles à Cluny. "Je pense qu'on serait fort embarrassés de me présenter un noble vraiment noble" écrit Philibert BOUCHE au début de 1789. Et la liste des exempts et privilégiés qui ouvre le rôle de la Taille de 1785 ne comporte que quatre noms de nobles, et M. Jacques Ochier, chevalier de St-Louis.

LES CLASSES AISEES DU TIERS ETAT - Sur le rôle d'impôt de 1790, les sept gros contribuables suivants sont :

- Jacques Aucaigne, bourgeois, propriétaire	788 livres 5 sols
- H. Tuppinier des Murgers, avocat, propriétaire	282 livres 1 sol
- Jean Dumont aîné, marchand, fermier	248 livres 18 sols
- Pierre-Louis Jard, avocat, propriétaire	224 livres 1 sol
- La Veuve Périer, bourgeoise	203 livres 7 sols
- Pierre Ducrot, ancien meunier, fermier	169 livres 10 sols
- La Veuve Bernard, bourgeoise, marchande, propriétaire,	149 livres 14 sols

Quelques termes indiquent les formes d'accession à l'aisance ou à la richesse : bourgeois, propriétaire, avocat, fermier (général), marchand. Et c'est cette catégorie de Clunisois qui a choisi les trois échevins du Conseil de Ville :

- Michel Mutin, 1er échevin, avocat	46 livres 5 sols
- Marie-Placide Pagny, procureur	38 livres 3 sols
qui sera remplacé par Jean-Baptiste Bouché, procureur,	35 livres 10 sols
- Jean-Baptiste Simyan, marchand, blanchisseur	57 livres 6 sols
Le Maire, Jacques Blais, médecin, ayant été nommé par le Roi.	34 livres 13 sols

PROFESSIONS ET IMPOSITIONS DU TIERS EN 1789-1790

CLASSES D'IMPOSITION EN 1790 POUR LA CONTRIBUTION ET LE VINGTIEME

Imposition moyenne par contribuable : 18 livres 2 sols

A : de 18 l 2 s à 36 l 4 s : 107	a : de 9 l 1 s à 18 l 2 s : 145
B : de 36 l 4 s à 72 l 8 s : 108	b : de 4 l 10 s à 9 l 1 s : 152
C : de 72 l 8 s à 114 l 16 s : 27	c : de 2 l 5 s à 4 l 10 s : 139
D : de 114 l 16 s à 289 l 12 s : 6	d : de 1 l 2 s à 2 l 5 s : 118
E : de 289 l 12 s à 579 l 4 s : 0	e : de 0 l 11 s à 1 l 2 s : 65
F : de 579 l 4 s à 1158 l 8 s : 2	f : de 0 l 5 s à 0 l 11 s : 3
G : de 1158 l 8 s à 2316 l 16 s : 1	

Au-dessus de la moyenne : 251 soit 29 % des contribuables.

Au-dessous de la moyenne : 622 soit 71 % des contribuables.

sur 873 contribuables identifiés.

CONTRIBUABLES AU-DESSUS DU SEUIL DE PAUVRETE <small>(payant plus de 3 livres d'impôts)</small>	639	639	47 %
CONTRIBUABLES AU-DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETE	234		
TROP PAUVRES POUR PAYER L'IMPOT	342	718	53 %
DOMESTIQUES	142		

1	2	3	4	5
Personnes recensées	CORPORATIONS, CORPS ou COMMUNAUTES réunis pour les élections, aux Etats-Généraux de 1789.	Imposition moyenne du groupe	Au-dessus du seuil de pauvreté	Au-dessus de la moyenne clunisoise
5	Perruquiers -----	3 l, 2 s	3	0
8	Huissiers de la Justice-Mage -----	4 l	3	0
17	Menusiers, Charpentiers, Tonneliers -----	5 l, 17 s	11	1
18	Cordonniers -----	6 l	7	0
23	Vanniers -----	6 l	9	2
56	Tissiers en toile -----	7 l, 14 s	14	1
7	Chapeliers -----	7 l, 19 s	2	0
24	Tailleurs de pierre, entrepreneurs, maçons ----	9 l, 2 s	6	2
14	Maréchal ferrant, taillandiers, serruriers ----	14 l, 1 s	2	3
9	Jardiniers -----	15 l, 2 s	1	1
14	Boulangers -----	15 l, 7 s	2	6
5	Commissaires à terriers -----	16 l, 11 s	0	3
14	Drapiers drapants -----	17 l, 16 s	1	5
6	Notaires -----	18 l, 19 s	0	2
8	Marchands et blanchisseurs fil toile -----	19 l, 19 s	1	3
7	Chirurgiens et apothicaires -----	19 l, 19 s	0	6
9	Tanneurs et chamoiseurs -----	21 l, 9 s	2	5
6	Huissiers royaux -----	22 l	1	3
10	Procureurs de la Justice-Mage -----	26 l, 3 s	0	5
17	Marchands drapiers toiliers Epiciers -----	34 l, 7 s	1	12
20	Laboureurs -----	34 l, 18 s	2	14
25	Marchands de vin, blé, boeufs - Aubergistes ---	35 l, 18 s	2	8
4	Officiers de Justice-Mage -----	41 l, 10 s	0	3
45	Bourgeois -----	54 l, 4 s	3	27
7	Avocats -----	103 l, 11 s	0	6

LEGENDE -

- Colonne 1 : Nombre d'individus ayant assisté à la réunion de la corporation de mars 1789 (élection des députés et rédaction du cahier de doléances).
- Colonne 2 : Nom du groupe autorisé à participer aux élections (sauf les laboureurs qui ont été mêlés aux bourgeois).
- Colonne 3 : Imposition moyenne du groupe considéré.
- Colonne 4 : Nombre d'individus payant moins de 3 l de contribution par an (au-dessous du seuil de pauvreté).
- Colonne 5 : Nombre d'individus payant plus de 18 livres 2 sols de contribution par an (moyenne clunisoise).

" ... Plus d'une moitié de manoeuvres et de malheureux ouvriers, de pauvres et de mendiants ...".

Le tableau ci-joint "Professions et imposition du Tiers Etat de Cluny" a été établi à partir du rôle des impôts de 1790 et des listes de présents aux réunions des différents corps, corporations et communautés qui ont choisi des députés pour l'Assemblée du Tiers Etat de Cluny (12 Mars 1789) chargée de désigner les députés de Cluny à l'Assemblée du bailliage et de rédiger le cahier de doléances du Tiers de Cluny.

On voit ainsi apparaître les groupes socio-professionnels par ordre croissant d'imposition (donc de richesse, même si ce n'est pas proportionnel).

Le tableau met aussi en évidence l'importance numérique et économique des gens de justice.

LES PAUVRES - Pour établir la frontière entre riches et pauvres, il est habituel de se référer à la distinction faite par l'Assemblée Nationale entre les citoyens actifs et les citoyens passifs qui, payant un impôt inférieur à l'équivalent de trois journées de travail (3 livres), "ne contribuent en rien à soutenir l'établissement public".

Le rôle d'impôt de 1790 met en évidence :

- 639 chefs de famille payant plus de 3 livres d'impôts,
- 234 chefs de famille payant moins de 3 livres.

Si on ajoute ceux qui ne paient pas du tout d'impôt parce que trop pauvres (342) et les domestiques (142), on arrive à un total de 718 chefs de famille au-dessous du seuil de pauvreté, soit 53 % de la population.

Il est facile de démontrer qu'un manoeuvre gagnant 12 sols par jour de travail peut difficilement acheter pour toute nourriture plus de deux pains bis d'une livre par jour.

En cas de renchérissement du blé ou de chômage, la situation de Cluny peut donc devenir explosive.

La violence

- La société clunisoise de la fin du XVIIIème siècle était-elle plus violente que la nôtre ? En qualité peut-être pas, car la lecture des faits divers dans nos quotidiens nous engage à une prudente réserve. En quantité, certainement, étant donné le nombre de cas relevant autant du domaine public que du privé.

Il faut envisager en filigrane, la contrainte que représente, pour les classes moyennes et pauvres du Tiers, une société d'ordres et de privilégiés caractérisée par l'absence de liberté et d'égalité. Et la contrainte quasi permanente de la faim pour la moitié de la population.

Il y a donc d'abord la violence exercée par ceux qui ont le pouvoir ou une parcelle de pouvoir :

- le contrôle de la communauté sur la vie privée des individus et des couples,
- le contrôle des corporations allant jusqu'à l'expulsion pour six mois hors de Cluny, d'un compagnon récidiviste qui veut changer de maître sans autorisation,
- la violence des petits représentants de l'administration seigneuriale ou royale : gardes, gabelous, huissiers.

La carotte et le bâton

- les sentences de la justice qui, même lorsqu'elles sont douces, sont viciées au départ dans la mesure où le Seigneur abbé est juge et partie, et sont catastrophiques dans leurs conséquences en raison des frais. Et que dire de la vie en prison ou aux galères.

Alors, à côté d'un lot habituel de violences crapuleuses ou passionnelles, on trouve très souvent une violence collective exercée par ceux qui n'ont pas d'autre moyen d'affirmer leur opposition : lutte pour la sauvegarde des communaux et des droits d'usage, règlements de comptes avec les bas agents du pouvoir, émeutes de la faim contre les accapareurs de blé. Une violence que l'Assemblée Nationale sanctifiera en août 1789 en reconnaissant le droit à "la résistance à l'oppression" (Article II) mais pour excuser la prise de la Bastille et non pas les révoltes paysannes.

Pour faire régner l'ordre à Cluny, malgré la présence de plus de deux mille manouvriers et ouvriers, pauvres et mendiants, les notables et les Bénédictins pratiquent la politique de la carotte et du bâton et se sont dotés d'instruments efficaces.

LES ACTIONS CHARITABLES se traduisent régulièrement par des distributions d'argent et surtout de pain par le Conseil de Ville, par les particuliers, par les curés, l'Hôpital et les Moines (en 10 mois de 1790, l'Abbaye distribuera l'équivalent de 3 438 livres).

LA JUSTICE-MAGE veille au respect des bonnes moeurs et des décisions du Seigneur-Abbé, des règlements des corporations, du Conseil de Ville et du Roi. Elle dispose d'un personnel extrêmement important : 4 officiers de justice, 10 procureurs, 8 avocats, 8 huissiers. Il faut ajouter 6 commissaires à terriers dépendant directement de l'abbaye, 7 notaires royaux et 6 huissiers royaux, ainsi que 3 cavaliers de la Maréchaussée dépendant du Pré-vôt de Mâcon.

C'est une justice qui punit les petits délits quotidiens à coups d'amendes en promettant des peines lourdes en cas de récidive et qui s'attaque aussi aux gros délits et aux crimes. Elle sera à son affaire lorsqu'il faudra aider le Comité à juger les 164 prisonniers du 29 Juillet ; avec d'autant plus de dureté qu'il s'agira de paysans et non de Clunisois. A lui seul, le juge Fropier mènera 20 interrogatoires et proposera 4 condamnations à mort qui seront acceptées par le Comité.

LA MILICE BOURGEOISE - Reconstituée dès 1717 "pour arrêter les malheurs et les désordres, surtout dans ces temps où le pays est inondé de vagabonds et gens sans aveu", forte de 454 hommes en 1746, encadrée par quelques notables habitants, la Milice est un instrument efficace entre les mains de la bourgeoisie clunisoise pour protéger la ville d'attaques extérieures, pour négocier avec l'Abbaye en cas de troubles, pour intimider le prolétariat urbain. Il lui sera facile d'arrêter les paysans révoltés armés de bâtons et d'organiser la répression. Une répression rapide et dure : 7 pendaisons, 1 fouetté et flétri, l'absolution pour tous les autres prisonniers mais une terreur entretenue par des dénonciations et des patrouilles de volontaires à la recherche des meneurs.

Le langage

L'opposition entre riches et pauvres apparaît aussi dans le langage. Aux uns un français très correct, facilement grandiloquent ; aux autres le patois pratiqué même par des artisans ayant une petite aisance.

Les discours de la campagne électorale fournissent de nombreux exemples de beau langage, tombant facilement dans le genre larmoyant. Tel celui de Maître Lefebvre le 8 Février 1789 :

" O moment plein de charme et d'ivresse, où ce vrai Magistrat, ce généreux tribun du peuple, s'avança dans ce sanctuaire, le feu du patriotisme dans les regards, le coeur brûlant du Saint enthousiasme des vertus, de celle de ses dignes collègues dont il était l'honorable interprète ; et là, au milieu de nos acclamations, immola tous les privilèges sur l'autel de la patrie, mais que dis-je ? immola, il ne fit pas un sacrifice, il se crut trop heureux de remplir un devoir".

Une oeuvre théâtrale - "La comédie de Colas" - écrite par un Clunisois et jouée pour la première fois en 1775, oppose le brave maître artisan, sa femme, son compagnon, ses voisins, à sa fille qui a de l'ambition et aime un jeune homme instruit :

le père : "Les Mousieux bin souvent n'an pas ine pistoule
Tandi qu'un bon uvri que sera bin soigneux
Gagnera en in jou ce qu'o dépense en deux"

la fille : "Mon père, modérez cette rigueur extrême
Pourquoi me dérober à un amant qui m'aime ?".

Les archives de la Justice-Mage offrent un bel éventail d'injures et d'expressions triviales : "votre foutue garaille de servante, une salope, une traînée de chemin" ... "Je vais te foutre malheur, sacré bougre, retire-toi, il est temps", etc ...

Notre approche de la population clunisoise à l'aube de la Révolution s'est essentiellement bornée à l'étude des rôles de contribution et des archives de la Justice-Mage. D'autres recherches ont été faites dernièrement par Raymond MICHEL sur la répartition par âge, par quartiers, par rues, par métiers. D'autres sont à mener - les revenus fonciers, industriels ou commerciaux par exemple - qui aideraient à comprendre les participations à l'achat des biens nationaux. Enfin, une grande question reste à traiter : l'attitude réelle des différentes classes pendant la suite de la Révolution, et en particulier au moment des actes de vandalisme et du partage en quatre lots de la Grande Eglise et de l'Abbaye.

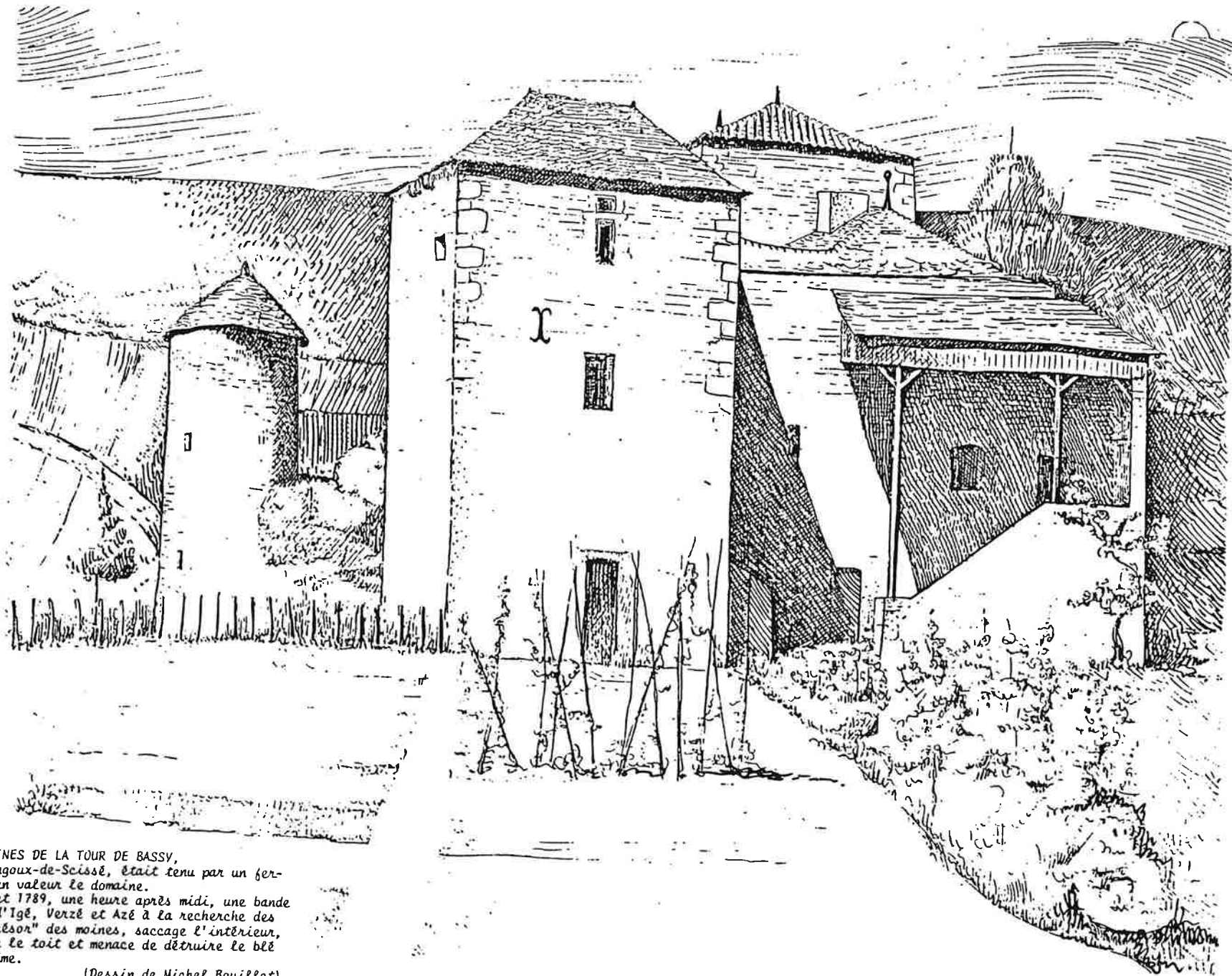
Ainsi, dans notre souci de faire revivre la réalité figée dans le texte des discours, desséchée dans les comptes rendus des délibérations municipales ou les minutes de justice, inexprimée par tous ceux qui n'avaient pas droit à la parole, nous avons bien conscience d'avoir créé un texte théâtral qui prend parfois quelque distance avec la réalité historique.

Mais en même temps, nous croyons avoir mieux approché la vérité de ces hommes et de ces femmes qui ont vécu à Cluny les premiers mois de la Révolution Française.

Nous avons suivi les notables dans leur difficile mais habile exercice du pouvoir local. Nous avons écouté les pauvres, condamnés au silence et à la violence ; ces pauvres chez qui nous avons décelé l'éveil d'une conscience politique.

Les Clunisois d'aujourd'hui seront-ils touchés comme nous l'avons été par cette exploration dans les coeurs et les esprits des Clunisois de 1789 ?

Jean PAUTET
Mâcon, Décembre 1987.



LE CHATEAU DES MOINES DE LA TOUR DE BASSY,
paroisse de St-Gengoux-de-Scissé, était tenu par un fer-
mier qui mettait en valeur le domaine.
Le lundi 27 Juillet 1789, une heure après midi, une bande
de 300 habitants d'Igè, Verzé et Azé à la recherche des
terriers et du "trésor" des moines, saccage l'intérieur,
découvre en partie le toit et menace de détruire le blé
et le vin de la dime.

(Dessin de Michel Bouillot)

COMPOSITION ET EDITION ORIGINALE
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES
DE SAONE ET LOIRE
63, RUE DE STRASBOURG 71000 MACON
DEPOT LEGAL : MAI 1988

DEUXIEME EDITION
FEDERATION NATIONALE DES
CENTRES MUSICAUX RURAUX
2, PLACE DU GENERAL LECLERC
94130 NOGENT SUR MARNE

IMPRESSION CELIA COPIE PARIS

PRIX : 75 F